01 axe ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

- GÉRER LE PATRIMOINE COMMUNAL DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE
- CHERCHER L'EXEMPLARITÉ DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE DES SERVICES MUNICIPAUX

02 axe BIODIVERSITÉ & RESSOURCES

- CONTRIBUER AUX ENGAGEMENTS NATIONAUX « CLIMAT-ÉNERGIE »
- PRÉSERVER LES MILIEUX ET ÉCONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES
- PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE GRASSOIS
- AMOINDRIR LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES

03 axe CADRE DE VIE

- CONTRIBUER À L'ESSOR PATRIMONIAL ET ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES LIEUX ET ACTIVITÉS
- ASSURER UN PARTAGE HARMONIEUX ENTRE TOUS LES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC
- VALORISER LA RICHESSE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL GRASSOIS

04 axe DYNAMISME TERRITORIAL

- SOUTENIR LA RECONQUÊTE DU POTENTIEL AGRICOLE ET LA FILIÈRE NATURELLE OU LOCALE
- CONFORTER L'ATTRAIT PATRIMONIAL, TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA VILLE
- RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS OU DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

05 axe EQUITE SOCIALE ET CULTURELLE

- RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LES SOLIDARITÉS ENTRE HABITANTS, GÉNÉRATIONS ET TERRITOIRES
- FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE, À LA CONNAISSANCE, AUX SPORTS ET LOISIRS
- SENSIBILISER ET FACILITER L'IMPLICATION DES GRASSOIS DANS LA VIE DE LEUR CITÉ

Préambule

« Un outil pour maintenir le développement durable au cœur des débats »

Le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Ce rapport est construit sur la même architecture que la stratégie municipale de développement durable élaborée dans le cadre de la démarche Agenda 21 et adoptée en Conseil Municipal en juin 2016.

Définition du Développement Durable

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

Le concept de développement durable peut être appréhendé autour de l'interaction de quatre dimensions : la préservation de l'environnement (ressources naturelles, climat, biodiversité, risques naturels…), la cohésion et l'équité sociale (épanouissement de tous, accès à l'emploi, lutte contre la pauvreté, solidarités territoriales…), le développement économique (activités humaines, libre circulation des personnes ou marchandises, répartition des richesses, responsabilité des organisations, économie verte…) et la gouvernance (co-construction, transparence, amélioration continue …).

La politique Développement Durable de la ville de Grasse récompensée

Les trophées Climat-Energie du 06 valorisent les établissements publics, les collectivités, les entreprises ou les associations des Alpes-Maritimes qui innovent en matière d'énergie, de transport, d'eau, de traitement des déchets, de développement durable ou de protection de l'environnement.

Pour 2018, la ville de Grasse remporte le prix spécial du jury, une reconnaissance qui vient couronner une politique volontariste.

Table des matières

01 AXE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE 7
GÉRER LE PATRIMOINE COMMUNAL DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE 9
01 - Réduire la consommation électrique et améliorer la qualité de l'éclairage public 9
02 - Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux 10
03 - Poursuivre la gestion économe de l'eau sur le patrimoine de la collectivité 15
04 - Permettre l'accès de tous aux services, bâtiments municipaux et lieux publics 17
05 - Parfaire les conditions d'accueil du public 18
06 - Poursuivre une gestion durable des espaces verts et naturels de la ville 21
07 - Suivre une démarche de développement durable dans les projets de la ville 22
CHERCHER L'EXEMPLARITÉ DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE DES SERVICES COMMUNAUX 24
08 - Réduire le bilan carbone « Patrimoine-Services » de la collectivité 24
09 – Adopter les écogestes 25
10 - Orienter la commande publique en faveur de services et produits plus durables 26
11 - Développer les Nouvelles Technologies de l'Information & Communication 27
12 - Mener une politique des ressources humaines responsable 30
13 - Encourager les comportements écoresponsables des agents 33
14 - Permettre une approche transversale entre toutes les politiques publiques 34
15 - Favoriser les échanges, la santé et le bien-être au travail pour tous 36
16 – Assainir les finances publiques 36

02 AXE BIODIVERSITÉ & RESSOURCES ..... - 39 -
CONTRIBUER AUX ENGAGEMENTS NATIONAUX « CLIMAT-ÉNERGIE » ..... - 41 -
17 - Participer aux actions communes du Plan Climat Ouest 06 ..... - 41 -
18 - Collaborer à la stratégie énergétique et climatique portée par l'intercommunalité ..... - 42 -
PRÉSERVER LES MILIEUX ET ÉCONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES ..... - 44 -
19 - Relever le défi d'une gestion écoresponsable des ressources naturelles ..... - 44 -
20 - Lutter avec les acteurs du territoire contre le gaspillage des ressources ..... - 47 -
21 - Réduire les rejets polluants dans le milieu naturel ..... - 49 -
PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE GRASSOIS 53
22 - Mieux connaître la biodiversité pour préparer le territoire aux évolutions climatiques 53
23 - Valoriser et favoriser la présence de certaines espèces 54
AMOINDRIR LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES 56
24 - Informer les Grassois sur les risques encourus et les comportements à adopter 56
25 - Anticiper les effets du changement climatique pour limiter l'exposition du territoire 56
26 - Encourager la prévention de la population et la surveillance des risques 57

03 AXE CADRE DE VIE 61
CONTRIBUER À L'ESSOR PATRIMONIAL ET ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES LIEUX ET ACTIVITÉS 63
27 - Valoriser le patrimoine grassois 63
28 - Affirmer le "Grand Centre" dans sa fonction et son attrait 64
29 - Maintenir le dynamisme de proximité des quartiers 68
30 - Répondre aux besoins d'aménagement numérique du territoire 69
31 - Limiter les nuisances liées aux contraintes urbaines 70

32 - Développer une ville durable dans le respect de l'identité locale 72
ASSURER UN PARTAGE HARMONIEUX ENTRE TOUS LES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC 74
33 - Adapter les infrastructures routières à un mode de vie durable 74
34 - Maintenir le sentiment de sécurité et de propreté dans les espaces publics 75
35 - Soutenir la mobilité durable au travers des politiques de stationnement et de la circulation 78
36 - Encourager une offre de service de transport en commun performant et de qualité 82
VALORISER LA RICHESSE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL GRASSOIS 84
37 - S'appuyer sur l'intérêt écologique de la nature en ville pour développer les espaces verts et créer des lieux de loisirs 84
38 - Favoriser et valoriser les éléments naturels et sauvages 85
04 AXE DYNAMISME TERRITORIAL 87
SOUTENIR LA RECONQUÊTE DU POTENTIEL AGRICOLE ET LA FILIÈRE NATURELLE OU LOCALE.....89
39 - Développer et promouvoir les circuits de distribution courts et la production locale ou l'agriculture biologique 89
40- Accompagner le volet agricole des produits naturels manufacturés 91
CONFORTER L'ATTRAIT PATRIMONIAL, TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA VILLE93
41 - Orienter les visiteurs et les grassois vers un tourisme culturel 93
42 - Diversifier les offres d'animation et les activités saisonnières 94
43 - Orienter l'offre touristique vers des objectifs durables 96
44 - Développer et favoriser l'ancrage commercial et entrepreneurial 97
RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS OU DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....101
45 - Accompagner et conforter le tissu associatif 101
46 - Favoriser le développement durable citoyen au travers du monde associatif 101
47 - Favoriser les initiatives locales et encourager la croissance verte et les innovations 102
05 AXE ÉQUTÉ SOCIALE & CULTURELLE 105
RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LES SOLIDARITÉS ENTRE HABITANTS, GÉNÉRATIONS ET TERRITOIRES.....107
48 - Maintenir l'offre de service à la personne et atténuer les inégalités 107
49 - Coordonner la politique de santé publique territoriale 111
50 - Animer et aménager de nouveaux espaces d'activités, de discussions ou d'échanges 113
51 - Développer l'emploi et favoriser l'insertion sociale et professionnelle 113
52 - Consolider la coopération décentralisée et développer les échanges culturels et savoir-faire entre pays116
FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE, À LA CONNAISSANCE, AUX SPORTS ET LOISIRS.....118
53 - Faciliter l'accès aux activités sportives culturelles et de loisirs des personnes présentant un handicap 118
54 - Renforcer les actions et conforter les activités éducatives pour la jeunesse 119
55 - Donner l'accès culturel à tous les publics et faciliter la participation de chacun 124
56 - Faciliter l'expression artistique ou culturelle de chacun 128
57 - Développer les activités sportives 129
SENSIBILISER ET FACILITER L'IMPLICATION DES GRASSOIS DANS LA VIE DE LEUR CITÉ 133
58 - Intéresser les Grassois à la vie locale passée, présente et future 133
59 - Sensibiliser à l'environnement, au développement durable et aux enjeux énergie-climat 136
60 - Informer et associer les acteurs locaux 136

01 axe
ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

GÉRER LE PATRIMOINE COMMUNAL DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE 9
01 - Réduire la consommation électrique et améliorer la qualité de l'éclairage public 9
02 - Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux 10
03 - Poursuivre la gestion économe de l'eau sur le patrimoine de la collectivité 15
04 - Permettre l'accès de tous aux services, bâtiments municipaux et lieux publics 17
05 - Parfaire les conditions d'accueil du public 18
06 - Poursuivre une gestion durable des espaces verts et naturels de la ville 21
07 - Suivre une démarche de développement durable dans les projets de la ville 22

CHERCHER L'EXEMPLARITÉ DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE DES SERVICES COMMUNAUX 24
08 - Réduire le bilan carbone 24
09 – Adopter les écogestes 25
10 - Orienter la commande publique en faveur de services et produits plus durables 26
11 - Développer les Nouvelles Technologies de l'Information & Communication 27
12 - Mener une politique des ressources humaines responsable 30
13 - Encourager les comportements écoresponsables des agents 33
14 - Permettre une approche transversale entre toutes les politiques publiques 34
15 - Favoriser les échanges, la santé et le bien-être au travail pour tous 36
16 – Assainir les finances publiques 36

GÉRER LE PATRIMOINE COMMUNAL DE MANIÈRE ÉCORESPONSABLE

01 - Réduire la consommation électrique et améliorer la qualité de l'éclairage public

- **Rénovation du parc d'éclairage public**

La ville de Grasse a initié depuis 2013 un important programme de rénovation du parc d'éclairage public à travers son contrat de partenariat public-privé. Ce contrat a pour objectif de réaliser 39% d'économie d'énergie sur le parc rénové. En 2017, 42,60% d'économies d'énergie ont été réalisés.

Ces travaux de rénovation se caractérisent par :

- Plus de 700 points lumineux sont équipés de systèmes permettant de réduire l'intensité lumineuse selon certaines plages horaires dans la nuit (de - 25% à - 50% de la puissance), et donc de réaliser les consommations d'énergie ;
- Remplacement des foyers à vapeur mercure (interdit à la vente depuis 2015) par d'autres technologies ;
- Mise en place d'horloges astronomiques : l'allumage et l'extinction du parc d'éclairage public sont gérés grâce à des horloges astronomiques qui prennent en compte l'heure du coucher et du lever de soleil (4 015 heures de fonctionnement au lieu de 4 455 heures sans) ;
- 24 feux tricolores ont été rénovés en LED.

Eclairage public	U	2015	2016	2017
Point lumineux	Nb	8 324	8 374	8 461
Efficacité énergétique	%	39,25%	39,65%	42,60%

Source : Rapport d'exploitation ILLUMINEO. Valeurs au 31 décembre de l'année N.

La rénovation du parc d'éclairage public passe par le choix de technologies moins énergivores et dont la durée de vie est plus importante (Sodium Haute Pression SHP 16 000 heures, LED 50 000 heures).

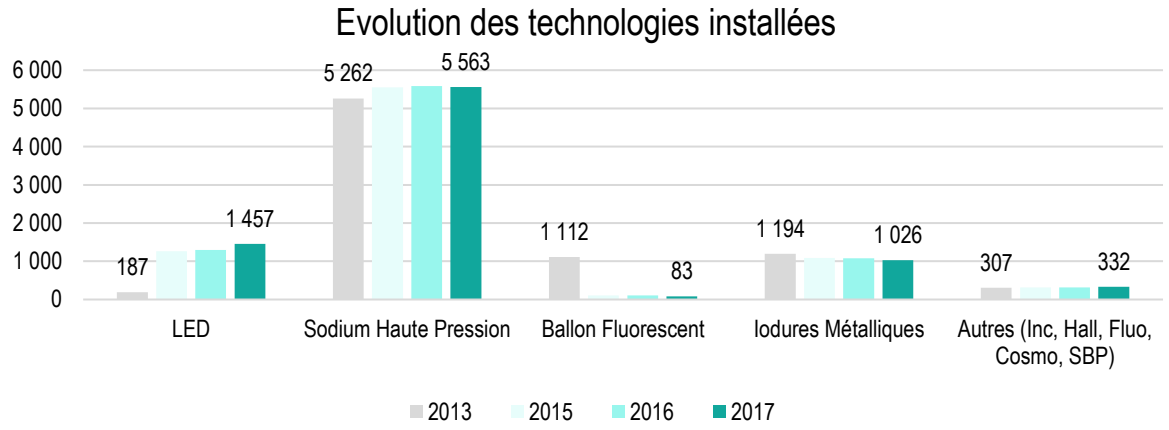

Pistes de progrès :

- Inclure dans les projets de conception les recommandations de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes afin de préserver l'environnement nocturne
- Participer au concours Villes et Villages étoilés
- Eteindre l'éclairage décoratif à partir de 1h du matin

En 2018, 52 luminaires ont été remplacés, dont la majorité en LED. Tous les nouveaux luminaires sont équipés d'un module permettant de faire de l'abaissement de puissance pendant la nuit. Adresse des opérations : Chemin des Romarins, Allée des Bois, Chemin de la Mosquée, Chemin des Hautes Ribes, Avenue Saint Lorette, Impasse Jeu de Ballon, Avenue Jean XXIII, Chemin des Loubonnières, Route de Plascassier, Avenue Général de Gaulle.

Afin d'éclairer ce qu'il faut, quand il faut et là où il le faut, l'éclairage public du jardin des Plantes a été équipé de détecteur de présence pour adapter le niveau de flux lumineux à la présence (100%) ou non (10%) de personnes présentes dans le parc.

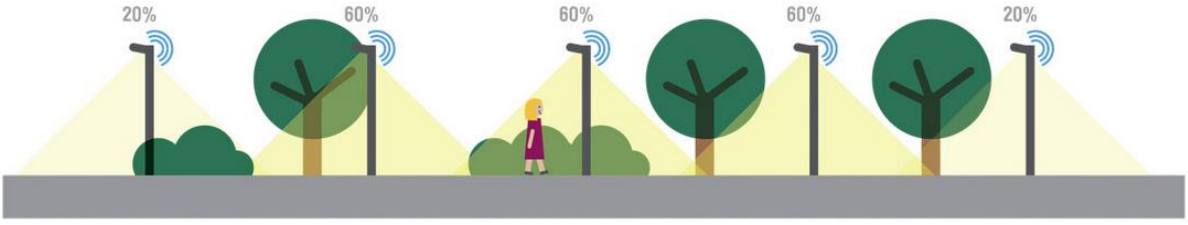

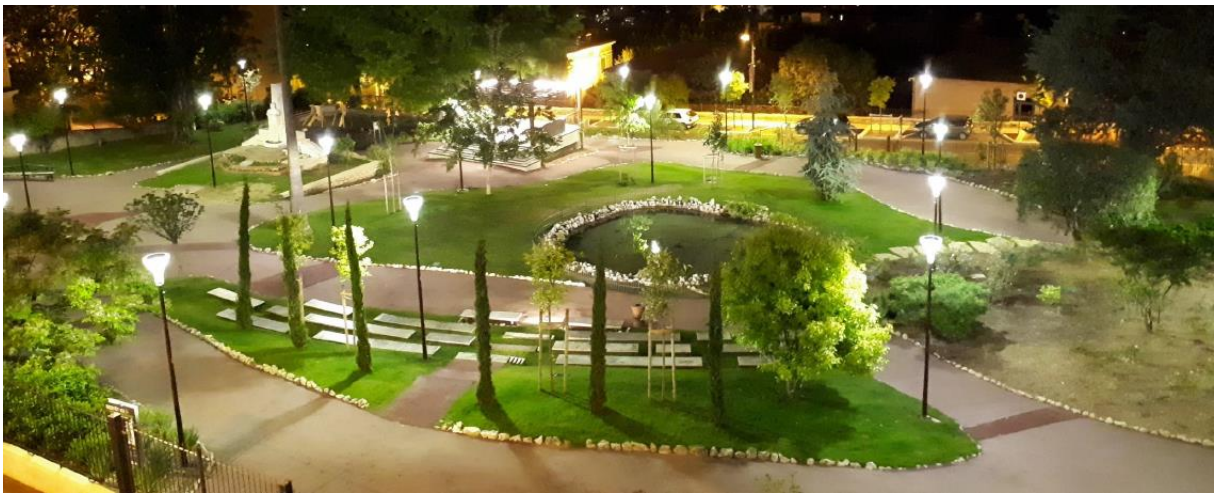

- **Illuminations de Noël**

La ville de Grasse renouvelle au fur et à mesure ses motifs de Noël en choisissant systématiquement la technologie LED. Cette démarche, a été initiée il y 8 ans. Aujourd'hui, 98% des motifs (fil LED, guirlandes…) sont en LED. Cette année, lors de la pose des illuminations, les câblettes ont été changées par des neuves : une preuve de plus de la volonté de rénover de manière plus responsable, et de sécuriser les agents dans leur travail. La population profite également du changement d'ambiance hivernal de la ville.

02 - Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux

- **Gestion des fluides**

L'énergie est une affaire complexe, connaître précisément les consommations, être en mesure de les suivre, de les analyser demande des moyens : du temps, des outils, des compétences. Faire le lien entre les factures et les réalités quotidiennes des bâtiments et équipements publics, est un travail différent et complémentaire qui nécessite un investissement sur le terrain afin de prendre connaissance du patrimoine.

La cellule Energies a pour mission de suivre et d'optimiser les consommations énergétiques (électricité, gaz, fioul et eau) du patrimoine de la ville.

Le service énergies recherche les causes des surconsommations et s'assure du bon relevé des compteurs. Il est donc possible d'avoir une image de la consommation des fluides et des coûts associés tout au long de l'année et de la comparer aux années précédentes.

Pistes de progrès :
- Informer les services concernés sur les consommations en fluides
- Sensibilisation continue des agents et des personnes occupant les bâtiments publics aux économies

- **Economies d'énergie**

Des actions ne nécessitant que très peu d'investissement ont été identifiées et réalisées.

En 2016, 90 000€ ont été économisés et en 2017, ce sont 26 000€.

On distingue :
- Les économies annuelles dues :
  - À des résiliations de contrats obsolètes d'eau, d'électricité et de gaz ;
  - À l'optimisation des contrats d'électricité avec modification de la puissance souscrite ;
  - Aux travaux progressifs réalisés dans le cadre du plan fontaines et lavoirs.

C'est un travail permanent qui permet, une fois réalisé, de dégager du temps et de l'énergie à l'identification d'autres économies.

- Les économies d'opportunité dues :
  - À l'identification des erreurs de facturations ;
  - Aux interventions sur les fuites d'eau et aux demandes de remise pour fuite accordées (par Suez, délégataire du service public de production et de distribution d'eau potable).

Le montant fluctue d'une année à l'autre, non par manque de travail de la part de la cellule, mais en fonction de la présence ou non d'occasions favorables.

Evolution des économies réalisées

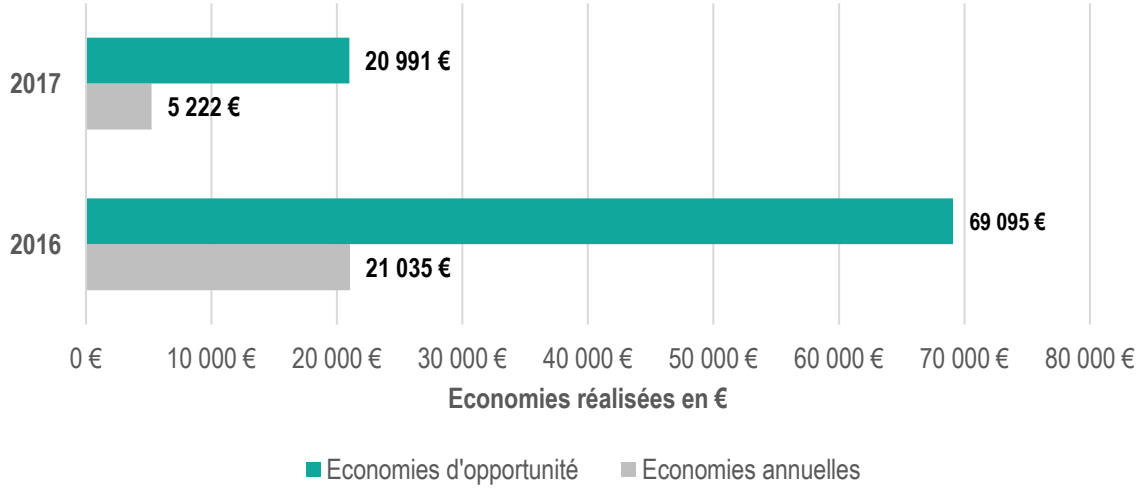

- **Consommation d'électricité**

- La consommation électrique est en baisse depuis 2014, notamment en raison d'une diminution du nombre de contrat (505 en 2014, 488 en 2017).
- L'ouverture des marchés d'électricité entrainant une mise en concurrence des fournisseurs a permis une diminution de la facture globale d'électricité. Cette baisse permet de compenser la hausse des taxes.

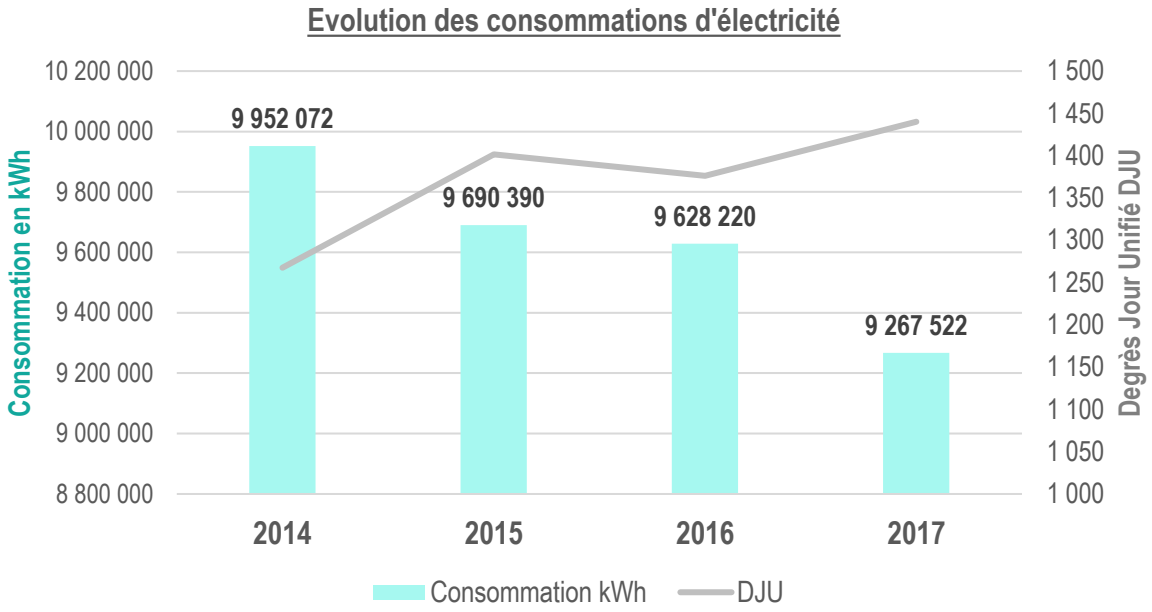

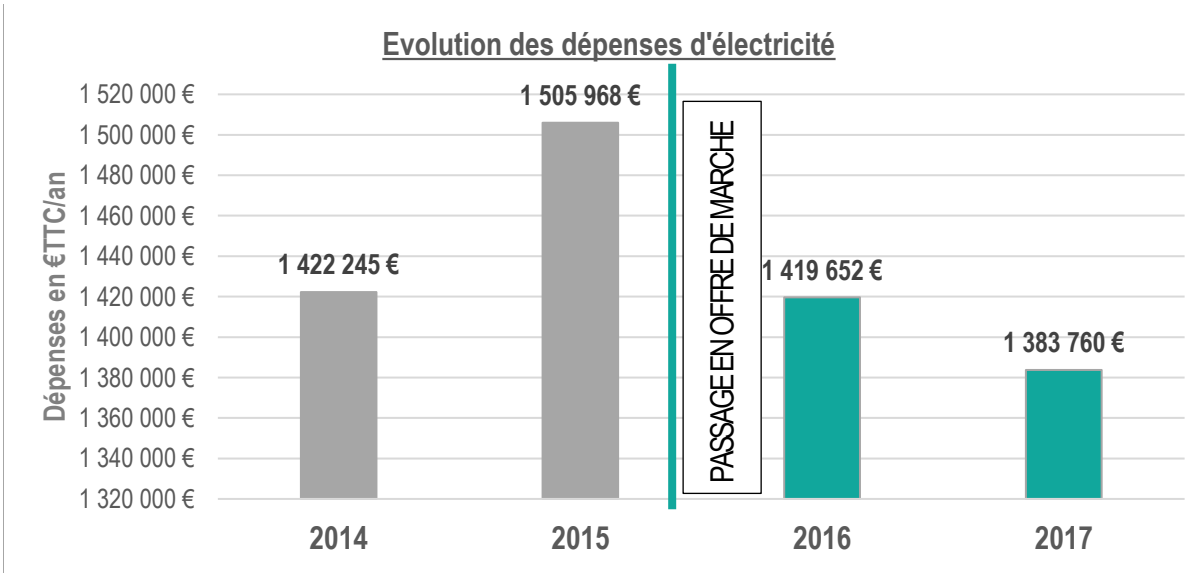

Evolution des dépenses et de la consommation de tous les contrats souscrits par la ville (hors CCAS).

Répartition de la consommation selon les postes

Action à venir : Les consommations d'énergie seront intégrées en 2019 dans le logiciel métier AGAPE

- **Contrat de Performance Energétique sur les installations thermiques**

Réduire la consommation d'énergie est à l'échelle de la commune un objectif ambitieux et nécessaire afin de maitriser le budget énergétique et de préserver les ressources naturelles.

Cela s'illustre depuis quelques années par l'optimisation de la performance énergétique de plus de 70 sites sur les 275 sites appartenant à la ville. Ces sites sont inclus dans un contrat de performance énergétique (CPE) avec un engagement d'économies d'énergie à hauteur de 25,9% par rapport à une période de référence. Un suivi fin est effectué chaque mois afin d'identifier les dérives de consommations et de procéder à des mesures correctives tout en veillant à satisfaire le niveau de confort des occupants.

Les investissements réalisés et le contrôle mis en place portent leurs fruits car depuis 2016, l'objectif est atteint.

Afin de comparer les consommations d'énergie et de vérifier que cet objectif est atteint, il faut tenir compte de la rigueur climatique. En effet, aucun hiver ne se ressemble : il y en a des plus doux et des plus froids.

Evolution de la consommation de gaz, propane et fioul des sites inclus dans le Contrat de Performance Energétique ramenée à la rigueur climatique

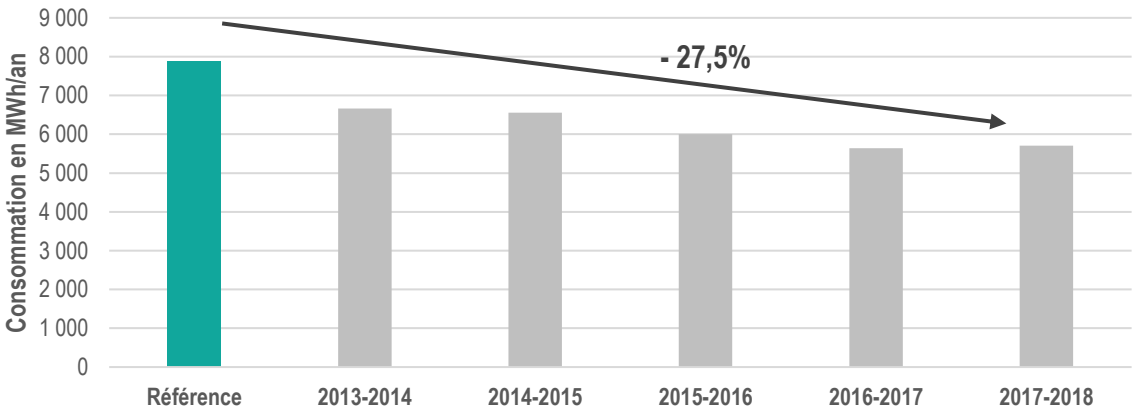

Financièrement, cette économie d'énergie se traduit par une baisse d'environ 100 000€ par an sur les factures de chauffage par rapport aux années antérieures à 2013.

L'augmentation du coût de l'énergie à venir souligne l'importance de poursuivre les actions inscrites dans la stratégie énergétique de la ville.

La saison 2017/2018 a été plus froide que les années précédentes. Toutefois, les performances énergétiques sont au rendez-vous.

Saison	U	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Consommation	MWh	5 071	4 477	4 432	5 182
Écart à la cible	%	+ 16,74%	+ 6,55%	- 1,17%	+0,56%

Le partenariat entre DALKIA et la ville se veut plus ambitieux. La connaissance approfondie du patrimoine immobilier a permis de programmer des travaux supplémentaires. Ces travaux ont été programmés entre 2017 et 2018 et à la charge de DALKIA.

En 2017, les aérothermes de Perdigon ont été changés, et l'isolation des réseaux de chauffage de l'école maternelle du Cinsault a été refaite.

En 2018, l'accès à l'installation de chauffage a été sécurisé à la maternelle les Cigales, le système de régulation a été remplacé à l'école Saint Exupéry et au stade du Plan, et le chauffage de la salle des Augustins repensé.

Pistes de progrès :	Etudier quel type de montage juridico-financier est le plus adapté pour succéder à ce contrat de performance énergétique dont la fin est prévue le 30/09/2020.

- **Réalisation d'un programme pluriannuel des investissements pour la rénovation énergétique des écoles**

En 2018, les 23 écoles maternelles et élémentaires de la ville ont été auditées.

À partir des préconisations et de l'état des lieux réalisé, la ville de Grasse définira en 2019 une programmation sur le long terme des travaux de rénovation énergétique à réaliser en adoptant une vision en coût global, c'est-à-dire que tous les coûts seront définis préalablement : les coûts d'investissement, les coûts de maintenance et les coûts de fonctionnement.

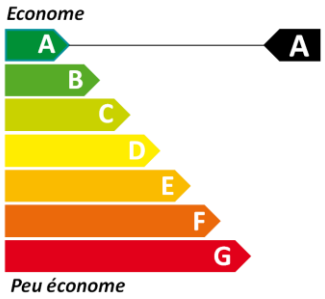

Sur les 23 écoles :

- 1 est classée B (de 51 à 90 kWhEP/m²)
- 18 sont classées C (de 91 à 150 kWhEP/m²)
- 4 sont classées D (de 151 à 230 kWhEP/m²)

Il est à noter que cet audit a été l'occasion de proposer un questionnaire sur le ressenti des occupants et sur les écogestes réalisés. Son analyse a permis de mettre en évidence les bonnes habitudes mais aussi les difficultés qui peuvent être rencontrées. Proposer des outils au personnel pour aller plus loin dans cette gestion éco-responsable est donc un projet à mener prochainement.

- **Certificats d'Economies d'Energie**

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique nationale de maîtrise de la demande énergétique.

Chaque année, la commune tire avantage de ce dispositif, ce qui lui permet de financer une partie de ses travaux d'économie d'énergie. En effet, une fois les certificats délivrés, ils sont revendus à des fournisseurs d'énergie et de carburants qui sont incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique.

En 2018, ce dispositif a été renforcé et permet une meilleure valorisation financière (à minima à hauteur de deux tiers des dépenses réalisées) pour les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et leurs communes membres. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est un territoire lauréat de l'appel à projet lancé par l'Etat, ce qui lui a permis de financer la création d'un service de location de bicyclettes à assistance électrique et le renouvellement du parc de véhicules communautaires par les véhicules propres.

Ainsi, la commune s'est saisie de cette opportunité et a lancé en 2018 de nombreuses opérations d'efficacité énergétique.

Les TEPCV et leurs communes membres peuvent bénéficier du programme PRO-INNO-08 lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Grâce au programme CEE « Économies d'énergie dans les TEPCV », les TEPCV et leurs communes membres peuvent se déclarer porteurs d'un

programme d'économies d'énergie, et voir leurs investissements récompensés par l'attribution de certificats d'économies d'énergie (CEE).

Le Programme PRO-INNO-08 a été mis en place pour accélérer les économies d'énergie dans les TEPCV, pour faire connaitre aux collectivités le dispositif CEE et pour compléter l'enveloppe dédiée au dispositif TEPCV.

Le volume de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) récupérable est plus avantageux en comparaison à une demande classique que pourrait faire les collectivités en temps normal via les fiches standardisées.

En effet, le volume dépend de l'investissement fait et non de l'économie d'énergie réalisée.

Pour illustrer ce propos, la ville de Grasse a investi 310 618€$_{TTC}$ pour des travaux d'efficacité énergétique, elle peut espérer récupérer 304 321€ lors de la revente (hypothèse prudente : valorisation à 0,005€/kWh).

Année	Volume kWhcumac	Valorisation en €/kWhcumac	Total en €	Opération
2017	39 255 000	0,0038	149 169 €	Renouvellement installations thermiques
2017	26 754 714	0,0030	80 625 €	Eclairage Public
2018	2 076 760	*Non vendu*		Eclairage Public + Isolation
2018	60 864 320	*En cours d'instruction par le Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie*		Renouvellement Eclairage Public + Travaux Bâtiments Communaux

03 - Poursuivre la gestion économe de l'eau sur le patrimoine de la collectivité

- **Consommation d'eau**

La consommation d'eau des 322 compteurs est suivie afin de prévenir des dérives.

La télérelève des compteurs permet de visualiser la consommation journalière. Les alertes fuites permettent d'initier des actions correctives et ensuite de réclamer une remise pour fuite.

En raison de la sécheresse de 2017 et des interdictions prises par la préfecture (arrosage pelouses, massifs floraux, lavage de véhicules, lavage des voiries, fontaines), la consommation d'eau est en baisse. Ces adaptations ont été poursuivies en 2018, bien que les interdictions aient été levées, afin de préserver la ressource en eau.

Le premier poste de consommation concerne les écoles (30%), vient ensuite l'arrosage des espaces verts, l'eau nécessaire à l'entretien du domaine public et les fontaines (25%), puis les bâtiments communaux (22%).

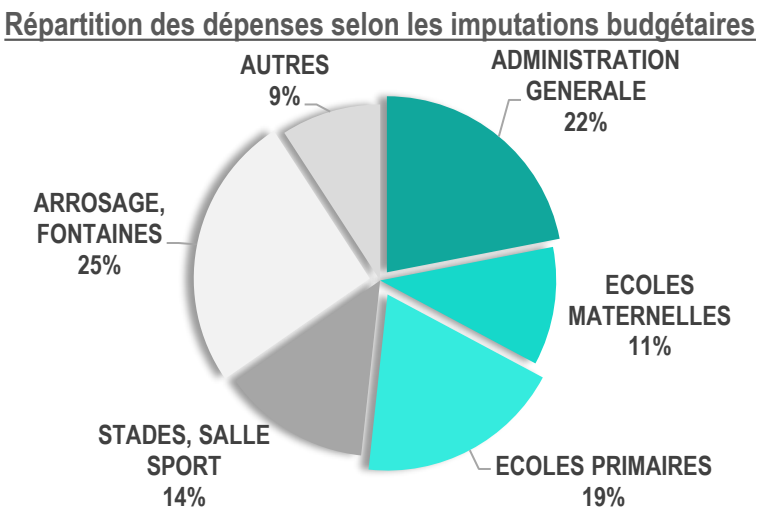

Répartition du coût total en € TTC/an sur 2017. Dans la catégorie Autres : crèches et garderies, centres de loisirs, bibliothèque, cimetières, culturel

Action engagée : 2016/2020 : Plan Lavoirs & Fontaines. Les fontaines et lavoirs seront donc équipées de dispositifs performants permettant de maîtriser les consommations et selon les cas, une rénovation et une reprise d'étanchéité sera faite.

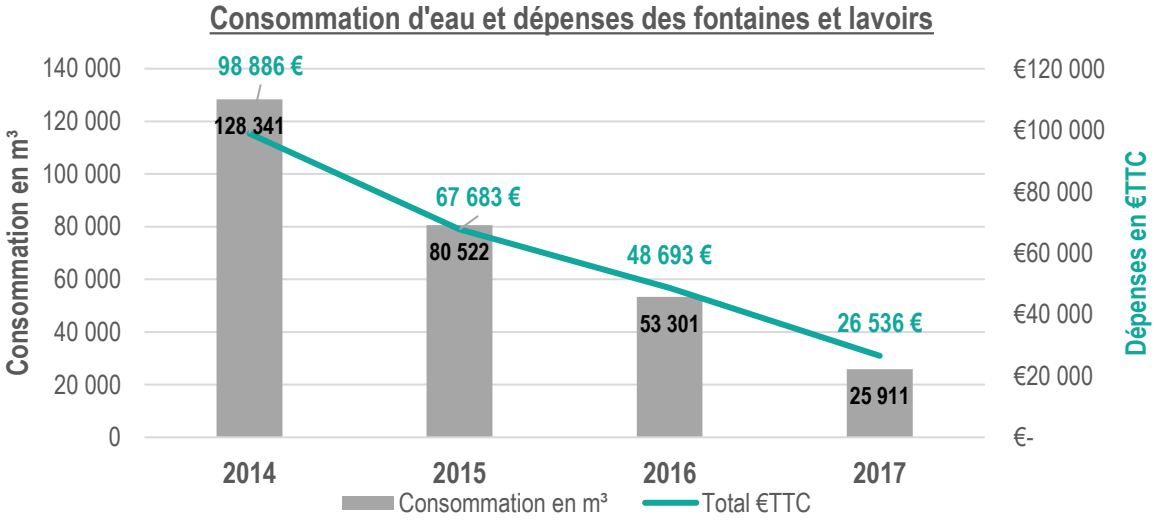

Dans le cadre de l'étude qui a été menée en 2018 sur les consommations énergétiques des 23 écoles, il a été intégré un volet sur la consommation d'eau. Ainsi, pour diminuer la consommation d'eau de ces bâtiments (29%), il a été proposé d'installer des équipements hydroéconomes (double chasse, réducteur de débit, …). En 2019, ces propositions seront mises en œuvre dans un plan d'économies d'eau dans les écoles.

Piste de progrès : Arroser uniquement lorsque cela est nécessaire en équipant les électrovannes de capteur d'humidité

04 - Permettre l'accès de tous aux services, bâtiments municipaux et lieux publics

- **Permanences CCAS dans les mairies annexes**

Une assistante sociale au CCAS se déplace dans les mairies annexes depuis octobre 2016, une à deux fois par mois selon le hameau (Plan de Grasse, les Aspres, Saint-Claude, Magagnosc, Saint Antoine, Plascassier).

Il s'agit de la création d'un poste de travailleur social permettant un accompagnement social de proximité pour les habitants des hameaux de Grasse. Le public reçu est le même que celui du service d'aide facultative. Ce poste a permis de réduire les délais de réception du public reçu par les assistantes sociales du CCAS.

Les dates des permanences sont publiées dans le Kiosque et affichées dans les lieux d'accueil. Les habitants de Saint-Jacques, Saint François et les Marronniers sont reçus au CCAS en raison des difficultés d'accueil sur les sites ne permettant pas la confidentialité.

Du 1er janvier au 30 Novembre 2018 : 101 permanences ont été réalisées dans les hameaux pour un total de 456 personnes reçues.

- **Accès aux services publics**

Le service des formalités administratives (cartes d'identité, passeports) va désormais au domicile des personnes ne pouvant se déplacer en raison de pathologies lourdes (alitement) et se dote d'un dispositif de recueil mobile.

Il se présente sous la forme d'une valise contenant tout le matériel nécessaire, notamment le scanner et le boîtier qui numérise les empreintes digitales. Mis à la disposition des communes du département, le planning de prêt est géré par la Préfecture de Nice.

La durée de la procédure est assez longue, environ 1 heure par personne, ce qui, compte tenu des horaires de transport et de retour de la valise à la Préfecture de Nice, autorise un traitement d'au maximum 4 dossiers par jour. Pour le moment, les rendez-vous sont regroupés le dernier jeudi de chaque mois.

- **Accessibilité**

Dans le cadre de la loi Handicap du 11 février 2005, une commission spéciale assure la transversalité entre tous les services afin d'adapter tous les travaux programmés aux exigences d'accessibilité et veiller à leurs réalisations conformes.

– Voirie

La voirie, dans sa composante, intègre aussi bien les travaux d'entretien des voiries comme ses ouvrages de soutènement. Un effort tout particulier est apporté à la sécurité par :

- L'intensification de l'éclairage des cheminements pour piétons ;
- Par la mise en évidence des traversées piétonnes ;
- Par la mise en place de matériaux de qualité pour les cheminements piétons (anti-glissance) ;
- Par la création d'accès piétons et d'emplacements aux normes Personne à Mobilité Réduite (PMR).

– Etablissement recevant du public

Tous les établissements recevant du public (ERP), quels que soient leur catégorie et leur type doivent être accessibles depuis le 1er janvier 2015.

Pour exemple, la villa Saint-Hilaire est accessible aux PMR (partie publique mais aussi professionnelle) avec des rampes d'accès, un ascenseur desservant tous les niveaux et du mobilier adapté.

Un délai supplémentaire est accordé lorsque le propriétaire de l'ERP a réalisé un « Agenda d'Accessibilité Programmé » (Ad'AP). Un Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction. L'Ad'AP de la ville de Grasse a été validé par la sous-préfecture.

Le montant des investissements à supporter pour rendre tous les ERP accessibles s'élèvent à plus de 9,2 millions d'euros.

Tous les travaux neufs sont conformes aux règles d'accessibilité.

05 - Parfaire les conditions d'accueil du public

- **Rénover les bâtiments**

– Sécurisation des établissements enfance et scolaire

En complément des travaux de rénovation et d'entretien des écoles, l'équipe des Bâtiments Communaux a réalisé durant l'été 2017 un vaste plan de sécurisation des 32 crèches et écoles maternelles et élémentaires. Rehaussement des enceintes, grilles, portails et portillons en ferronnerie, réseau d'alarmes anti-intrusion, boutons d'alerte anti-agression reliés directement aux forces de l'ordre et aux autorités municipales, badges magnétiques et visiophones sont inscrits dans un vaste programme pour un budget total de 1,1 million d'euros. Compte tenu de l'ampleur de la tâche (2,5 km de clôture à remplacer, 14 km de gaines et de câbles, 84 portails et portillons à équiper, 530 badges à déployer, 33 visiophones et 74 écrans intérieurs à installer, 187 sirènes d'alarme, 31 centrales intrusions), ce vaste chantier s'étalera jusqu'à la rentrée 2019.

– Travaux dans les écoles

Les vacances scolaires d'été sont l'occasion de réaliser des travaux dans les écoles. Ceux-ci sont réalisés en majorité par la régie municipale : réfection des sanitaires, mise en peinture, aménagements intérieurs, création de rampes PMR, remplacement des stores, installation de cage d'handball …

– Travaux dans les cimetières

Pour l'année qui arrive, le Service à la Population ainsi que celui des Cimetières, ont pour projet de réaliser un espace cinéraire au cimetière Sainte Brigitte, une nouvelle plateforme comprenant 40 caveaux au cimetière des Roumiguières, ainsi que de créer une salle de recueillement laïc pour les obsèques.

– Théâtre de Grasse

Équipement culturel communautaire, il a fait l'objet d'importants travaux de modernisation, de rénovation et d'accessibilité. Ce projet porté par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'est déroulé de cette manière : après une étude de faisabilité en 2015, les travaux ont démarré en septembre 2017, pour terminer en mars 2018. L'activité du Théâtre n'a pas été interrompue pendant les travaux en se délocalisant sur le territoire du Pays de Grasse.

Techniquement, c'est un chantier colossal d'un montant de 1,1 millions d'euros comprenant la rénovation complète de la salle (gradins, fauteuils, revêtements de sol/murs, changement du système de diffusion du chauffage), la mise aux normes PMR (création d'un ascenseur et d'un espace d'attente sécurisé), 498 places (dont 67 strapontins et 11 emplacements PMR) (anciennement 508 places), et le ravalement complet de la façade (mixité de matériaux enduit taupe et acier Corten).

Il est à souligner que pendant les travaux, le théâtre de Grasse a mis en place des navettes au départ de la gare routière de Grasse pour se rendre à certaines représentations délocalisées dans les salles du Pays de Grasse (moyennant une participation de 2 €). L'inauguration officielle s'est déroulée le 22

septembre dans les rues du centre-ville avec une démonstration d'art-vivant par la compagnie Système Castafiore.

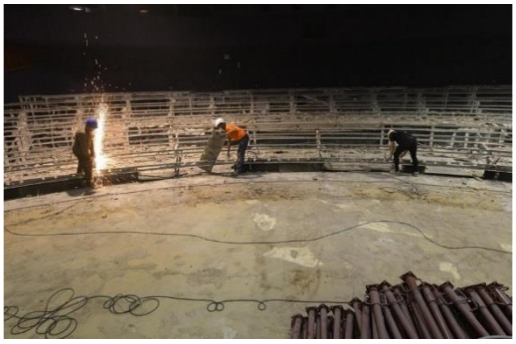

Octobre 2017

Avril 2018

– Mas du Collet

Le mas du Collet est un bâtiment emblématique du quartier du Plan, inexploité dans son intégralité depuis de nombreuses années. La réhabilitation, initiée en 2016, a été finalisée pour la rentrée 2018.

Au second étage, des travaux de renforcement en béton armé des murs et des planchers avec réfection complète de la toiture, ont permis de redonner au bâtiment une structure saine et solide. Le site a également bénéficié d'une remise aux normes complète d'accessibilité (accès PMR + ascenseur), d'électricité, de sécurité incendie ERP, d'hygiène et d'amé- nagements petite enfance.

Le mas est un lieu central des services communaux regroupant la salle de vie associative, la Mairie Annexe, le lieu des Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC) du quartier, la salle des mariages, le bureau de Police et la crèche très attendue par les jeunes actifs. Cette relocalisation de la crèche permet d'augmenter sa capacité pour passer à 23 places. Les horaires seront étendus de 7h30 à 18h30.

Avant travaux

Après travaux

– Police Municipale Annexe

Les locaux de l'ancien poste de Police Municipale, rue de la Poissonnerie, accueillent désormais une annexe de la Police Municipale et le bureau du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

L'annexe de la police municipale dispose d'un hall d'accueil physique, d'un bureau de réception et d'un local d'habillage pour les 8 agents de la Brigade de l'environnement. Avec cette présence dans le cœur historique, la ville répond à une demande des habitants de conserver un poste physiquement proche.

- **Entretien des bâtiments communaux**

Pour l'entretien des locaux municipaux, la Ville de Grasse a signé un marché de fourniture de produits et matériel d'entretien. Des produits écolabellisés sont commandés et utilisés comme le détergent multi-

usage, le détergent détartrant, le détergent dégraissant, le détergent désincrustant, et le détergent vaisselle.

Les agents qui entretiennent les écoles et les bâtiments communaux sont formés à l'emploi de ces produits et des affiches dans les locaux rappellent les bonnes pratiques.

- **Entretien et travaux neufs de voirie**

2018 s'inscrit dans la poursuite du plan de requalification des grands axes de voirie, commencé dès 2014, comprenant :

– L'enfouissement des réseaux aériens de distribution
– La mise en place de réseaux de communication (fibre communale), vidéoprotection et autres
– La mise aux normes PMR des cheminements pour piétons
– L'amélioration du réseau d'éclairage public
– La mise en œuvre de matériaux et de mobilier urbain de qualité
– L'embellissement paysager
– La mise en œuvre de revêtement routier anti bruit

- **Moderniser les équipements publics de restauration scolaire**

Le concept novateur EVEIL & GOUT, élaboré par la Sodexo, repense complètement l'environnement des enfants lors de leur repas de midi au sein de l'école. Ils gagnent en autonomie, ont la possibilité de manger à leur propre rythme dans un univers plus insonorisé tout en se responsabilisant vis-à-vis du gaspillage de la nourriture.

L'objectif fixé est de réaliser les aménagements de ce type dans tous les restaurants des écoles primaires d'ici la rentrée de septembre 2019.

Réalisations :	- 2014 : Gérard Philippe, Pra d'Estang, Saint-Antoine, Saint-Jacques et Saint-Exupéry - 2016 : Henri Wallon et Jean Crabalona - 2017 : Dracéa - 2018 : Maccary et Gambetta
À venir:	- 2019 : Antoine Maure

- **Mise à disposition des salles**

Les salles du Palais des congrès, de l'Espace Chiris, la Salle sous le Cours et l'Espace Culturel Altitude 500 sont mises à la disposition des entreprises privées pour des évènements, et très souvent utilisées. Une tarification préférentielle est appliquée pour le monde associatif, dans le respect des délibérations prises.

Pour les événements privés de type mariage ou anniversaire, seuls les salles polyvalentes sont proposées à la location aux particuliers privés. Ces salles se trouvent dans les hameaux à Saint-Claude, Saint-Antoine, Saint-Jacques, Les Marronniers, Le Plan (Salle Righetti), Magagnosc, Les Fleurs de Grasse (Salle Victor Schoelcher), et Plascassier. Elles sont réservées la semaine par le monde associatif grassois, et restent disponibles aux particuliers, aux associations et aux entreprises le weekend.

Hormis les interventions régulières d'entretien et d'adaptation aux besoins par les agents du service Palais des Congrès & Réceptif et d'autres services municipaux, des organismes de contrôle agréés sont sollicités pour valider les installations avant ouverture au public afin d'assurer la sécurité. Dans ce même cadre sécuritaire, les agents techniques bénéficient d'une formation continue afin de garantir une qualification performante répondant aux exigences des usagers et à l'exploitation des salles.

La salle de l'Espace Culturel Altitude 500, le Palais des Congrès et l'Espace Chiris sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Fréquentation des salles	U	2015	2016	2017	2018
Palais des Congrès	Nb	128	156	136	111
Espace Chiris	Nb	39	33	30	30
Salle sous le Cours	Nb	30	26	24	0*
Espace Culturel Altitude 500	Nb	103	100	115	128

** Non exploitée*

La volonté de développement commercial du palais des congrès passe par la création d'un site internet et d'une animation des réseaux sociaux, tous deux n'exigeant pas d'impressions volumineuses de flyers et autres documentations touristiques. L'ensemble des documents utiles seront en téléchargement sur ce site qui verra le jour courant 2019.

La baisse de fréquentation correspond à une baisse des réunions de service qui se tiennent dans d'autres salles désormais que le palais des congrès (salle du conseil, maison des associations…).

ZOOM SUR… E.C.A. 500

L'Espace Culturel Altitude 500 est un lieu ouvert et accueillant : associations et privés y sont accueillis avec qualité et parité. Certains mois sont réservés à la location, résultat d'une très forte demande, tandis que les autres servent à organiser des concerts, du théâtre, de la danse, de la peinture, des ateliers pour les retraités (patchwork, jeux, bibliothèque, etc.) et autres activités.

De nouvelles associations y ont posé leurs valises, notamment des associations de YOGA (UMA YOGA, ASPARA Yoga, FIT HARMONY), de méditation (ARJIKAN, ETRE et ACCOMPAGNER) de danse (SALA) et même le PERMIS DE CONDUIRE.

06 - Poursuivre une gestion durable des espaces verts et naturels de la ville

Le service des espaces verts communal s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques : formation du personnel ; remplacement du désherbage chimique par des méthodes alternatives ; binage ; paillage ; remplacement des arrosages par aspersion par du goutte à goutte…

- **Traitements phytosanitaires**

La loi de transition énergétique pour une croissance verte du 17 aout 2015 modifie la loi Labbé et impose aux collectivités territoriales l'interdiction des produits phytosanitaires chimiques pour l'entretien des espaces verts du domaine public à partir du 1er janvier 2017.

Les services des cimetières, de la voirie et des espaces verts s'adaptent à cette nouvelle réglementation en utilisant un désherbage thermique ou un désherbage manuel.

Pistes de progrès :	Mise en place d'un partenariat avec l'Association Pour la Réadaptation et l'Epanouissement des Handicapés (APREH) pour l'entretien des cimetières dans le cadre du zérophyto (démarche consistant à diminuer l'utilisation des pesticides et promouvoir les démarches naturelles).

- **Gestion différenciée**

L'excellence, c'est aussi l'optimisation des moyens avec une gestion différenciée selon cinq niveaux pour les 42 hectares que comptent les espaces verts.

Cette démarche mise en place cinq ans auparavant porte ses fruits : de la place pour les vivaces, moins de consommation d'eau, préservation de la biodiversité …

Pistes de progrès :	Création de nouveaux espaces, réfection d'espaces existant respectueux et durables : – Utilisation le plus large possible de végétaux de la palette méditerranéenne, – Utilisation de plantes identitaires de la commune, – Maitrise des eaux d'arrosage, – Utilisation de paillages végétaux et minéraux.

- **Actions en faveur de l'arbre**

La charte de l'arbre est en construction. Elle vise à définir les objectifs et moyens quant à la préservation, gestion, restauration, extension et enrichissement de ce patrimoine. Parmi les objectifs

- Sécuriser les habitants, les visiteurs et la collectivité (risques d'accidents et/ou de contentieux) ;
- Optimiser les coûts d'entretien ;
- Permettre une projection des budgets nécessaires sur plusieurs années ;
- Préparer l'avenir des générations futures ;
- Améliorer la qualité perçue par les habitants et les touristes
- Les arbres feront partie du support de communication de la ville.

Pour atteindre ces objectifs, un recensement sera réalisé, les interventions particulières hors entretien courant seront programmées et les orientations de gestion seront définies.

07 - Suivre une démarche de développement durable dans les projets de la ville

- **L'impact du développement durable dans le projet**

Une démarche de développement durable met en évidence l'importance de la phase pré-opérationnelle dans les études et mode « projet ». Elle s'intègre donc très tôt dans le déroulée de l'opération et ce dès les études d'opportunités et de programmation. Mais, c'est aussi et surtout un management de projet.

La mise en œuvre d'un projet durable repose avant tout sur une écoute avertie des différents points de vue, le renoncement aux solutions toutes faites, des temps de réflexion et d'arbitrage conséquents, un management de projet particulièrement dynamique et un engagement de tous dans une vision écoresponsable de la conception, de la construction et de l'aménagement.

Ainsi cette démarche implique des passages obligés :

- l'implication et l'écoute active des acteurs en amont du projet,
- la mise en œuvre d'une synergie positive autour du projet, une dynamique projet, une équipe projet,
- une approche systémique ou agile du projet,

Le développement durable élargit le champ de réflexion du projet :

- par la prise en compte du contexte local étendu
- par la prise en compte du contexte global (localisation, population, transports, etc…)

- par la prise en compte des usages et des usagers
- par une réflexion énergétique en cout global mais aussi en fonction des usages et de la typologie d'opération,
- par une gestion de chantier respectueuse et maitrisée (chantier propre, nuisance sonore, etc …)
- par une communication autour du projet, information,
- par la mise en réflexion de différents thèmes : énergétique, bruit, déchets, pollution, pollution visuelle, etc.
- par la recherche de financement possibles autour de solutions durables,
- par un recours à l'innovation,
- par une prise en compte de la mise en service et de la maintenance,
- par une attention particulière apportée à la conception,
- par des qualifications de la maitrise d'œuvre dès la publication du marché,
- par l'intégration de critères de développement durable dans nos appels d'offres.

- **L'organisation de la maîtrise d'ouvrage et la place des différents acteurs**

L'organisation et le professionnalisme de la maîtrise d'ouvrage (comité de pilotage, choix du chef de projet, choix et missions des prestataires, groupes de concertation, etc.) sont des conditions déterminantes de la qualité d'une opération.

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, cette organisation s'appuie sur la désignation d'un chef de projet très tôt dans le projet (chef de projet expérimenté dans son domaine et ouvert à la culture collective).

Aussi, un projet appelle, dès le démarrage des études de programmation, l'intervention et l'association de multiples acteurs :

- les élus,
- les décideurs,
- Les usagers,
- les autres services,
- les partenaires extérieurs,
- les entreprises,
- etc.

Les bases du management participatif sont définies de manière transparente : niveau de participation, identité des participants, règles du jeu, etc. Le processus doit donc être connu de tous.

Application :

Place de la Médiathèque :

- Organisation de deux groupes de travail, composés des services de la ville de Grasse, la SPL Grasse Développement et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, qui ont conduit in fine à la rédaction d'un cahier des charges participatif
- Co-validation des étapes clés selon la loi de Maitrise d'Ouvrage Publique

- **Les études-pré opérationnelles et le programme**

La programmation nourrie des études pré-opérationnelle n'est dans le cas d'une démarche de développement durable pas une option mais une partie intégrante du projet, elle peut notamment s'enrichir de données sociétales, culturelles, patrimoniales, etc.

Aussi, elle peut en ce sens être un véritable levier pour la conduite du changement dans les organisations statiques des pouvoirs publics.

CHERCHER L'EXEMPLARITÉ DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE DES SERVICES COMMUNAUX

08 - Réduire le bilan carbone « Patrimoine-Services » de la collectivité

- **Les mesures d'atténuation des Gaz à Effet de Serre (GES)**

  – Electricité 100% Verte

L'électricité est une source d'énergie indispensable permettant à la fois d'éclairer les rues la nuit et d'assurer le fonctionnement des écoles, des stades, des bâtiments administratifs …

La production de cette électricité est responsable d'émission de gaz à effet de serre. Afin de limiter notre impact sur l'environnement et de participer au développement des énergies renouvelables, la ville de Grasse a fait le choix depuis 2016 d'une électricité 100% verte. Cela a permis d'éviter l'émission annuelle de plus de 700 tonnes équivalent CO_2. Grasse ne s'arrête pas en bon chemin et a renouvelé son engagement en choisissant à nouveau l'électricité 100% verte pour l'année 2019.

Emission de gaz à effet de serre engendrée par la consommation d'électricité

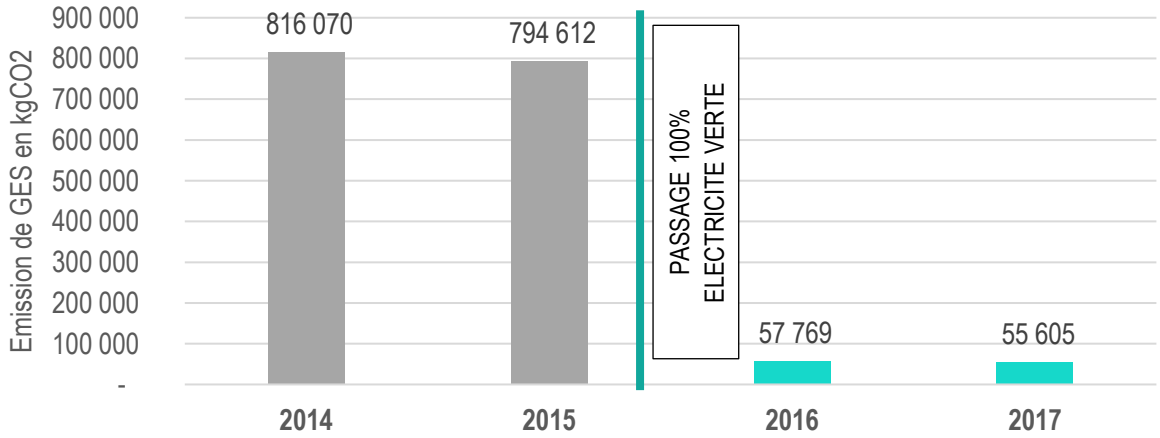

C'est par le biais d'un mécanisme de compensation que le fournisseur d'électricité s'engage à réinjecter au sein du réseau électrique l'équivalent de notre consommation d'énergie par autant de kWh produits de manière verte, comme l'attestent les certificats de garantie d'origine permettant d'identifier la source de production de l'électricité d'origine hydraulique.

– Production d'électricité via une microturbine

En 2018, la microturbine du réservoir des Trois Portes a été inaugurée. L'énergie hydraulique est convertie en électricité grâce à une turbine, un générateur de courant et un système de régulation et de sécurité.

Les travaux ont été réalisés et financés par Suez dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public pour la distribution d'eau potable. Les recettes issues de la production d'électricité sont perçues par la ville de Grasse.

09 – Adopter les écogestes

- **Quelques exemples dans les services municipaux**

– Service des Assemblées

Afin d'éviter les coûts d'affranchissement et le transport des documents de travail avant les conseils municipaux, les enveloppes de 6 conseillers sont déposées dans des cases courriers spécifiques en Mairie principale et pour 8 conseillers, les enveloppes sont remises en main propre. Le service suit en permanence la consommation de papier nécessaire au bon déroulement des conseils : nombre de pages, le coût total, le poids que représente toutes ces ramettes ainsi que leur hauteur en mètre. Ces indicateurs sont réutilisés pour, d'une part, faire le point après chaque conseil et trouver des solutions pour optimiser cette consommation (impressions non systématiques, numérisation, envoie par courriel, etc.), et d'autre part, pour montrer l'impact sur les forêts et l'épuisement des ressources.

– Service de la Commande publique et de l'Informatique

Dans une volonté de limiter le gaspillage et d'afficher une ligne directrice sur la consommation de papier dans l'administration, ces services sont attentifs aux achats éco-labellisés, la consommation et aux impressions sur format papier. C'est un réel enjeux et objectif pour l'année 2019, surtout depuis la location du parc d'imprimantes, même si cette action se construit et évolue au fil des ans.

De plus le service informatique se charge de récupérer les cartons ainsi que les cartouches d'encres pour les envoyer au tri.

– Services Foires et Marchés

Lors des Matinales du Cours mais aussi des autres marchés annuels tels que celui de Noël et les Flâneries du jeudi soir, un système de navette est mis en place : les exposants se garent sur un seul parking en dehors du centre-ville, ce qui libère des places de parkings pour les habitants et les consommateurs, et laisse plus de place sur le Cours pour des stands supplémentaires.

– Cellule Coordination des Manifestations

Pour l'organisation des manifestations, la Cellule met tout en œuvre pour trouver du matériel proche du lieu de déroulement. Cela permet de limiter au maximum les déplacements avec véhicules. De plus, elle centralise toutes les demandes par numérisation et intranet (fax, email).

– Service des Fêtes et Illuminations

Le service s'appuie sur une équipe de 13 agents polyvalents (électriciens ; sonorisateurs) ainsi que 2 encadrants pour mener à bien ses missions. Lors des manifestations, le montage ainsi que le prêt du matériel est pensé de manière raisonnée : une synergie entre les acteurs publics et les partenaires associatifs, scolaires, etc. De plus, les échanges avec la cellule de Coordination des Manifestations permettent une organisation et des pratiques internes plus vertueuses (comme la dématérialisation des documents).

Le levier principal est la mise à jour quotidienne d'un tableau de bord des demandes parmi les outils d'aide à la décision afin de comprendre l'augmentation de la charge de travail et trouver les marges de manœuvre. Il s'agit de trouver la pertinence par le choix du matériel à prêter en sensibilisant l'interlocuteur par mail, par téléphone et par réunion afin d'éviter les déplacements physiques. Un magasinier – sonorisateur est en charge de comptabiliser les besoins et du stockage (drapeaux, pavoisement, moquette etc.).

Pour faciliter et limiter les points de livraisons, il faut anticiper : cela permet d'économiser le carburant et limiter les émissions de gaz à effet de serre. L'organisation du travail des équipes est déjà optimisée par la recherche de circuit court en cumulant les livraisons. Cependant des facteurs explicatifs tels que le travail dans l'urgence est un défi managérial quotidien qui demande la mobilisation de l'ensemble du personnel et un engagement collectif.

L'effort global drastique est aussi apporté sur la gestion financière au niveau des dépenses de fonctionnement et investissement concernant des achats de fourniture et divers avec une attitude éco responsable. La réduction des déchets, le tri sélectif, la baisse de l'allumage des illuminations la nuit après une certaine heure (impacter la consommation en relation avec l'économe de flux) sont aussi les volontés de ce service.

En ce qui concerne le Parc Automobile du Service qui devenait vétuste, une nacelle neuve a été achetée en 2018. Pour 2019, le service devrait être équipé de 3 camions (1 plateau long et 2 courts). Un poids lourd viendra renforcer le parc d'ici 2021. Plusieurs impacts positifs sont attendus :

- Économiser le carburant et limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Sécurité du personnel avec des véhicules neufs et récents
- Moins couteux en réparation (pièces et main d'œuvre)

Enfin, ce service va jusqu'au bout de son engagement, comme le prouvent des actions pour la cohésion sociale et la solidarité : l'emploi de Travaux d'Intérêts Généraux ; une charte conclue avec divers partenaires afin de permettre la réinsertion en continuité sur le long terme ; et enfin, il travaille avec des ateliers protégés et entreprises adaptées pour l'emploi de la main d'œuvre handicapée.

Piste de progrès : Création d'une éco-charte à utiliser lors des manifestations de la ville mais également lors d'évènements externes (associations, etc.)

10 - Orienter la commande publique en faveur de services et produits plus durables

- **Marchés publics**

La commande publique représente une part importante des demandes en fournitures et en prestations de service. En se positionnant sur une politique d'achats responsables, la ville contribue à une généralisation des pratiques écoresponsables. En ce sens, les agents du service incitent les porteurs de projet à intégrer les principes du développement durable dans leur décision d'achats.

En 2018, la cellule opérationnelle des Marchés Publics a élaboré avec les services municipaux 50 consultations, 66 marchés conclus, 13 en projet, 4 sans suite, 17 seront finalisés en 2019, et 92 ont été reconduits contre 7 non reconductibles.

L'intégration des critères environnementaux et sociaux peut se faire à différents niveaux, une fois le besoin identifié et défini. Ils prennent en compte les objectifs de développement durable (DD) en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et du progrès social, les conditions de fabrications et droits de la personne.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Marchés publics conclus	Nb	43	67	61	66
Marchés publics avec clauses ou critères relatifs au Développement Durable	Nb	23	50	19	15
Consultations élaborées dans l'année	Nb	83	92	40	50

Pistes de progrès :

- Contrôler l'exécution des marchés et la conformité des fournitures ou services durables annoncés dans les cahiers des charges
- Evaluer la stratégie d'achat durable et adapter les futurs cahiers des charges aux besoins et raisons des précédentes déceptions
- Développer les critères d'attribution en considérant le coût du cycle de vie complet (coût d'acquisition, d'utilisation et de fin de vie)
- Vérifier la traçabilité des produits et vérifier les moyens permettant la réduction des quantités d'emballage

- **Chantier propre**

Lors des grands travaux de voirie et de réhabilitation de bâtiments, une charte de chantier propre est ajoutée dans le dossier de consultation des entreprises. Celle-ci a pour vocation de limiter les nuisances pour l'environnement proche : bruit, saleté, encombrement des chaussées. Cette clause est incluse dans tous les marchés de la Ville.

Les objectifs de cette charte sont de :

- Limiter les risques et les nuisances causés aux riverains ;
- Limiter les risques pour la santé et la sécurité du personnel de chantier ;
- Limiter les pollutions de proximité ;
- Favoriser l'emploi de matériaux locaux issus de filières recyclables ;
- Limiter la quantité de déchets mis en décharge et maîtriser leur traitement.

Pour continuer dans cette voie, le règlement communal de voirie qui fait référence à la charte « chantier propre » a été réactualisé. De plus, la création de la Brigade de l'Environnement a été un soutien supplémentaire : les agents sont intransigeants envers les sociétés qui se doivent de connaitre la législation (brûlage, encombrants, etc.).

Piste de progrès : En cours de réalisation pour appliquer la nouvelle version prochainement.

11 - Développer les Nouvelles Technologies de l'Information & Communication

- **Espace Citoyen**

Un espace citoyen accessible sur le site de la ville permet à tout internaute d'effectuer des démarches administratives et d'obtenir des actes sans se déplacer en mairie et sans contrainte de plages horaires à respecter. Les e-formalités sont possibles soit du site service-public.fr soit via le site de la Ville de Grasse par la Plateforme de l'Espace Citoyen.

La mairie de Grasse propose un guide pour les particuliers
https://grasse.guide-des-demarches.fr/particuliers/#!/Particuliers

Le nouveau site est à « accessibilité numérique », il permet un accès à l'information quel que soit le mode d'accès au Web. Notamment les personnes handicapées peuvent consulter l'ensemble des informations mais également utiliser simplement les services en ligne. Cette volonté permet aux personnes non voyantes de lire l'information, aux tétraplégiques d'utiliser leurs matériels spécifiques (commande vocales, pipettes, etc.) pour naviguer normalement dans le site, mais également aux utilisateurs malvoyants de pouvoir grossir les caractères à partir de leurs claviers, aux daltoniens de ne pas être perturbés par les couleurs utilisées, etc.

Répartition des demandes d'actes dématérialisés

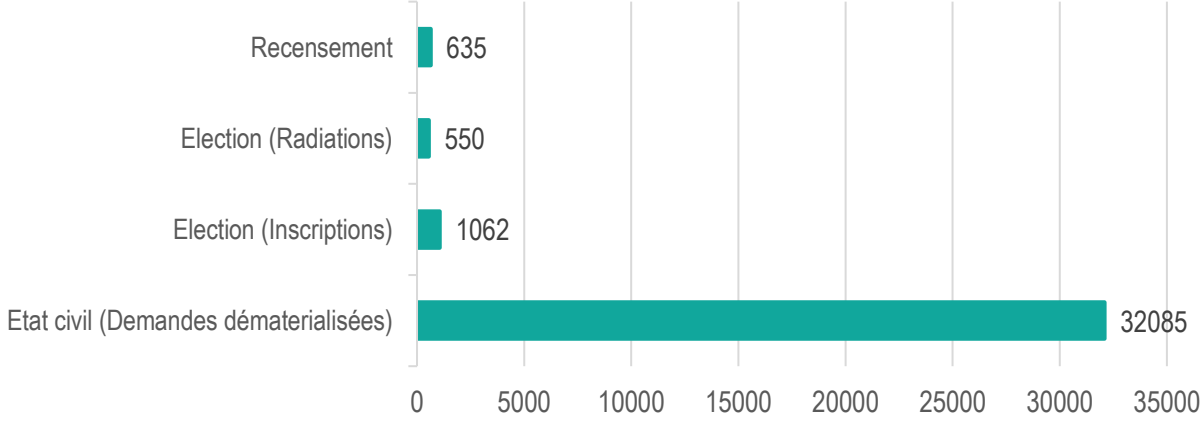

- **Formalités administratives**

Des rendez-vous à domicile ont été mis en place pour les cartes nationales d'identité biométriques pour les personnes invalides et sur un territoire plus vaste que celui de la commune.

- **Etat civil**

Plusieurs avancées sont à noter : la mise en place au 1er novembre 2017 des enregistrements, modifications et dissolutions de PACS, jusqu'alors de la compétence des tribunaux ; de nombreuses mesures en matière d'état civil ont été transférées des tribunaux vers les services de l'état civil (rectifications matérielles des actes, changement de prénom, etc.), et enfin la mise à jour COMEDEC (Communication Electronique des Données de l'Etat Civil).

- **Elections**

Un travail important a été effectué tout au long de cette année pour contrôler les listes électorales remises par l'Insee. Cela a permis la mise en place du nouveau répertoire unique électoral (REU). Ce répertoire électoral unique va offrir une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin. Toute nouvelle inscription entraînera automatiquement la radiation de la liste précédente.

Il est à noter que les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

Action engagée : Mise en place du Nouveau Répertoire Unique

- **Paiement Carte Bleue**

Depuis juin 2018, les paiements des concessions funéraires des cimetières communaux de la ville peuvent être réglés par carte bancaire. Un terminal de paiement électronique (TPE) a été installé au sein du service (place du Petit Puy) pour les achats et les renouvellements des concessions.

Depuis septembre, le CCAS a également mis en place le paiement en ligne pour tous les multi-accueils/crèches.

- **Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC)**

La Ville de Grasse a mis l'innovation numérique au cœur de ses priorités. En partenariat avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la commune a créé des Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC) au cœur des quartiers de la ville (Saint Claude, le Plan de Grasse, les Aspres et le Centre-Ville). Ces espaces publics visent à réduire la fracture sociale en permettant à tous les citoyens du territoire d'accéder à internet haut débit et d'utiliser les nouvelles technologies. Ces espaces sont actuellement animés par 4 administratrices.

Dans un contexte marqué par de fortes évolutions des technologies et des usages, les missions des Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC) se sont adaptées aux besoins de la population et des acteurs locaux, dans le domaine de la médiation numérique. Leur objectif premier consiste à favoriser l'appropriation par tous des Technologies de l'Information et de la Communication, en permettant à chaque citoyen de disposer à proximité d'un espace numérique équipé, et d'un accompagnement par une équipe de médiateur numérique.

Horaires et Contacts sur le site de la ville de Grasse, Rubrique Votre Maire, Ville labellisée, ville internet/ERIC

- **Progiciel de Gestion**

Inscrit dans le cadre de la modernisation des services techniques, la mise en place d'un progiciel vise à redéfinir la place de l'outil numérique et ses usages dans les services techniques, afin de fiabiliser l'action opérationnelle, tout en réduisant les risques d'erreur. Ce projet fait suite à un constat

d'amélioration possible sur la fiabilisation des données, des procédures et sur des gisements de productivité identifiés.

Le progiciel, répondant au nom d'AGAPÉ (Assistance Grassoise à l'Amélioration du Patrimoine et des Équipements), constituera à terme l'unique référentiel des informations, base unique et actualisée, sur laquelle les services pourront effectuer des demandes et centraliser les informations opérationnelles. Il permet de fiabiliser les données pour optimiser l'action des services, fiabiliser les procédures pour sécuriser l'action des services et donc d'être plus productif en réduisant les coûts.

Elle concernera dans un premier temps les bâtiments communaux, le centre technique municipal et la cellule énergies, puis dans un second temps les espaces verts et la voirie, et enfin le service des fêtes et illuminations.

Depuis le 15 février 2018, il a été déployé dans les services techniques pour la gestion des interventions sur les sites de la Ville de Grasse. Le patrimoine bâti de la Ville de Grasse a été intégré au progiciel, ce qui représente actuellement 229 sites (comprenant une arborescence de 115 bâtiments et 311 zones). Un premier relevé du stock du magasin des ateliers a été aussi importé (855 références).

Les interventions des ateliers sur les sites sont maintenant gérées via le logiciel, avec création de bons de travaux, ce qui permet un suivi en termes de planification et de gestion des coûts de chaque site (main d'œuvre, prestations externes, pièces).

Depuis septembre, l'ensemble des écoles utilisent Agapé pour effectuer leurs demandes d'intervention des services Techniques.

Au 10 janvier 2019, 641 demandes d'interventions ont été générées par les écoles (depuis juin 2018) et 2042 ont été créés, soit 259 interventions en cours (programmées, demande de devis) et 1783 interventions terminées.

Pistes de progrés :	- Création d'un circuit de validation pour qualifier les demandes et automatiser les retours d'informations par email aux demandeurs, depuis l'acceptation de la demande jusqu'à sa clôture ; - Intégration de la gestion des fluides et des stocks ; - Etendre ses avancées technologiques au patrimoine de la voirie et des espaces verts, puis à la gestion des festivités.

- **Equipement informatique des services**

Pour tous ses achats d'informatique la Ville de Grasse passe par la centrale d'achat du SICTIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Maritimes).

Après un programme de renouvellement du parc informatique sur plusieurs années, ce sont 30 ordinateurs qui ont été remplacés en 2018.

De plus, le parc d'imprimantes est dorénavant en location, ce qui va permettre de suivre le nombre d'impressions et donc d'engager un projet de réduction de l'utilisation de papier et encre.

Piste de progrés :	Suivre, optimiser et paramétrer les impressions aux seins des différents services.

- **Parc informatique de la ville de Grasse**

450 ordinateurs

67 imprimantes

78 photocopieurs dont 8 en couleur

- **Informatique scolaire**

La ville de Grasse fournit, installe et assure l'entretien des ordinateurs dans les 23 établissements scolaires.

Parc informatique des établissements scolaires

120 ordinateurs fixes
100 ordinateurs portables

166 tablettes

26 imprimantes

26 photocopieurs

– Les tablettes dans les écoles maternelles

Chaque école maternelle de la Ville de Grasse dispose d'une « classe mobile », dans laquelle sont contenus des Ipads et tout l'équipement nécessaire à la vidéo-projection et à la connexion à internet. C'est ainsi que 11 « classes mobiles » ont été déployées. Au total 66 tablettes ont été déployées pour permettre de moderniser, d'innover pédagogiquement et de démocratiser le système scolaire.

– Les tablettes pour les animateurs du périscolaire

11 tablettes numériques 8 pouces « endurcies » ont été mises à la disposition des directeurs d'animation du service jeunesse. Ces tablettes sont équipées de l'application Pocketo version 2.0, solution de pointage et de consultation.

– Autres outils numériques

Un coffret comprenant 6 tablettes iPad mini2 avec 100 applications,1 vidéoprojecteur, 1 Apple TV, a été distribué dans chacune des écoles maternelles grassoises, ce qui représente au total 11 classes (10 novembre).

12 - Mener une politique des ressources humaines responsable

- **Une gestion des ressources humaines sur un outil « full web »**

La gestion de la paie, de la carrière, des formations, des congés, des frais de missions, des arrêts se fait désormais sur un progiciel accessible via un navigateur internet.

Cette nouvelle version travaille sur une base de données unique et centralisée, avec une mise à jour en temps réel des informations. Cet outil facilite la vie des utilisateurs en leur permettant de se rendre plus disponibles pour des activités à forte valeur ajoutée et de disposer des informations les plus à jour.

Les objectifs :

- Se concentrer sur le cœur de métier des ressources humaines ;
- S'inscrire sur la voie de la dématérialisation ;
- Démarrer une démarche de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et le Centre Communal d'Action Social.

- **Optimisation des ressources humaines**

Plusieurs actions sont menées conjointement pour réduire les charges de gestion, trouver les pistes d'économie et optimiser l'organisation des services. Les premiers résultats encourageants viennent couronner la période 2014-2016 avec plus de 5 millions de réduction cumulée des dépenses liées à la gestion courante.

De nouveaux efforts sont attendus pour la période 2018-2020, rendus possibles par un contrôle de gestion rigoureux, la prise de conscience collective des contingences et la modernisation progressive des services et des outils.

Liste non exhaustive des mesures d'ores et déjà engagées par la ville :

- Baisse de la masse salariale par le regroupement des services, la mutualisation des personnels et le non renouvellement de certains départs à la retraite ;
- Mise en place de l'annualisation du temps de travail pour réduire l'usage des heures supplémentaires (en cours) ;

- **Effectif**

Afin de réduire les charges de fonctionnement, la masse salariale a diminué par le regroupement des services, la mutualisation des personnels et le non renouvellement de certains départs à la retraite.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017
Effectif de la ville	Nb	884	954	927
Agents titulaires	Nb	666	743	742

- **Parité Femme/Homme**

Le statut de la fonction publique garantit un égal traitement des fonctionnaires quel que soit leur sexe à compétences équivalentes. En 2018, il est à constater que 47 femmes et 5 hommes travaillent à temps partiel (dont 30 femmes et 3 hommes à 80%). 37 femmes et 7 hommes occupent des emplois à temps non complet.

Catégories	Femmes	Hommes	Total
A	23	24	47
B	37	29	66
C	476	338	814

Le tableau ci-dessus recense 927 agents en 2018 et concerne les agents stagiaires, titulaires et contractuels permanents à l'exclusion des contrats aidés et des vacataires.

- **Formation**

Le droit à la formation est reconnu aux fonctionnaires et agents publics. Il permet de favoriser le développement professionnel et personnel, faciliter les parcours professionnels, la mobilité et la promotion. La formation permet également d'assurer l'adaptation aux évolutions prévisibles des métiers.

- Les formations CNFPT sont largement accessibles à l'ensemble du personnel, qu'il soit titulaire ou non ;
- La ville développe des formations en interne pour favoriser la participation des agents (bureautique, hygiène et sécurité).

Les formations relatives à la sécurité sont organisées en interne par le Service Prévention (SST, EPI, PRAP, utilisation des produits d'entretien) ou par des organismes extérieurs pour les préparations aux habilitations (49 agents). Le développement d'actions en intra ou en union de collectivités avec le CNFPT permet de faciliter l'accès des agents à la formation (rapprochement géographique).

Type de formation	Unités	2016	2017	2018
Agents en formation d'une durée < 1 semaine	Nb	547*	222	320
Formation intégration	Nb		16	17
Préparation aux concours agents de catégorie C	Nb		10	7

*En 2016, augmentation massive du nombre de formations car 200 agents des écoles ont été formés.

- **Prévention des risques**

Bien plus qu'une obligation réglementaire, la formation à la sécurité a l'ambition d'atteindre le plus haut niveau de prévention pour préserver la santé et garantir la sécurité des agents au travail. Faire connaître les risques liés à l'exercice de son métier passe par la mise en place d'un plan d'actions pour la réduction ou la suppression des risques auquel viennent s'ajouter des actions d'information et de formation des agents dans des domaines divers.

- **Prévention des accidents au travail**

2018 restera une année dramatique compte tenu d'un décès accidentel d'un agent survenu au Centre Technique Municipal.

De nombreuses actions ont été menées depuis 2014 dans le but d'assurer aux agents des conditions de travail optimisées en ce qui concerne la sécurité.

2 agents sont en charge spécialement de l'hygiène et la sécurité. Ce Service Prévention de la Ville de Grasse est coordonné par un Conseiller de Prévention avec un Assistant de Prévention. Sa mission principale est d'informer et de conseiller l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail. L'évaluation de l'exposition à des dangers est une activité permanente du service, dont les résultats sont documentés et mis à jour en permanence dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), document de 2 000 pages pour 950 agents et 135 métiers, consultable sur demande au Service. Le DUERP est mis à jour régulièrement tout au long de l'année.

En 2018, ce sont 200 agents qui ont été formés afin de devenir Sauveteur Secouriste du Travail (SST). Tous les 2 ans, une mise à niveau des compétences SST est nécessaire. Le rôle d'un SST est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention sur son lieu de travail.

5 maladies professionnelles ont été reconnues. Les deux principales causes d'accident restent la glissade de plain-pied et la manutention manuelle, entraînant 56% des accidents.

Trois services sont particulièrement exposés : le service de la Vie Scolaire, la Proximité et la Police Municipale. Environ 40% des accidents de service surviennent à des agents qui ont moins de cinq ans d'expérience à leur poste.

ZOOM SUR… LES ASSISTANTS DE PREVENTION

Un réseau d'Assistants de Prévention dans les services a été mis en place en 2018.

Les Assistants de Préventions ont pour missions de :

- Veiller à la bonne tenue du Registre de Santé et Sécurité au Travail dans les services placés sous leur responsabilité ;
- Prévenir des dangers susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents ;
- Aider à améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.

Pistes de progrès :	- Il est possible de réduire ces statistiques avec un meilleur accueil des agents sur leurs nouveaux postes de travail. Cela fait partie des propositions qui seront discutées en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail CHSCT. - D'ici avril 2019, 250 agents des écoles seront formés aux « gestes qui sauvent ».

- **Emploi de personnes Handicapées**

Comme tout employeur, la ville de Grasse a obligation d'intégrer dans son effectif un taux de 6 % de personnes présentant un handicap.

Lorsque le taux des 6% ne peut être atteint, certaines mesures permettent à la ville de remplir son obligation : scolarité d'un enfant présentant un handicap et nécessitant la mise à disposition d'une ATSEM et d'une auxiliaire de vie, reclassement médical ou prestations de services à des organismes de réinsertion.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017
Emplois personnes handicapées	%	3,87	4,40	5,65
Mise à disposition d'auxiliaires de vie dans les écoles	ETP	3,84	5,16	2,6

13 - Encourager les comportements écoresponsables des agents

- **Déplacements professionnels**

– Expérience de géolocalisation

Certains véhicules de la Ville de Grasse sont géolocalisés. Un boîtier embarqué muni d'un récepteur GPS permet la localisation et transmet les coordonnées du véhicule. Des notes sont émises par le service du Parc Auto aux conducteurs afin de demander des précisions sur les déplacements. Au 1er avril 2018, la géolocalisation a été limitée à 41 véhicules contre 104 initialement pour des raisons budgétaires.

– Partage de véhicules

Le Pool Hôtel de Ville, basé au parking de la Roque, a été créé afin d'éviter les immobilisations de véhicules. Il optimise les déplacements selon les besoins et offre à tous les agents les mêmes moyens pour exécuter des tâches similaires.

Le Pool Hôtel de Ville, constitué de 13 véhicules, est situé au parking de la Roque.

Le Pool de Véhicules Techniques situé dans les locaux de Parc Auto 89 Avenue Pierre Sémard met à disposition 4 minibus 9 places, 6 véhicules dont 1 véhicule berline légère et 1 fourgon 5m³.

Véhicules Pools	U	2015	2016	2017	2018
Distances parcourues	km	181 000	138 000	105 000	100 700
Budget fonctionnement Parc Auto	€	480 000	515 000	470 00	510 00

L'augmentation du budget de fonctionnement du Parc Auto s'explique par l'augmentation du coût des carburants et des assurances.

– Parc de véhicules

188 véhicules composent la flotte municipale. En 2018, un véhicule électrique (CZéro) a rejoint le parc et est utilisé pour les trajets entre les mairies annexes. Il complète les acquisitions réalisées en 2017 avec les deux véhicules électriques (Renault Zoé) utilisés par le service eau et assainissement et le scooter électrique

Action à venir :	Afin de diminuer son empreinte carbone, il est programmé un renouvellement de la flotte municipale sur plusieurs années, dont 14 dès 2019.

- **Déplacements « Domicile-travail »**

Une prise en charge partielle du forfait transport en commun par les déplacements « Domicile-travail »

Lors du conseil municipal du 26 septembre 2013, une délibération a été adoptée à l'unanimité pour que les agents municipaux qui effectuent les trajets domicile-travail en transport en commun bénéficient d'une prise en charge partielle du prix de leur titre d'abonnement de la part de leur collectivité.

Seuls sont pris en charge les titres de transport concernant le trajet domicile-travail dans le temps le plus court. Pour pouvoir bénéficier du remboursement à hauteur de 50 % du prix de l'abonnement utilisé, l'agent doit remettre son justificatif de titre de transport (tickets à l'unité exclus) au service paie de la DRH. Le remboursement se fait mensuellement, même s'il s'agit d'un titre annuel de transport. La prise en charge est réduite de moitié pour les agents dont le temps de travail est inférieur au mi-temps.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Agent bénéficiant du remboursement	Nb	4	4	4	2
Part de la ville	€	183,34 €	264,90 €	338,32 €	315,06€

Pistes de progrès :	Un Plan de Déplacement de l'Administration sera élaboré en 2019 visant à diminuer les impacts négatifs environnementaux, sociaux et économiques liés aux déplacements professionnels et aux déplacements domicile-travail et à améliorer la qualité de vie au quotidien des employés.

14 - Permettre une approche transversale entre toutes les politiques publiques

- **Commissions municipales**

Avant chaque Conseil Municipal, 8 réunions préalables sont tenues, généralement réparties sur 3 semaines : le Bureau des Adjoints, la Commission Optimisation et performance des moyens et ressources, la Commission Équipement et aménagement du cadre de vie, la Commission Vivre Ensemble, la Commission Qualité de vie, la Réunion de Majorité, la Réunion des Présidents de Groupe, la Réunion avec la Presse et le Conseil Municipal.

Certaines délibérations peuvent être examinées par une ou plusieurs commissions municipales, voire toutes, selon les thématiques abordées. Ces commissions examinent les affaires, émettent des avis et formulent des propositions.

Par souci d'économie, un effort particulier est fait pour dématérialiser au maximum les documents : tous les conseillers municipaux reçoivent les documents de travail dans un format numérique. Ceux-ci sont diffusés sur une plateforme sécurisée ou via des systèmes de stockages externes (CD, clé USB). 17 d'entre eux sollicitent également les dossiers sous format papier.

La transmission au Contrôle de Légalité est totalement dématérialisée via la plate-forme FAST sauf le budget, le compte administratif et les actes d'urbanisme.

En 2018, 6 conseils municipaux ont été organisés avec 243 délibérations inscrites à l'ordre du jour.

- **Commissions communautaires de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse**

La ville de Grasse est représentée par 24 élus sur les 70 élus communautaires. Ils assurent la cohérence des politiques publiques au travers de 12 commissions communautaires suivantes : « Aménagement du territoire » ; « Culture » ; « Déchets » ; « Développement économique et agriculture » ; « Enfance et jeunesse » ; « Environnement, forêt et énergie » ; « Finance et performance publique » ;

« Habitat » ; « Sports » ; « Solidarité, économie sociale et solidaire, politique de la ville et santé » ; « Attractivité du territoire et tourisme » ; « Déplacement et transports ».

- **Réunions de Direction**

Pour assurer une bonne coordination entre les services, une réunion de direction est organisée une fois par semaine, en présence des Directeurs Généraux Adjoints, du Directeur Général des Services Techniques, du Directeur des Affaires Financières, ainsi que du Directeur Juridique.

- **Réunions de Cabinet**

Les réunions de cabinet se tiennent chaque semaine sous le pilotage du Directeur de Cabinet ou du Chef de Cabinet. Sont conviés les directrices de la communication de la ville et de l'intercommunalité, le service du protocole, les conseillers techniques et autres personnes extérieur au cabinet en fonction des thématiques abordées.

Elles ont notamment pour objectif de faire un état des lieux des dossiers en cours et de préparer les séquences importantes inscrites à l'agenda de Monsieur le Maire.

- **Agenda 21 : une démarche d'amélioration continue**

L'Agenda 21 s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. La Ville a élaboré, dans le cadre de son Agenda 21, une stratégie municipale de développement durable qui sert de base à la rédaction du présent rapport annuel sur sa contribution au Développement Durable. L'Agenda 21 a été adopté en Conseil Municipal le 28 juin 2016 et son comité de pilotage est composé de 8 élus référents.

Cet engagement vient conforter l'expérience de démocratie participative réalisée les années précédentes lors du « projet de ville » et vient prolonger la politique environnementale menée avec l'intercommunalité. Dans ce nouveau projet, il s'agit pour la ville de Grasse de : mieux connaître sa situation en matière de développement durable grâce au diagnostic initial et mesurer au fil du temps les progrès par les évaluations annuelles ; recueillir le ressenti des habitants à travers plusieurs étapes de concertation, instaurer une ligne directrice pour faciliter l'émergence d'un langage commun sur les enjeux du développement durable afin d'assurer la cohérence entre tous les projets ou politiques menées et aussi, pour enclencher le changement des pratiques municipales.

Pour mener à bien cette démarche, la commune a fait appel à un bureau d'études et l'Agence Régionale Pour l'Environnement Provence Alpes Côte d'Azur (ARPE PACA) afin de l'accompagner dans la prise en compte des spécificités locales, avoir une vision extérieure et bien respecter le cadre de référence national du suivi des projets de développement durable.

Après le travail de synthèse et de priorisation des enjeux, la stratégie de développement durable a pu être fondée. Elle est structurée selon 5 axes stratégiques, qui définissent les grandes orientations de la ville et qui rendent visible son positionnement au regard des enjeux de développement durable sur le territoire grassois. Dans ces axes se déclinent 15 engagements, définissant ainsi le choix fait par la ville de cadrer son action pour répondre aux enjeux identifiés dans le diagnostic partagé et priorisés par les élus. Enfin, une cinquantaine d'idées-forces présentent la traduction opérationnelle des engagements et permettent de mieux définir et suivre les actions. Cette structure est reprise dans le présent rapport.

Le volet Climat-Energie de l'Agenda 21 est élargi au périmètre territorial de 6 collectivités engagées dans le Plan Climat-Energie de l'Ouest 06 (PCET Ouest 06).

15 - Favoriser les échanges, la santé et le bien-être au travail pour tous

- **Médecine préventive**

Le Service de Médecine Préventive assure la médecine préventive professionnelle des agents municipaux : il a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail. A cet effet, les agents font l'objet d'une surveillance médicale sous la forme de visites périodiques dont la fréquence dépend de l'exposition aux risques professionnels ou de leur situation individuelle.

- **Vaccinations gratuites**

Les agents municipaux bénéficient d'une vaccination gratuite contre le virus de la grippe dès le début des périodes automnales

Indicateurs	Unités	2016	2017	2018
Vaccination des employés municipaux	Nb	47	58	36

- **Absentéisme**

Les missions de contrôles des arrêts maladie et des accidents de travail ainsi que les visites d'embauches sont réalisées par des médecins assermentés. Il est rappelé du rôle de l'adjointe aux ressources humaines en matière d'écoute pouvant s'appuyer sur une convention avec le Centre de Gestion pour l'intervention de psychologues.

16 – Assainir les finances publiques

La bonne gestion des finances communales s'impose à toutes les collectivités locales face au désengagement significatif de l'Etat et à la baisse des dotations. À Grasse, la situation financière de la ville est une priorité absolue et un élément majeur de décision.

Dès son installation, l'équipe municipale a mis en place une stratégie qui se décline selon 6 axes de travail détaillés ci-dessous.

- <u>Se libérer des emprunts toxiques</u>

Comme 5500 collectivités locales en France, Grasse a eu recours entre 1995 et 2009 aux emprunts proposés par les banques - qualifiés depuis d'emprunts toxiques.

La dette contractée à des taux variables avait l'avantage de proposer des taux bonifiés dans les premières années. Mais, passée cette période, les emprunteurs se sont trouvés à la merci de la moindre variation de change sur le marché des devises. Les taux ont commencé à fluctuer dangereusement pour atteindre jusqu'à 40% pour certains, des niveaux insoutenables pour la ville. Grasse est entrée dans une situation de dépendance financière très difficile liée directement aux marchés. Pour rompre avec cette situation catastrophique, la ville s'est dotée en mars 2014 des services d'un cabinet d'expertise extérieur pour analyser l'endettement de la commune et déterminer une stratégie de sortie de crise.

Elle a saisi l'opportunité du Fonds de Soutien de l'État pour refinancer la dette, éliminer les taux toxiques les plus coûteux et les remplacer par des taux fixes à risque zéro. Ce réaménagement a permis une réduction conséquente de nos frais financiers et une parfaite lisibilité des échéances.

- <u>Faire réévaluer la Dotation Globale de Fonctionnement</u>

La dotation globale de fonctionnement de l'État (DGF) constitue une grande partie des recettes réelles de fonctionnement des collectivités. Son calcul présente de grandes disparités suivant la taille des villes et un jeu de péréquations qui est particulièrement défavorable pour Grasse depuis de nombreuses années. La ville se trouve fortement pénalisée avec une dotation de 108 €/habitant pour 2018, qui est presque deux fois inférieure à la strate nationale. Le volume de cette dotation représentant un enjeu

financier majeur pour la ville, des démarches ont été entreprises auprès du Ministère de l'Action et des Comptes Publics pour une réévaluation de la DGF accordée à la Ville de Grasse. A ce jour, il n'y a eu aucun retour des différentes saisines.

- Gérer la baisse programmée des dotations

L'ensemble des collectivités françaises subit depuis plusieurs années une baisse des dotations de l'État inscrite dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 - 2019 avec un plan d'économie de 50 milliards d'euros. Pour la Ville de Grasse, cette baisse représente un volume d'environ 4,5 M€/an entre 2014 et 2018.

- Réduire les charges de fonctionnement

Plusieurs actions sont menées conjointement pour réduire les charges de gestion, trouver des pistes d'économie et optimiser l'organisation des services. Il s'agit d'un travail de longue haleine pour restaurer progressivement la capacité d'autofinancement de la commune. Les résultats obtenus sont très encourageants avec une amélioration du niveau d'épargne de plus de 75% en 2018 par rapport à 2014. Tous les ratios de gestion sont améliorés de manière significative, ce qui n'aurait pu être envisagé sans une réforme structurelle profonde de notre collectivité.

Les efforts seront maintenus pour la période 2019-2020, par un contrôle de gestion rigoureux, la prise de conscience collective des contingences et la modernisation progressive des services et des outils.

Liste non exhaustive des mesures d'ores et déjà engagées par la ville :

- Baisse de la masse salariale par le regroupement des services, la mutualisation des personnels et le non renouvellement de certains départs à la retraite ;
- Coûts minimisés grâce aux travaux réalisés en interne par les services municipaux ;
- Mise en place de l'annualisation du temps de travail pour réduire l'usage des heures supplémentaires (en cours) ;
- Nomination d'un contrôleur de gestion chargé d'analyser les dépenses et de révéler les pistes d'économies ;
- Nomination d'une ingénieure économe de flux, chargée de la meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux ;
- Recherche d'optimisation de la productivité par la dotation de nouveaux outils et pro-logiciels métier (en cours) ;
- Mise en place de pools comptables pour une meilleure gestion, contrôle et anticipation des dépenses.

- Optimiser les recettes

Depuis mars 2014, la volonté de la majorité municipale est de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux en les optimisant pour une meilleure équité fiscale des contribuables.

Une cellule opérationnelle dédiée a été créée au sein de la direction des affaires financières et une convention de partenariat a été signée avec les services fiscaux pour permettre une action combinée.

Des actions ont été également lancées, initiées notamment pour accroître nos recettes d'exploitation et notamment :

- Une actualisation des loyers des conciergeries municipales ;
- La réévaluation de certaines redevances pour occupation du domaine public ;
- La mise en place d'un partenariat avec les plateformes de réservation d'hébergement pour la perception de la taxe de séjour et la modernisation de la collecte (site dédié) ;
- Dans un contexte de raréfaction des ressources, la création d'une cellule de veille des dispositifs de subventionnements auxquels la ville pourrait prétendre.

- Adapter les dépenses et mieux gérer le patrimoine

La ville de Grasse est propriétaire d'un patrimoine important que la commune doit entretenir et valoriser.

Dans un souci de bonne gestion et au regard de la conjoncture, il a été décidé de procéder à la vente des biens dont l'entretien est très coûteux et pour lesquels aucun projet d'utilité publique pour la ville n'est envisagé à court ou moyen termes.

Ainsi, dès 2014, la majorité a fixé un plan pluriannuel de cessions d'actifs : plus de 5 millions d'euros ont d'ores et déjà été réalisés et servent de levier à l'action municipale.

Parallèlement, le niveau global d'investissement de la ville repose à la fois sur la baisse de la dette et sur l'augmentation de sa capacité d'autofinancement.

Aussi, une programmation a été établie pour flécher les investissements. Un comité se réunit tous les mois pour arbitrer et hiérarchiser les projets en fonction des objectifs financiers atteints.

Cette méthode atteste d'une gestion responsable et rigoureuse.

02 axe
BIODIVERSITÉ & RESSOURCES

CONTRIBUER AUX ENGAGEMENTS NATIONAUX CLIMAT-ÉNERGIE ..... - 41 -
17 - Participer aux actions communes du Plan Climat Ouest 06..... - 41 -
18 - Collaborer à la stratégie énergétique et climatique portée par l'intercommunalité ..... - 42 -

PRÉSERVER LES MILIEUX ET ÉCONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES ..... - 44 -
19 - Relever le défi d'une gestion écoresponsable des ressources naturelles ..... - 44 -
20 - Lutter avec les acteurs du territoire contre le gaspillage des ressources ..... - 47 -
21 - Réduire les rejets polluants dans le milieu naturel ..... - 49 -

PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE GRASSOIS 53
22 - Mieux connaître la biodiversité pour préparer le territoire aux évolutions climatiques.....53
23 - Valoriser et favoriser la présence de certaines espèces 54

AMOINDRIR LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES.....56
24 - Informer les Grassois sur les risques encourus et les comportements à adopter 56
25 - Anticiper les effets du changement climatique pour limiter l'exposition du territoire 56
26 - Encourager la prévention de la population et la surveillance des risques 57

CONTRIBUER AUX ENGAGEMENTS NATIONAUX « CLIMAT-ÉNERGIE »

17 - Participer aux actions communes du Plan Climat Ouest 06

- **Engagement des 6 collectivités de l'Ouest 06**

PLAN CLIMAT ÉNERGIE OUEST 06

La ville de Grasse s'est engagée dans l'élaboration d'un plan climat commun avec 5 autres collectivités (Cannes, Antibes, CAPL, CASA, CAPG), ce qui est une première en France. Un plan d'action a été établi à la suite d'un diagnostic poussé (Bilan GES, Bilan Carbone, Diagnostic de vulnérabilités à court, moyen et long terme). C'est la première fois, en France, que 6 collectivités de plus de 50 000 habitants s'entendent pour élaborer et mettre en œuvre un plan climat aussi ambitieux.

L'ensemble des documents du PCET (bilan des gaz à effet de serre, diagnostic de vulnérabilités, étude du potentiel des ENR, …) est téléchargeable sur le site internet : www.planclimatouest06.fr

- **Stratégie partagée avec les partenaires du PCET Ouest 06**

Le plan climat Energie territorial est l'outil des collectivités pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique. Il permet d'amplifier la collaboration qui existe déjà entre les territoires et d'engager des actions structurantes à une échelle territoriale plus pertinente.

Pour découvrir les vulnérabilités du territoire et les actions du Plan Climat Energie Territorial, rendez-vous à l'adresse suivante sur le Youtube de la ville de Grasse : https://www.youtube.com/watch?v=sVp-gOKYY4Y

- **Evolution des actions communes aux 6 collectivités engagées**

Le PCET rassemble les actions de l'ensemble des directions. Certaines sont portées à l'échelle du bassin de vie de l'ouest des Alpes maritimes, ce sont les actions communes.

L'année 2018 a été marquée par le déploiement de bornes de recharges rapides pour véhicules électriques à l'échelle du territoire du PCET Ouest 06.

Afin d'encourager la mobilité électrique, les Communautés d'Agglomération du Pays de Grasse, de Sophia Antipolis et de Cannes Lérins proposent sur leur territoire un nouveau service public de recharge pour véhicule électrique ou hybride.

Au total, 95 infrastructures de recharge sont en libre-service :

- 35 bornes sur l'agglomération du Pays de Grasse (électricité d'origine 100% renouvelable),
- 34 sur l'agglomération de Sophia Antipolis (électricité d'origine 100% renouvelable),
- 26 sur l'agglomération de Cannes Lérins.

Pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, l'investissement a été de 350 000€TTC financé au total à 70% (50% ADEME et 20% CRET).

Emplacement de la borne	Nombre de recharge
Gare SNCF	1
Aire Alambic	1
La Chênaie	3
Sainte-Hélène	4
Stade Perdigon	5
Stade de la Paoute	5
Ancien Palais de Justice	6
Square Diables Bleus	8
Salle Omnisport	9
Place Frederic Mistral	9
Boulevard Carnot	11
Cours Honoré Cresp	20
Moulin de Brun	21
Total	**101**

Données du 01/07/2017 au 14/12/2018

Le fonctionnement, les tarifs et la carte du réseau de borne est consultable sur le site internet www.wiiiz.fr

Autres actions communes :

- Optimiser la logistique urbaine à l'échelle de l'Ouest 06
- Créer un service de rénovation énergétique de l'habitat
- Animer un réseau de jardins partagés

18 - Collaborer à la stratégie énergétique et climatique portée par l'intercommunalité

- **Stratégie 2014-2019**

Dans le Plan Climat Energie Territorial, on retrouve des actions prioritaires pour la ville de Grasse et pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG). Seules 3 actions sont directement portées par les services municipaux et viennent compléter celles de l'Agenda 21.

Actions	Porteur
Élaborer une stratégie globale de maîtrise de l'énergie du patrimoine communal	Grasse
Maîtriser la consommation de l'éclairage public	Grasse
Organiser la politique voirie et stationnement au sein de la ville de Grasse	Grasse
Élaborer un Programme Local de l'Habitat Grenelle	CAPG
Élaborer une stratégie globale de maîtrise de l'énergie du patrimoine intercommunal	CAPG
Mettre en œuvre le Plan de Déplacements Administration	CAPG
Mobiliser les communes dans des actions de maîtrise de l'énergie	CAPG
Poursuivre la politique de rénovation énergétique du parc	Grasse et CAPG
Encourager l'utilisation des modes de transports alternatifs dans les déplacements domicile-travail des agents de la CAPG et de la ville de Grasse	Grasse et CAPG
Impliquer les agents	Grasse et CAPG
Définir les outils de suivi et d'évaluation des PCET spécifiques	Grasse et CAPG

PRÉSERVER LES MILIEUX ET ÉCONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES

19 - Relever le défi d'une gestion écoresponsable des ressources naturelles

- **Gestion de la desserte en eau**

La commune de Grasse a délégué la gestion de son réseau d'eau potable à SUEZ.

La ville de Grasse, via son service d'eau et d'assainissement réalise des chantiers de renouvellement du réseau public d'eau potable. Aussi, SUEZ son délégataire, met en œuvre des travaux de renouvellement des canalisations d'eau prévus dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Plusieurs grands chantiers sont actuellement programmés pour remplacer les canalisations en fonte grise devenues vétustes par un matériau plus moderne et résistant, la fonte ductile.

Les principaux travaux de renouvellement des réseaux d'eau réalisés tout au long de l'année 2018 sont les suivants :

Rue	Mètres linéaires
Renforcement du feeder St François	200ml
Rue de la Libération	260ml
Rue Mirabeau	115ml
116 avenue Auguste Renoir	180ml
82-96 chemin de Vence	153ml
Chemin de la Coste d'Or supérieur	174ml
Chemin de la Rourée	469ml
44 avenue Jean XXIII	48ml
Avenue du Général de Gaulle	182ml
96 boulevard Estramousse	433ml

- **Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon**

Le syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon a été créé en 2017, et a pour objet la gestion du service public industriel et commercial d'adduction de l'eau potable acheminée par le canal du Foulon et ses dérivations.

À ce titre, il a en charge l'exercice, en lieu et place des communes membres, des compétences suivantes :

- La production, le traitement, le transport et le stockage de l'eau acheminée par le canal du Foulon pour les besoins de la consommation domestique ou de l'irrigation ainsi que l'achat en gros de volumes d'eau potable complémentaires acheminés par ledit canal ;
- Le cas échéant (service à la carte), la distribution de l'eau potable aux abonnés.

Une étude stratégique a été lancée en 2017 afin d'appréhender les besoins en alimentation en eau potable à court, moyen et long terme, et de définir un schéma directeur. Actuellement, les pertes d'eau représentent 10% soit 1 000 000m³/an, le schéma directeur visera à économiser la ressource en eau.

- **Qualité de l'eau distribuée**

Chaque année, une évaluation permet de maintenir la certification ISO 22000 attestant de la qualité de l'eau distribuée. L'audit de suivi de la norme ISO 22000 est réalisé chaque année par un auditeur d'un organisme accrédité indépendant (LRQA).

- **Gestion des sols/Révision du PLU**

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), applicable depuis décembre 2018, intègre une réflexion sur les possibilités d'éviter, minimiser ou compenser la progression des surfaces artificialisées et d'orienter les décisions en matière de planification urbaine et développement durable en cours. Les modifications précédentes avaient déjà intégré des obligations en termes de rétention des eaux et de surfaces en espaces verts.

- **Gestion des eaux usées**

La commune de Grasse est dotée d'un zonage d'assainissement depuis le conseil municipal du 15 décembre 2005. Ce schéma distingue les zones d'assainissement collectif et autonome. La commune de Grasse a délégué l'entretien de son réseau d'eaux usées à la Lyonnaise des Eaux.

La ville de Grasse a lancé un Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées et pluviales, outil de programmation des opérations du service.

- **Gestion des déchets**

En ce qui concerne la gestion des déchets, la compétence collecte est organisée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. Les fréquences de collecte (ordures ménagères et tri sélectif) varient en fonction des secteurs de la ville. Sont organisées en complément, la collecte du verre en point d'apport volontaire et du papier. La compétence traitement des déchets a été transférée au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets des Alpes-Maritimes (le SMED).

Depuis 2011, le périmètre de collecte de la ville de Grasse est concerné par l'appel à projet d'Eco-emballage pour l'extension des consignes de tri (prise en compte de tous les emballages plastiques dans la collecte sélective, mais aussi du papier) simplifiant le geste de tri pour les administrés.

Pistes de progrès :
- Mieux sensibiliser les habitants et les agents sur le geste de tri.
- Définir des indicateurs de suivi faciles à remplir et imposer une transmission systématique des données

– Corbeilles connectées Big Belly

Au mois de janvier 2018, 5 corbeilles haute technologie du modèle « Big Belly » (*gros ventre* en français).

Grâce à l'énergie solaire, les poubelles ne débordent plus : la compaction s'active automatiquement lorsque la corbeille est pleine. De plus grande capacité qu'une corbeille classique, le nombre de tournées est réduit. Une corbeille de 120 l qui compacte les déchets peut contenir environ 600 l d'ordures, soit 5 fois sa capacité.

Les 5 corbeilles sont installées dans des endroits de grand passage : Gare Routière, Place du Cours Honoré Cresp (2 Big Belly), devant le Lycée Amiral de Grasse et Boulevard du Jeu de Ballon.

– Trier le verre : plus facile et plus accessible pour tous

Avec seulement 24 kg de verre recyclé par habitant, contre une moyenne de 30,2 kg au niveau national, des progrès restent à faire.

L'accessibilité à ces colonnes de tri ne passe pas seulement par une réflexion sur l'emplacement : la forme doit également faciliter leur utilisation, notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ou les enfants. C'est sur tous ces critères que les équipes ont planché en 2017 pour installer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse 14 nouvelles colonnes PMR. 5 d'entre elles sont installées sur la ville de Grasse, dont 3 sur les parkings d'Auchan, de E. Leclerc et de Briconautes. Les 2 autres sont prévues en entrée de ville, sur le boulevard Victor Hugo et l'avenue Frédéric Mistral.

– Déploiement du dispositif Cliiink, système de collecte 2.0

Dans le cadre de son plan d'amélioration du recyclage du verre sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a été séduite par les perspectives de hausse des performances du recyclage et de développement économique et social offertes par l'outil Cliiink.

Développé par la Start Up Terradona, une solution innovante et ludique qui réconcilie plaisir et développement durable. Cette innovation destinée aux villes intelligentes a pour objectif de diminuer les déchets ménagers, d'augmenter le pouvoir d'achat et de dynamiser le commerce en centre-ville.

Dans la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, ce sont ainsi 130 colonnes sont équipées du dispositif sur une partie du territoire. 3 500 personnes ont souscrit un abonnement au 1/12/2018. Plus d'un million de bouteilles ont été déposées en l'espace de 5 mois avec le dispositif.

– Un geste citoyen permettant de lutter contre le cancer

En triant le verre, les Grassois participent à la lutte contre le cancer. En 2017, ce sont 2 516 tonnes de verre qui ont été collectées sur le Pays de Grasse permettant de reverser à la Ligue contre le Cancer 8 000€.

Les bouchons en liège ont eux aussi un rôle à jouer dans la lutte contre le cancer. En les déposant dans les bornes dédiées installées en mairie de Grasse et dans toutes les mairies annexes, ils sont ensuite récupérés par l'association partenaire France Cancer et permettront de financer la Recherche

– Campagne de sensibilisation /tri sélectif et valorisation des déchets

La valorisation des déchets ménagers est une priorité de longue date pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), déjà engagée dans la promotion du compostage et du lombricompostage domestiques, le partenariat avec la Ligue contre le cancer pour le recyclage du verre, le projet d'expérimentation de la collecte sélective des biodéchets, le soutien à la création de structures du réemploi (recycleries), l'accompagnement des écoles dans leurs démarches Agenda 21 Scolaire. En répondant à l'appel à candidature lancé par Eco-Emballages, la CAPG va plus loin encore et rejoint les 160 autres collectivités françaises qui étendent leurs consignes de tri sélectif à tous les emballages plastiques : la poubelle jaune accueille désormais tous les emballages même souillés.

– Campagne de distribution de composteur

Dans le cadre de sa stratégie de réduction des déchets à la source, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets) propose des composteurs à ses administrés sous la condition de suivre une formation pratique pour la bonne utilisation de celui-ci. Pas moins de 480 composteurs sont distribués chaque année. Il est également possible de recourir à des lombricomposteurs pour les personnes habitants en appartement moyennant une participation financière.

Le compostage domestique est une pratique ancestrale, le compostage est la transformation naturelle de déchets organiques sous l'action de l'eau, de l'air et des micro- organismes (bactéries, champignons, ...). Après quelques mois de fermentation, on obtient un produit appelé compost, un fertilisant naturel et de qualité pour nourrir son jardin et ses bacs de plantations.

Le lombricompostage correspond à la digestion de nos déchets organiques sous la forme de compost par l'action des vers.

Après quelques semaines d'utilisation, on obtient du lombricompost. Un amendement qui enrichit généreusement la terre en étant directement assimilable par les végétaux, et du lombrithé (percolat), un engrais liquide et efficace à diluer pour l'arrosage des plantes.

Téléchargez le guide du compostage sur le site www.paysdegrasse.fr/compostage

20 - Lutter avec les acteurs du territoire contre le gaspillage des ressources

Protection des sources

Sur la commune de Grasse, un périmètre de protection des sources est présent. Il s'agit du périmètre de protection de la source de la Foux, représentant environ 15 % des approvisionnements en eau potable de la ville. Il comporte un périmètre rapproché ainsi qu'un périmètre éloigné.

- **Rendement du réseau de distribution en eau**

Parce que l'eau est une ressource précieuse entre toutes, il est de notre devoir de lutter contre son gaspillage. L'observatoire national des services d'eau et d'assainissement a relevé qu'1/5e des litres transportés par les réseaux d'eau se perdait dans la nature à cause des fuites de canalisations.

Au niveau local, la Commune et Suez, son délégataire de service public pour la gestion des systèmes d'assainissement collectif et de distribution de l'eau potable, mettent tout en œuvre pour pister les déperditions et améliorer leurs performances.

Le calcul du rendement du réseau de distribution en eau permet de quantifier les pertes d'eau. Ce rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes.

Réseau de distribution	Unités	Rendement
Ville de Grasse (2016)	%	78,24 %
Ville de Grasse (2017)	%	78,53 %
Moyenne nationale (2014)	%	79,30 %

Pistes de progrès : Par un avenant à son contrat signé le 28 décembre 2017, SUEZ s'est engagé auprès de la collectivité à atteindre un rendement de 85 % dès 2022.

Pour améliorer le rendement, le délégataire recherche les fuites sur le réseau et propose un plan d'action à la commune, notamment en termes de travaux de renouvellement de canalisations. Ont été actés près de 3 000 000 € TTC annuels de travaux d'amélioration, de renforcement, de renouvellement et d'extension du réseau d'eau potable investis pour un service plus performant : la moitié par la direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Grasse et l'autre par SUEZ.

- **Télérelève des compteurs d'eau**

La télérelève est un outil de mesure efficace simple, économique et innovant.

Ce type de compteur transmet, via le réseau téléphonique, les données de consommation de l'abonné concerné à un central où elles sont stockées. Le calcul des factures de consommation d'eau est alors effectué à partir des consommations réelles, en supprimant tout risque de passer par des estimations parfois inadaptées.

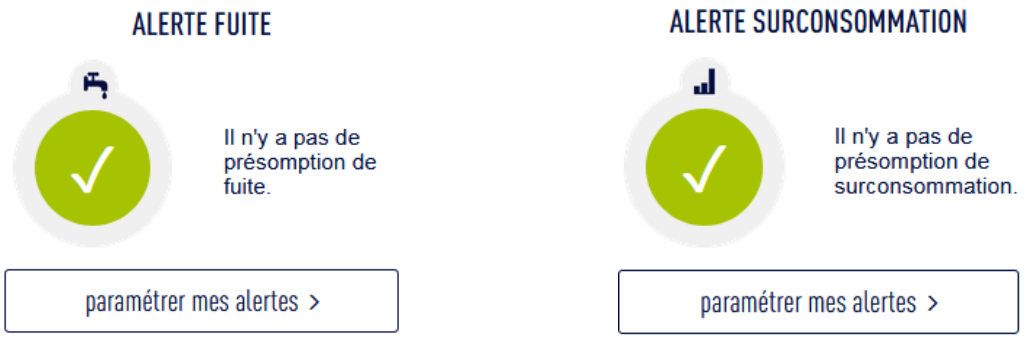

Depuis 2018, tous les usagers reçoivent gratuitement des alertes fuites lorsqu'une consommation sera jugée anormale.

Créez votre compte sur www.toutsurmoneau.fr en vous munissant de votre référence client. Accédez à vos dernières factures, aux consommations journalières et aux alertes fuites et surconsommation.

- **Gaspillage alimentaire**

Le service « vie scolaire » gestionnaire du marché de distribution des repas avec la Sodexo assure un suivi des commandes. Le logiciel de réservations des commandes impose d'adapter les quantités aux besoins et plus particulièrement sur le pain.

– Adapter l'alimentation des scolaires à leurs besoins

A la cantine scolaire, les quantités sont ajustées en fonction des goûts et de l'appétit. Les déchets sont triés : déchets organiques, le pain et les déchets non recyclables. L'installation de self-services dans les écoles primaires ont contribué à la diminution des déchets alimentaires. Des nouveaux self-services ont été installés dans deux écoles primaires durant année 2018. Le dernier établissement self doté d'un self en juillet 2019.

SODEXO propose dans tous ses restaurants scolaires une table d'enfants testeurs dont le rôle est de noter chaque plat de 1 à 4. Une autre note est appliquée aux plats par le personnel, en fonction du niveau consommation. Chaque jour, les notes sont informatisées et les résultats analysés – résultats globaux, mais aussi résultats par école. Un constat de la direction de SODEXO : de meilleures notes sont attribuées dans les selfs alors que les repas distribués sont les mêmes dans toutes les écoles. La preuve que l'environnement contribue largement à former le goût.

C'est dans cette dynamique qu'un agent supplémentaire a été embauché en septembre 2018 à l'école Saint-Jacques pendant la pause méridienne, à la fois pour surveiller les demi-pensionnaires mais surtout pour encourager les élèves à terminer leur repas pour éviter le gaspillage. Si ce test est concluant, il est possible que d'autres restaurants scolaires puissent bénéficier d'un agent supplémentaire.

Projet :	Des animations « missions anti-gaspi » sont prévues dans les établissements scolaires du 8 au 12 avril 2019, à travers des affiches, totem et livrets distribués aux enfants.

– Création d'un atelier de compostage

L'atelier de compostage est situé entre la cantine St-Claude et la petite maison de loisirs.

Une campagne de pesée des denrées alimentaires de l'école Gérard Philippe, réalisée par Compost'n Co, a précédé l'installation d'un composteur en 2016. Les résultats soulignent l'importance d'agir sur le gaspillage alimentaire. Les quantités jetées varient en fonction du menu.

Pistes de progrès :	– Un état des lieux des écoles est fait sur demande de celles-ci, pour étudier la faisabilité du projet (topographie des lieux ; voisinage ; personnel référent ; types de déchets ; etc.). Si trop de difficultés sont rencontrées, un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire peut être proposé ; – Étude le cas du Restaurant Municipal ; – Campagne de pesée de denrées alimentaires auprès des cantines des écoles maternelles du quartier Saint-Claude a effectuer pour l'année scolaire 2018/2019 (après la réussite de celle de l'école de Gérard Philippe).

21 - Réduire les rejets polluants dans le milieu naturel

- **Eaux Usées**

Le SPANC, service municipal, assure le contrôle de conformité des installations d'assainissement autonome. Un nouveau logiciel métier permet au service un suivi plus efficace des contrôles et un fichiers usagers à jour.

Pour l'assainissement collectif, la commune de Grasse a délégué cette compétence à SUEZ pour l'exploitation du réseau et des stations d'épuration. En revanche, tous les travaux de mise en conformité et d'investissement sont portés par la Ville de Grasse, à raison d'une moyenne de 1,5 M€ TTC par an.

- **Suivi des rejets industriels**

Lors de la mise en service du réseau spécifique pour les rejets non domestiques (eaux usées industrielles), des autorisations de rejet ont été établies entre les établissements industriels, la Ville de Grasse et son délégataire SUEZ.

A l'échelle du secteur ouest du département des Alpes-Maritimes, Grasse, du fait de son contexte identitaire comme ville du parfum, est l'une des collectivités à posséder un des parcs industriels les plus importants.

CONCERT'EAU est une opération collective qui vise le bon état écologique des masses d'eau, par la connaissance et le suivi des rejets industriels. Elle rassemble :

- La commune de Grasse,
- Le Syndicat National des Fabricants de Produits Aromatiques (PRODAROM),
- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes Maritimes,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse.

- **Lutte contre la pollution des nappes phréatiques**

La ville agit pour renforcer les réseaux d'assainissement, fragilisés par l'ancienneté et la vétusté. Lorsqu'ils cassent, le plus souvent, les écoulements sont invisibles en surface car ils ne sont pas sous pression, comme le sont les réseaux d'eau potable. Les eaux usées s'infiltrent alors dans le sous-sol, et la pollution peut s'étendre jusque dans les nappes phréatiques.

L'un des grands chantiers de la Direction Municipale de l'Eau et de l'Assainissement pour 2020-2025 est la réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la partie sud du centre-ville (Victor Hugo, Mathias Duval, Maréchal Leclerc, Carnot).

La canalisation existante sur le boulevard Victor Hugo (partie basse) est en grès et date de 1948. L'inspection télévisuelle de l'intérieur de cet ouvrage montre qu'il présente de nombreuses casses. Il est donc temps de prévoir son renouvellement. Même chose dans d'autres quartiers de la ville : la date de pose de la canalisation d'eaux usées de la rue du Palais de Justice est estimée à 1895, comme celle de la rue Gazan ou celle de la place du Rouachier.

- **Qualité de l'air intérieur dans les écoles et les crèches**

Pour répondre à la réglementation en vigueur en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (notamment les écoles et les crèches) en 2018, le SCHS a effectué un diagnostic des moyens d'aération et de ventilation dans les locaux des 23 écoles et des 7 crèches. Il a également été choisi de faire réaliser des campagnes de prélèvement et d'analyse d'air intérieur dans les 23 écoles et 7 crèches.

Les résultats définitifs de ces mesures ont été connus en avril 2018 et communiqués au public en mai 2018. Les valeurs mesurées pour le benzène et le formaldéhyde sont en dessous des limites réglementaires. En ce qui concerne le confinement (mesure du dioxyde de carbone), une classe d'une école maternelle (Les Cigales) et un dortoir d'une crèche (Castel Aroma) ont fait l'objet d'un dépassement, ce qui a été suivi d'actions correctives (pose de grilles de ventilations naturelles, rappel des consignes d'aération des locaux par le service gestionnaire des bâtiments communaux. De nouvelles mesures de l'indice de confinement auront lieu en mars 2019 dans ces 2 établissements afin de vérifier la conformité des résultats avec la réglementation.

En revanche, les valeurs guides au 1er janvier 2015 sont régulièrement dépassées pour le formaldéhyde dans certains établissements. Ce qui laisse à penser qu'il faut travailler en amont sur le choix des matériaux utilisés à la fois pour la construction et le mobilier, mais aussi le choix des produits utilisés pour le matériel scolaire (feutres, colle, peinture) et pour le nettoyage des locaux. C'est une

démarche collective à mener. Des réunions ont eu lieu avec les différents services municipaux concernés (Bâtiments Communaux, Service Vie Scolaire, Service Jeunesse) afin de rappeler les bonnes pratiques à engager en matière de qualité de l'air intérieur. Un plan d'actions correctives devra être mis en place pour les prochaines années, notamment pour le choix des matériaux de construction et des produits de nettoyage.

Fin novembre 2018, des agents territoriaux ainsi que des professeurs/directeurs scolaires ont été formés par l'entreprise AtmoSud et l'association L'Air et Moi. Cette formation a été financée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. L'objectif est d'expliquer, par des mots simples, ce qu'est la pollution de l'air, pourquoi nous en sommes chacun responsable et surtout, quels sont les écogestes à adopter pour limiter notre impact sur l'environnement.

- **Qualité de l'air extérieur sur le territoire grassois**

Afin de lutter contre la pollution de l'air extérieur, notamment par les particules fines causées par le brûlage des déchets verts sur le territoire grassois par certains habitants, des actions de communication ont été menées par le SCHS en lien avec les services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) afin de limiter ces brûlages nuisibles pour la santé et l'environnement :

- Organisation d'une dizaine de réunions d'information au cours des comités de quartier dans les hameaux et d'une grande réunion publique en octobre 2018 : rappel de la réglementation préfectorale et surtout présentation des alternatives au brûlage des déchets verts.
- Réalisation d'une plaquette d'information « les alternatives naturelles au brûlage des résidus de jardins sur le Pays de Grasse » en lien avec la CAPG et distribution de celles-ci aux habitants de l'ensemble des quartiers entourant le centre-ville de Grasse.
- Mise en place d'ateliers de sensibilisation à la gestion écologique des déchets verts avec l'association « *Les Jardins du Loup* » et en lien avec la CAPG.

Des actions de répression sur le terrain ont été mises en place par la Brigade Environnement de la Police Municipale et le SCHS pour faire respecter l'arrêté préfectoral réglementant cette pratique.

La lutte contre le brûlage des déchets verts qui constitue une tradition locale reste un enjeu de santé publique, une lutte de tous les instants qui est menée avec beaucoup de volonté.

Pistes de progrès :	- Mise en place d'actions correctives, en lien avec les services utilisateurs et gestionnaires des bâtiments, pour améliorer la qualité de l'air intérieur dans les écoles et crèches. - Accroissement du repérage et du traitement des logements indignes dans le centre ancien de GRASSE. - Réalisation d'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur en mars et septembre 2019 dans la nouvelle crèche « Les Petites Frimousses ».

- Au vu de la nouvelle réglementation sur le radon (gaz naturel radioactif) parue en juillet 2018, la Ville de Grasse va devoir réaliser des mesures de radon dans les sous-sols et rez-de-chaussée des bâtiments scolaires et des crèches avant juillet 2020. Une étude va être menée à ce sujet en 2019.

ZOOM SUR… L'ELIMINATION DES DECHETS VERTS

Le département des Alpes-Maritimes est soumis à un risque élevé d'incendie de forêt sur une partie importante de son territoire. Le code forestier rend obligatoire le débroussaillement et un arrêté préfectoral du 10 juin 2014 en définit les règles dans le département. Le débroussaillement est une nécessité pour protéger la forêt autant que ses biens et pour faciliter l'accès des pompiers en cas de départ de feu.

Très souvent se pose la question du traitement des résidus végétaux. Afin de limiter l'impact sur l'environnement, il est conseillé de privilégier l'élimination des déchets verts par le broyage, le compostage ou le dépôt en déchèterie.

Les habitants du Pays de Grasse disposent pour cela d'un maillage de 12 déchèteries réparties de manière rationnelle sur le bassin Cannes- Grasse et accessibles gratuitement. À Grasse, 2 d'entre elles sont à disposition des habitants, route de la Marigarde et route d'Auribeau (pour rappel, 3 tonnes de déchets par an et par habitant peuvent être déposées gratuitement).

À l'heure actuelle, des actions expérimentales sont menées au niveau de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour trouver une alternative au brûlage des déchets et des solutions plus respectueuses de l'environnement, telles que le broyage partagé mis en place par la CAPG en lien avec l'association d'insertion « DEFIE » depuis septembre 2018, le projet pilote de collecte déchets de cyprès par la société Mul Aromatiques…

PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE GRASSOIS

22 - Mieux connaître la biodiversité pour préparer le territoire aux évolutions climatiques

- **Grainothèque**

La Villa Saint Hilaire propose un service participatif : une grainothèque. Les visiteurs peuvent récupérer/déposer/échanger gratuitement, dans cette collection collective, des graines en tous genres (non hybrides) : légumes, plantes aromatiques ou fleurs.

Indicateurs	Unités	2016	2017	2018
Utilisateurs de la grainothèque	Nb	70	95	72
Ateliers créatifs enfants	Nb	1 atelier 32 enfants	5 ateliers 42 enfants	1 atelier 12 enfants
Animation tout public - adultes	Nb	3 animations 160 adultes	2 animations 56 adultes	2 animations 24 adultes
TOTAL	Nb	**262**	**187**	**108**

Le samedi 24 mars 2018 la grainothèque a fêté ses 2 ans. Pour l'occasion, et en lien avec l'aménagement extérieur de la bibliothèque, l'équipe a eu le plaisir d'inaugurer ses caisses à semis : celles-ci sont installées dans les jardins de la Villa Saint-Hilaire et permettent de semer les graines conservées sur place. L'artiste grassois Cédric TEISSEIRE, reconnu à l'international, est venu raconter la genèse de ses créations. Tout le monde a été convié pour semer les produits de la Grainothèque. Il était même possible pour les participants de repartir avec des godets comportant les graines de leur choix. En parallèle, des ateliers créatifs pour les enfants ont été organisés comme l'atelier surprise de graffiti « écologique ».

« Ateliers semis »

- **Expositions, conférences et ateliers Villa Saint-Hilaire**

Tout au long de l'année, le réseau Bibliothèque & Médiathèques de Grasse propose différents ateliers et expositions qui sont le plus souvent en relation avec la thématique « Maison Jardin et Paysage ».
Les ateliers sont en liens direct avec la biodiversité et le changement climatique Ils traitent de la nature et utilisent des matériaux recyclés. En 2018 :

Expositions	-	« Le jardin de Roses », du 11 mai au 1er septembre 2018 à partir de laquelle le réseau des Bibliothèque & Médiathèques a proposé des médiations auprès de tous les publics ayant 591 visiteurs. Des visites de la roseraie du Couloubrier, ainsi que la bibliothèque de plein-air, une initiation à la calligraphie en lien avec l'exposition, une conférence « Rosa rosa rosam » et une conférence « Le jardin, lieu de rencontres » ont réuni 166 visiteurs.
Ateliers	-	Rendez-vous aux jardins en partenariat avec le service Ville d'Art et d'Histoire : Atelier créatif 6 ans + adultes « Dans la fraicheur du jardin » avec visite d'exposition au préalable, Conférence « Les paysages de Gilles Clément »,
	-	Atelier réalisation d'un tableau tissé à partir de matières premières végétales (herbes, feuilles, fleurs, …) pour les 6/12 ans

- **Expertise écologique**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse soutient la dynamique d'oliveraies partagées de l'association Atelier du zéro six, autour de journées conviviales et participatives de collecte d'olives dans des espaces publics : quartier des Fleurs de Grasse, piscine Altitude 500. Pour 2019, à travers une mobilisation des habitants et des écoles pour ces collectes, une sensibilisation autour de cet arbre emblématique permettra une meilleure connaissance de son utilité et de ses usages, de la transformation de ses fruits, de son impact sur notre paysage local… Des séances de dégustations seront ensuite organisées pour découvrir les différentes saveurs.

Pistes de progrès :	- Développer des inventaires éco-citoyen en lien avec les associations d'éducation à l'environnement du territoire. - Réaliser des inventaires du patrimoine naturel en collaboration avec le service Ville d'Art et d'Histoire

23 - Valoriser et favoriser la présence de certaines espèces

- **Charte du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur**

Issue d'une large concertation entre les communes, département et région du territoire, la Charte est le document de référence qui fixe les objectifs et méthodes de travail du Parc Naturel Régional (PNR).

Unique, différente dans chaque PNR, elle résume à elle seule le projet du territoire pour 12 ans. Elle consigne les priorités du PNR en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'accueil touristique…

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire par les diverses collectivités publiques. Sa mise en œuvre relève de la responsabilité du Syndicat Mixte mais aussi de toutes les collectivités qui l'ont approuvé et de l'État, qui prononce in fine le classement par décret.

Elle a été reconnue « Agenda 21 local France » en février 2013 dans le cadre du protocole spécifique de la reconnaissance des chartes des PNR. Le Nord de la collectivité grassoise est inclus dans le PNR.

- **Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique : Trame verte et bleues**

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) intégre les prescriptions du Schéma Régional de Cohérence Ecologique parmi lesquelles sont déterminées au niveau local les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors permettant d'assurer un maillage écosystémique favorisant le déplacement des espèces. Ce maillage s'inscrit également dans la trame définie à l'échelle supra-communale afin de préserver voire restaurer les continuités écologiques à l'échelle régionale.

Au-delà du schéma des trames vertes et trames bleues qui constituent ce maillage territorial, ces éléments sont également retranscrits dans les dispositions du plan de zonage, du règlement et, le cas échéant, des orientations d'aménagement et de programmation du PLU. Ces dispositions consistent notamment à préserver les grands espaces naturels par un classement spécifique (EBC, zonage naturel, agricole…), par des règles assurant notamment la perméabilité des clôtures situées en limites séparatives afin de ne pas entraver la circulation des espèces ou encore favorisant la conservation des habitats des espèces à protéger.

La révision générale du PLU a été arrêtée par le Conseil Municipal le 6 novembre 2018. Le PLU comprend une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) patrimoniale.

L'OAP Patrimoine a pour ambition d'exprimer les orientations relatives à la composition urbaine et paysagère visant à protéger et révéler la richesse et la diversité patrimoniale du territoire de Grasse. Son rôle est de préciser les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et les pièces réglementaires du PLU.

L'OAP patrimoine définit le cadre de protection et de mise en valeur que les acteurs du territoire doivent respecter. Elle est déclinée dans le zonage et dans le règlement du PLU.

Elle précise les prescriptions autour de deux actions principales :

- La protection et la mise en valeur de la trame verte et bleue ;
- La protection et la mise en valeur du paysage grassois.

- **Lutter contre la pollution lumineuse**

La pollution lumineuse a de nombreux impacts sur la faune (orientation, attraction, reproduction, communication, compétition, prédation). Les sources lumineuses viennent perturber les cycles d'activités biologiques de la faune.

« Eclairer juste » permet de lutter contre les nuisances lumineuses.

« Eclairer juste » c'est ne fournir que la lumière nécessaire et suffisante pour « voir et être vu » et assurer la sécurité des personnes et des biens en fonction de l'activité des usagers et des spécificités des lieux. Pour cela, le prestataire en charge du parc d'éclairage public met en application la norme NF 13-201. 2018 a été l'occasion de remplacer les dernières lampes « ballons fluos » par la technologie LED, ce qui permet une baisse de la consommation d'énergie et une adaptation de la puissance.

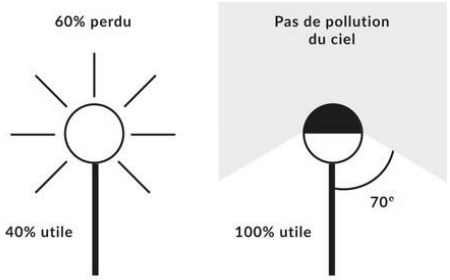

« Eclairer juste » correspond à éclairer là où il faut, comme il faut et quand il faut.

Ainsi, la ville de Grasse applique ce principe en :

- Equipant d'horloges astronomiques toutes les armoires de commande ;
- Graduant la puissance de 700 points lumineux (bi-puissance) ;
- Eclairant vers le bas (suppression des ballons fluo).

Pistes de progrès : Expérimenter l'extinction de l'éclairage public dans certains quartiers

Le PNR des pré-Alpes d'Azur travaille sur une carte de la pollution lumineuse, qui couvre donc une partie de la Ville de Grasse. Pour mieux comprendre les enjeux liés à la pollution lumineuse, un guide vous est proposé, à consulter ou télécharger, sur le site www.pnr-prealpesdazur.fr

AMOINDRIR LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES

24 - Informer les Grassois sur les risques encourus et les comportements à adopter

- **Inondations**

En France, le risque inondation concerne 13 300 communes. Grasse en fait partie.

L'une des missions remplies par les services municipaux est de travailler de façon transversale pour assurer l'entretien des bords de routes, des fossés, des grilles de collecte des eaux pluviales et des passages sous voirie des vallons.

Les services municipaux relayent auprès de la population l'information et la campagne de prévention face aux risques liés aux épisodes de pluies méditerranéennes : l'objectif est d'inviter les citoyens à anticiper les risques en adoptant un kit de sécurité, puis à s'informer régulièrement sur la météo et, en cas d'alerte, à respecter scrupuleusement les consignes en vigueur.

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, dans le cadre de la loi MAPTAM.

- **Alerte dépassement ozone et particules fines**

En partenariat avec Air PACA, mise en place d'une procédure qui permet d'anticiper les pics de pollution et d'en informer les populations sensibles et les communes, afin d'adapter les activités génératrices d'émissions pour que le pic de pollution diminue (ozone et particules fines, 114 établissements informés sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse).

- **Mise à jour du DICRIM**

Le DICRIM de Grasse a été remis à jour en 2016 par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, le précédent datait de 2011. Il permet aux habitants de connaitre les risques majeurs présents sur la commune, de se préparer à une éventuelle catastrophe et connaitre les bons gestes en cas de péril. Les modes de diffusion du DICRIM sont assurés par la ville de Grasse

25 - Anticiper les effets du changement climatique pour limiter l'exposition du territoire

- **Diagnostic des vulnérabilités**

Le diagnostic des vulnérabilités, réalisé dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial Ouest 06, se concentre sur l'analyse des conséquences potentielles du changement climatique sur les milieux naturels, les activités économiques et les populations à court, moyen et long terme.

A l'échelle de la région PACA, plusieurs évolutions sont pointées :

- Augmentation des températures moyennes sur toute la zone Grand Sud-est : jusqu'à 2,1°C supplémentaires en 2030, 3,1°C en 2050 et 5,4°C en 2080 ;
- Augmentation des périodes de fortes chaleurs : 1 été sur 2 sera semblable à 2003 d'ici la fin du siècle;
- Diminution des précipitations moyennes annuelles pouvant aller jusqu'à -10 % à partir de 2050 associée à une modification de la répartition saisonnière des pluies ;

Accentuation de la fréquence et de l'intensité des évènements extrêmes ;

Élévation du niveau de la mer pouvant aller de +0,35m à +1 m d'ici 2100.

- **Plan canicule**

En 2018, le niveau d'alerte canicule, niveau 3, a été déclenché le lundi 30 juillet 2018 et maintenu jusqu'au mardi 07 août, entraînant ainsi la mobilisation des acteurs concernés et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées.

Au niveau local, le Plan Canicule est géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Grasse. Ce dispositif d'information et de prévention vise à établir un recensement des personnes âgées, handicapées et/ou isolées. L'objectif est de repérer les personnes fragilisées et de maintenir le contact avec elles durant l'été, pour éviter des problématiques de santé liées aux fortes chaleurs.

Les personnes âgées, isolées et/ou fragilisées, habitant sur Grasse peuvent se faire recenser de manière totalement volontaire en appelant le 07.75.11.23.38, ligne réservée exclusivement à cet effet. En cas d'inscription faite par un tiers, la personne concernée ou son représentant légal, doit en être informée, et avoir donné son accord. En cas d'alerte canicule émise par « Météo France », la Préfecture de Nice déclenche le plan canicule et une cellule de crise se met alors en place au CCAS. Les personnes inscrites sur le registre sont systématiquement contactées.

En effet, une fois le communiqué d'alerte envoyé à la cellule de crise, selon des astreintes préétablies week-end et jours fériés compris, cette dernière prendra contact avec l'ensemble des inscrits sur le fichier. Un suivi téléphonique est assuré avec éventuellement un déplacement au domicile en cas de non-réponse ou situation de détresse.

Ainsi, les 36 inscrits au registre canicule pour la saison 2018 ont été contactés afin de s'assurer que leur maintien au domicile reste adapté compte tenu des fortes chaleurs.

- **Plan Communal de Sauvegarde**

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été approuvé par le Conseil Municipal du 23 février 2016. Le PCS est un outil de gestion des évènements de crise, il vient en soutien des actions de secours et mobilise les services opérationnels.

26 - Encourager la prévention de la population et la surveillance des risques

- **Prévention et interventions sur les risques sanitaires**

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) est chargé de veiller au contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et de faire appliquer les dispositions relatives à la protection de la santé publique (Règlement Sanitaire Départemental, Code de Santé Publique) sur le territoire de la Ville de Grasse en matière d'hygiène de l'habitat, d'hygiène alimentaire, de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, de lutte anti vectorielle, de lutte contre les nuisances ou pollutions sonores, olfactives et environnementales.

Le service est également en charge de la police du débroussaillement des terrains privés afin de lutter contre les incendies de forêt ainsi que de la prévention et de la lutte contre les risques sanitaires (épizooties, épidémies de maladies transmissibles, grippe aviaire…), et d'actions de communication sur le territoire grassois en lien avec la Préfecture des Alpes-Maritimes, l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA et la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP).

De nombreuses campagnes de sensibilisation et d'intervention sont réalisées par le Service Communal d'Hygiène et Santé en matière d'équilibre entre les espèces invasives, nuisibles et le cadre de vie des Grassois :

Campagnes de prévention	U	2015	2016	2017	2018
Campagnes de **dératisation** sur la voie publique	Nb	4	4	4	4
Campagnes de **dératisation** dans les bâtiments Communaux	Nb	1	1	1	1
Campagnes de **dépigeonnisation** et effarouchements d'**étourneaux** sur le domaine public,	Nb	2	2	2	2
Campagnes de **démoustication** (opération de traitement larvicide visant à détruire le moustique tigre vecteur de maladie tropicales),	Nb	4	4	4	4

Actions curatives lutte antivectorielle contre les nuisibles	U	2015	2016	2017	2018
Dératisation sur le domaine public et dans les bâtiments communaux	Nb	40	35	43	28
Désinsectisation sur domaine public et dans les bâtiments communaux	Nb	73	58	79	51
Démoustication sur le domaine public et dans les bâtiments communaux	Nb	5	1	14	4
Interventions pour nids de **frelons asiatiques** sur le domaine public	Nb	7	1	7	4
Lutte contre le **moustique tigre** dans les propriétés privées	Nb	8	7	12	6

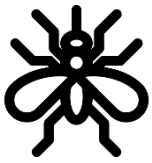

La démoustication n'a pas lieu dans les propriétés privées et chez les particuliers pour des raisons de responsabilité et de coût. En revanche, des actions individuelles pour lutter contre la prolifération sont indispensables. Il s'agit de combattre les eaux stagnantes (vider les récipients, couvrir avec une moustiquaire les bassins d'eaux pluviales, éviter les bambous …).

- **Prévention du risque « Incendie »**

Actions du SCHS	U	2015	2016	2017	2018
Actions en matière de **police du débroussaillement** des propriétés privées	Nb	25	31	46	26
Autorisations de **feux de cuisson** dans les propriétés privées en période estivale	Nb	3	1	4	3
Campagne d'information et de communication (en lien avec le Conseil Départemental 06) concernant la prévention des **incendies de forêts**	Nb	1	1	1	1
Avis du SCHS sur la sécurité et l'hygiène dans les **établissements recevant du public**	Nb	78	79	65	59

Lors de la Commission Communale de Sécurité visant à lutter contre le risque d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (maisons de retraites, foyers pour personnes handicapées, magasins, musées, hôtels, écoles, collèges, lycées, hôpital…) sur le territoire grassois, le Service Communal d'Hygiène et de Santé donne son avis.

En septembre 2018, une carte des terrains soumis à une obligation de débroussaillement a été réalisée.

Pistes de progrès :	La mise en place d'un fichier (actuellement en phase de construction) des propriétés concernées par le débroussaillement obligatoire sises en zone urbaine et en zone naturelle, à mettre en place en 2018-2019.

- **Lutte contre le charançon rouge**

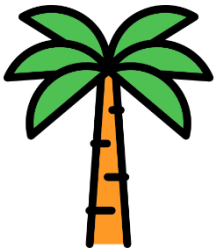

Arrivé dans notre région il y a plus de 10 ans, le charançon rouge du palmier est un ennemi mortel du palmier des canaries. Le constat est alarmant sur tout le pouvoir méditerranéen : des dizaines de milliers de palmiers ont dû être abattus et détruits et la zone touchée continue de s'étendre inexorablement.

Par arrêté ministériel du 21 juillet 2010, la lutte préventive ou curative contre le charançon rouge est obligatoire pour tous les propriétaires des domaines publics et privés.

Grasse a rejoint un programme de lutte collective menée par les villes du département : le conseil municipal du 27 mars 2018 a voté le conventionnement avec la société SYNGENTA qui a homologué la technique préventive TreeCare®, validée par les Pouvoirs publics et reconnue par l'ANSES dans sa saisine N°2015- SA-0198 du 26 février 2016 comme la seule solution pertinente pour la lutte collective.

La campagne de traitement 2018 a été lancée. Elle consiste en l'injection, une fois par an, d'un produit phytosanitaire directement dans le stipe des palmiers sains pour un coût forfaitaire de 72 € TTC/palmier.

Une réunion publique s'est tenue en mai 2018 pour permettre aux propriétaires de poser leurs questions aux spécialistes et de recevoir toutes les explications nécessaires.

La ville de Grasse a adhéré à la plateforme de lutte collective « Palmiers 06 ».

La ville de Grasse encourage les Grassois à s'associer à l'effort collectif en faveur de ce patrimoine environnemental si précieux à notre territoire.

La loi qui oblige tout propriétaire à déclarer son ou ses palmiers atteints.

03 axe CADRE DE VIE

CONTRIBUER À L'ESSOR PATRIMONIAL ET ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES LIEUX ET ACTIVITÉS 63
27 - Valoriser le patrimoine grassois 63
28 - Affirmer le 64
29 - Maintenir le dynamisme de proximité des quartiers 68
30 - Répondre aux besoins d'aménagement numérique du territoire 69
31 - Limiter les nuisances liées aux contraintes urbaines 70
32 - Développer une ville durable dans le respect de l'identité locale 72

ASSURER UN PARTAGE HARMONIEUX ENTRE TOUS LES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC 74
33 - Adapter les infrastructures routières à un mode de vie durable 74
34 - Maintenir le sentiment de sécurité et de propreté dans les espaces publics 75
35 - Soutenir la mobilité durable au travers des politiques de stationnement et de la circulation 78
36 - Encourager une offre de service de transport en commun performant et de qualité 82

VALORISER LA RICHESSE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL GRASSOIS 84
37 - S'appuyer sur l'intérêt écologique de la nature en ville pour développer les espaces verts et créer des lieux de loisirs 84
38 - Favoriser et valoriser les éléments naturels et sauvages 85

CONTRIBUER À L'ESSOR PATRIMONIAL ET ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES LIEUX ET ACTIVITÉS

27 - Valoriser le patrimoine grassois

- **Valoriser nos patrimoines**

Bâtis, naturels, immatériels et vivants, nos patrimoines sont porteurs de l'histoire et de la mémoire des générations qui nous ont précédées. Ils sont au quotidien des points d'ancrage et d'identité pour chacun de nous. Ils constituent aussi – et peut-être surtout – des trésors à faire fructifier et à transmettre aux jeunes qui nous prolongent. La responsabilité est immense, la tâche est colossale mais particulièrement intéressante pour les équipes en charge à la ville comme à la communauté d'agglomération du pays de Grasse. Thème transversal par excellence, enjeu d'avenir dans un monde de plus ne plus concurrentiel, la valorisation de nos patrimoines dicte l'action politique et l'inscrit dans le temps.

- **Plan Lavoirs et Fontaines**

Le plan de rénovation des fontaines et des lavoirs a pour objectifs de restaurer et de valoriser le patrimoine historique grassois tout en réalisant des économies d'eau. Un diagnostic a été réalisé sur les fontaines du centre ancien. Les fontaines des hameaux seront incluses dans le plan lavoirs et fontaines dans un second temps.

- **Plan de rénovation des chapelles**

Le plan de rénovation des chapelles a pour objectifs de restaurer et de valoriser les chapelles grassoises.

Le plan de rénovation des chapelles amorcé par la ville en 2015 en collaboration avec l'association mission patrimoine se poursuit en 2018-2019 sur les travaux de la chapelle Saint-François, l'un des trésors patrimoniaux des hameaux grassois. L'appel à la générosité des donateurs est lancé pour un financement participatif et une défiscalisation à hauteur de 66% pour les particuliers.

- **Rénovation des portes et façades du centre historique**

En 2017, le Maire de Grasse a lancé le plan de restauration des Portes, Mascarons et Heurtoirs dans le centre historique de Grasse, classé secteur sauvegardé. Il s'agit d'une étape supplémentaire dans la politique de défense du patrimoine grassois. Le traitement des accès aux immeubles permettra de mettre en valeur un style architectural varié qui doit être redécouvert. Les propriétaires sont accompagnés techniquement par l'équipe de la SPL Pays de Grasse Développement afin de mener à bien ces travaux d'embellissement.

Dans le cadre de sa politique de Renouvellement Urbain, la ville de Grasse a décidé de soutenir :

– Les propriétaires qui réalisaient des travaux de « ravalement des immeubles » pour les façades sur le périmètre du centre historique et les devantures commerciales sur la place aux Aires et la

rue Jean Ossola par un subventionnement pouvant aller jusqu'à 40% des dépenses HT, avec des critères de plafonnement ;

– Les propriétaires qui réalisent des travaux de « restauration des portes anciennes des immeubles » en centre historique à hauteur de 50% des dépenses de travaux, plafonnées à 350€ par porte.

Indicateurs	U	2015	2016	2017	2018
Façades réalisées	Nb	0	4	7	15
Devantures commerciales réalisées	Nb	0	1	1	4
Portes réalisées	Nb	0	9	13	9

ZOOM SUR… SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT

Conseils techniques, montage et suivi des dossiers, aides et avantages fiscaux, travaux de rénovation, performance énergétique, adaptabilité de l'habitat. La SPL Pays de Grasse Développement offre à toutes les collectivités de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse actionnaires et aux propriétaires un accompagnement à la carte.

Renseignements au 04 97 05 57 50 : 4 rue de la Délivrance - 06130 Grasse
Du lundi au vendredi de 9h à 17h, contact@pgdeveloppement.fr
Plus de renseignements sur www.paysdegrassedeveloppement.fr

- **Politique de restauration du patrimoine historique**

La richesse patrimoniale de la ville a pour corollaire l'état dégradé d'un nombre important de monuments et d'objets d'art. Pour aider Grasse dans la prise en charge de certaines restaurations, les donateurs contribuent à soutenir l'action municipale par le biais du mécénat ou du financement participatif.

A l'intérieur de la Cathédrale Notre-Dame-du-Puy, la table en marbre de Carrare de l'autel-tombeau classé au patrimoine des monuments historiques était en mauvais état et menaçait de se casser. Elle a été restaurée en 2018. Le service Ville d'Art et d'Histoire et le Service Etudes et Modernisation ont travaillé en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ainsi qu'avec les équipes des Conservateurs des monuments historique pour proposer un travail remarquable de précision et de finesse qui exigeait savoir-faire et compétences.

Réalisation 2018 :	– Diagnostic global sur la restauration du Palais Épiscopal (accompagnement de la DRAC).
Projet 2019 :	– Cour d'honneur de l'hôtel de ville : restauration et consolidation de l'arche et réouverture sur la cour des orangers (Mécénat).

28 - Affirmer le "Grand Centre" dans sa fonction et son attrait

- **Promouvoir la qualité architecturale et patrimoniale de la ville**

Le Plan local d'urbanisme met l'accent entre autres, sur la sanctuarisation de terres agricoles destinées à la culture des plantes à parfum et l'enrichissement de la liste du bâti remarquable et la création d'une aire d'Orientation d'Aménagement et de Programmation - Patrimoine autour du SPR.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) est un document d'urbanisme qui permet de préciser les objectifs et prescriptions concernant la mise en valeur et la protection du patrimoine en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

En 2018, les visites du chantier de la future médiathèque ont pu être organisées. Elles seront reprogrammées à partir du Printemps 2019, les demandes en attente sont d'ores et déjà nombreuses. Ces visites à double voix insistent sur les futures fonctionnalités de l'édifice (médiation d'un bibliothécaire) et surtout sur son parti pris architectural et son insertion dans la trame urbaine (guide – conférencier).

- **Projet de Rénovation Urbaine**

Conventionné avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine, signature de la convention initiale le 9 avril 2008, le PRU est porté par la Ville de Grasse et compte 40 opérations sous différentes maîtrises d'ouvrage.

Objectifs :	- Améliorer la qualité de vie des Grassois - Reconstruire le Grand Centre - Redonner une cohérence urbaine - Restaurer les équilibres économiques et sociaux

Démarré en 2003 et initialement prévu pour 5 ans, le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) arrive à échéance en 2013. Déployé dans 485 quartiers, dont 2 quartiers de la Ville de Grasse (centre ancien et quartier de la gare), il aura concerné le cadre de vie de près de 4 millions d'habitants et mobilisé 12 milliards d'euros de financement public sur une période de 10 ans.

Afin d'entreprendre une rénovation durable, coordonnée et de grande ampleur du centre ancien et du quartier de la gare SNCF, remise en service en 2005, la Ville de Grasse s'était portée candidate au PNRU lors de l'appel à projet de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Elle a présenté en 2007 le projet de base pour la Convention ANRU de la Ville, avec une signature de Convention le 9 avril 2008 et un démarrage effectif des opérations de transformation des 2 secteurs géographiques en novembre 2008.

Les objectifs du projet de renouvellement urbain (PRU) de la Ville de Grasse sont de transformer le grand centre de Grasse pour rétablir son rôle de centralité, d'instaurer à la fois une mixité urbaine, fonctionnelle, économique et sociale, tout en améliorant les conditions de vie des habitants. Il vise également à rétablir le lien entre le centre ancien et le quartier de la gare.

Les problèmes du centre ancien de la Ville de Grasse sont nombreux et conjuguent difficultés urbaines et sociales.

Pour la seconde génération de PRU (PRU 2 ou Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain - NPNRU), l'État entend mener de front rénovation urbaine et prise en compte du facteur humain. En clair, la co-construction des projets est à l'ordre du jour et s'impose pour optimiser l'attractivité tant souhaitée à partir des représentations que se font les gens sur le quartier qu'ils habitent. Il s'agit de faire participer les habitants et les commerçants sur le sentiment d'appartenance à un quartier, l'estime de soi, l'implication dans la ville, le rôle d'ambassadeurs auprès de nouveaux prescripteurs. Il s'agit d'associer les acteurs extérieurs qui regardent de loin les quartiers en souffrance, gens qui sont une cible potentielle pour un retour au centre à condition que la restauration de l'image soit opérationnelle. Il s'agit au niveau national d'aider les élus qui ont besoin de perspectives à 5, 10 ou 15 ans.

Dès en amont du projet NPNRU, les habitants et acteurs du centre historique ont été invités à participer à trois ateliers collaboratifs les 14 février, 14 mars et 17 avril 2018.

- **Action Cœur de Ville**

Dès le début 2018, la ville de Grasse avec à ses côtés la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, a décidé de déposer sa candidature pour bénéficier du plan national « Action Cœur de Ville » qui vise à redonner leur attractivité aux villes moyennes.

Parmi 222 autres communes, la ville de Grasse a été retenue pour intégrer ce dispositif, pour lequel une enveloppe de plus de 5 milliards d'euros sur 5 ans a été actée. Ce qui a donné lieu à la signature le 14 septembre 2018 de la convention pluriannuelle, en présence du Ministre de la cohésion des territoires, Monsieur Jacques Mézard.

Ce soutien est essentiel pour l'avenir du cœur de Grasse, pour assurer les meilleures conditions de vie à ses habitants, pour permettre à Grasse d'affronter les défis de la modernité et de poursuivre son développement.

Le périmètre opérationnel ainsi défini qui englobe déjà interventions spécifiques qui font l'objet de réflexions (PSMV, AMI gare, ZAC Martelly, le projet LVMH, l'hôtel des parfums, etc.) et la stratégie territoriale énoncée, nourrissent un projet ambitieux visant à redynamiser le centre historique pour une offre touristique recherchée.

- **Chantier Médiathèque**

La Médiathèque répond à l'exigence d'implanter un équipement structurant majeur d'un rayonnement intercommunal dans un secteur dégradé, enclavé et socialement défavorisé.

La livraison des travaux de la médiathèque est prévue pour juin 2019, avec une installation des mobiliers et achat des collections pour une ouverture au public début d'année 2020.

Objectifs :	- Satisfaire aux besoins de la population locale, du point de vue social, culturel et économique, - Drainer une population extérieure et créer des flux de circulation piétonne, - Contribuer à la requalification du bâti là où les interventions privées ont montré leur limite.

La Médiathèque, idéalement située au cœur du centre-ville, n'est pas conçue comme un monument isolé mais se veut le catalyseur d'une vie culturelle à l'échelle de la ville toute entière. Elle doit être vue comme un « 3ème lieu » : lieu de vie, lieu de culture, lieu d'échange, salle de projection, conférences, concerts, bar, show-case, espace de co-working… C'est un espace culturel avant tout. Les thématiques au niveau des collections seront axées sur le jeu vidéo, l'image, les films, la musique, les nouvelles technologies 3D, le livre numérique et la vision virtuelle.

2017

2018

Prévu pour 2020

- **Aménagement du quartier Martelly**

L'opération Martelly permettra de restructurer un quartier dont la mise en œuvre prendra en compte l'ensemble des enjeux environnementaux, notamment au regard des enjeux fixés par le Grenelle de l'Environnement. L'étude d'impact qui a été réalisée dans le cadre de la procédure de ZAC a permis d'identifier l'ensemble des enjeux sociaux, économiques et environnementaux afin de réduire l'impact du projet sur l'environnement tout en permettant la revitalisation urbaine et commerciale du centre historique.

La programmation arrêtée par la commune est la suivante :

- 105 logements privés/libres : 6.490 m²
- 45 logements sociaux : 2.918,20 m²
- Nouveau magasin alimentaire : 2.980,00 m²
- Halle marchande, regroupant une quinzaine de stands : 1.381 m²
- Complexe de 6 salles de cinéma : 1.080 sièges : 4.288,60 m²
- 14 commerces entre 60 et 250 m2 : 1.827,90 m²
- 3 commerces existants réhabilités : 288 m2
- Un hôtel 3* de 80 chambres (travaux réalisés par le propriétaire de l'ancien hôtel l'Oasis) : 2.000 m2
- Les 210 places du Parking ND des Fleurs seront maintenues, et la création de 710 places de stationnement sur le site Martelly (dont celles dédiées aux logements neufs).

Les élus de la ville de Grasse ont affirmé une forte volonté politique de créer un véritable écoquartier en délibérant lors du conseil municipal du 17/01/2017, et cette charte a été signée le 19/10/2018.

Ainsi, l'équipe promoteur-concepteur travaille dans ce sens en lien avec la commune, son Assistant à Maitrise d'Ouvrage « écoquartier » et la SPL Pays de Grasse Développement.

Les objectifs sont :

- Un niveau de performance RT 2012 -20% à minima
- Limiter la consommation d'eau potable
- Récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage à minima
- Réduire au maxime l'empreinte carbone
- Produire des énergies renouvelables qui devront être de 23% à minima
- Atteindre les meilleurs résultats sur les constructions en matière de confort été, éclairage naturel, confort acoustique et qualité de l'air

- **Restructuration de l'îlot Sainte Marthe**

L'opération, désormais achevée en ce qui concerne le clos et couvert, a été différée pour la commercialisation afin d'être en phase avec le planning du chantier de la médiathèque et bénéficier de l'amélioration de l'environnement immédiat de cet îlot, en face duquel l'EPF PACA a procédé à

l'acquisition de quatre ensembles immobiliers : 9, rue de la Vieille Boucherie ; 1 et 3, traverse Sainte Marthe et 5, place de la Vieille Boucherie.

A l'issue de son acquisition du 29 décembre 2017, Le Groupe VILOGIA s'est engagé à réaliser les travaux des corps d'état secondaires et créer 10 logements PLS dans les immeubles donnant sur la rue Charles Nègre et 11 logements en accession dans l'immeuble situé au 7, rue de la Vieille Boucherie. Un nouveau permis a été obtenu en date du 19 octobre 2017.

- **Restructuration de l'îlot Goby :**

L'opération consiste à produire 11 logements en PLUS par le bailleur social Immobilière Méditerranée (Imed), ainsi que 3 logements en accession maîtrisée et 2 commerces, en lien avec l'opération Martelly.

La réalisation des corps d'état secondaire pour les 11 logements sociaux a été lancée en juillet 2017 par Imed pour les logements sociaux et livrés en 2018.

La tranche conditionnelle pour la création des 3 logements en accession maîtrisée s'est poursuivie tout au long de l'année 2018 et la SPL va lancer leur commercialisation.

Action engagée :	- Dans le cadre de la restructuration des différents îlots dits dégradés, la ville de Grasse avec l'appui du service logement a pu reloger plus de 110 familles - La SPL Pays de Grasse Développement a du procéder à 250 actes d'achat, et ensuite les travaux qu'elle a entrepris ont permis la création de 111 logements

29 - Maintenir le dynamisme de proximité des quartiers

La ville de Grasse se décline en 10 quartiers et hameaux distincts, chacun dotés d'une mairie annexe, d'une école et d'installations propres à accompagner la vie locale des habitants. Chaque hameau a son caractère propre, son élu de quartier, son comité des fêtes, ses traditions, son paysage et son patrimoine. Chaque hameau est rattaché viscéralement au centre administratif et historique et constitue une unité qu'est la ville de Grasse.

- **Equité culturelle et connaissances patrimoniales**

Le service Ville d'Art et d'histoire contribue à faire découvrir l'histoire et le patrimoine des hameaux par des visites guidées, médiations et éditions papiers spécifiques. Tous les mois une page de la revue Kiosque est dédiée à la connaissance d'un quartier ou aux traditions de la vie locale.

- **Equité territoriale entre hameaux et le centre**

– Services de proximité

Depuis de nombreuses années, des services administratifs sont maintenus dans les hameaux pour assurer une proximité avec les habitants. Des services d'entretien et de sécurité viennent renforcer leurs actions et proposent des services identiques dans le centre-ville et les hameaux. De 5h à 17h, les agents de la proximité sont présents pour l'entretien de la voie publique, l'entretien du mobilier urbain (pose et réparation, nettoyage), l'entretien des ouvrages en maçonnerie, …

En 2018, 21 agents et 3 responsables étaient affectés au centre-ville. Pour les hameaux l'effectif était de 23 agents et 2 chefs de services ainsi que 2 suppléants. Enfin, 11 agents et 1 chef de service sont affectés à la PIL (Programmation Interventions Lourdes).

– Revues de quartier

Dans le cadre de sa politique de proximité, des revues de quartiers sont organisées en présence du Maire, de l'adjoint du quartier et des services municipaux pour rencontrer les habitants, prendre leurs doléances et améliorer leur quotidien par la mise en place d'actions.

– Uniformisation des horaires des mairies annexes

Depuis 2015, les horaires des mairies annexes ont été uniformisées. Des permanences ont lieux le samedi matin au Plan et à Saint Jacques.

Les adresses, horaires et numéros de téléphone sont accessibles sur le site de la ville http://www.ville-grasse.fr/Mairie_et_annexes.html

30 - Répondre aux besoins d'aménagement numérique du territoire

- **Wifi gratuit**

La ville de Grasse met à la disposition des Grassois et des visiteurs 2 heures de connexion WIFI, gratuite et renouvelable, sur ses places en centre-ville (Cours Honoré Cresp, Square du Clavecin, Place aux Aires) et en interne à la Maison des associations, à la Bibliothèque et à l'Office de Tourisme.

- **Téléphonie mobile**

La ville s'efforce de répondre aux différents opérateurs qui souhaitent implanter de nouveaux pilonnes où installer des antennes sur des sites déjà existants, le but étant d'améliorer la couverture téléphonique mais aussi Internet (DATA). Effectivement, leur utilisation par la population est de plus en plus sollicitée, la demande ne cesse de croitre. L'enjeux est donc de trouver, proposer des sites communaux, comme des terrains ou des bâtiments, qui conviennent au déploiement des zones cellulaires des opérateurs car elles doivent être bien déterminées.

- **Déploiement d'infrastructures numériques**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a signé en juillet 2016 une Convention de Programmation et de Suivi des Déploiement de la Fibre Optique avec l'opérateur Orange, l'État, la Région PACA en collaboration avec la ville de Grasse, pour fixer le programme de déploiement de la fibre.

Afin de planifier et de réaliser ces travaux de câblage à destination des 25 732 logements de la commune (sans compter les « équivalents logements »), la société Orange a découpé la Ville de Grasse en 4 lots.

Lot	Quartiers	Réalisations
1	Saint Jacques, Sainte Anne, Saint François (le bas), Saint Claude	Adressables : 6 700 logements Raccordables : 4 322 logements
2	Saint-Jacques (partie Nord), Saint François le haut - Les Ribes, le « Prado », Super Grasse, Saint Christophe, Magagnosc, Malbosc, Saint Mathieu, Saint Jean, Saint Joseph, le Moulin de Brun – la Marigarde, le Plan de Grasse (partie Nord)	Adressables : 6 000 logements Raccordables : 3 210 logements
3	Le Plan de Grasse (partie sud), Plascassier, Les Fleurs de Grasse, Saint Antoine	Adressables :7500 logements Raccordables : 308 logements
4	Centre-Ville	*Déploiement à venir*

Chiffres recueillis en novembre 2018

Pour tous renseignements complémentaires, rendez-vous à la boutique Orange de Grasse, 225 route de Cannes, ou contactez le service téléphonique Orange 1014, ou retrouvez toutes les informations sur reseaux.orange.fr

- **5G**

L'arrivée de la 5G, d'ici 2020, nécessite un quadrillage et une multiplication d'antennes sur des points hauts mais aussi des points bas (par exemple un arrêt de bus). C'est un enjeu principal puisqu'arrive la généralisation des appareils intelligents, notamment dans la vie de tous les jours avec la domotique présente dans les habitations. La 5G permet, entre autres, de tout gérer à distance, en plus de l'augmentation du débit. A noter qu'avant chaque implantation d'antenne, une étude d'impact est réalisée.

- **Radio Numérique Terrestre**

Après l'arrivée de la TNT (Télévision Numérique Terrestre), c'est au tour de la radio de passer au numérique. Mieux que l'analogique, cette technologie a déjà plusieurs années d'expérience, et propose une qualité de son nettement améliorée. De plus, elle offre la possibilité de véhiculer de l'information associée. Actuellement, la radio AGORA FM est diffusée via RNT.

31 - Limiter les nuisances liées aux contraintes urbaines

- **Nuisances sonores, olfactives et environnementales**

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé donne un avis en matière de prévention contre les nuisances sonores, olfactives et environnementales issues des activités urbaines dans le cadre de l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme, des dossiers d'enquête publique (ICPE), des demandes de dérogation pour fermeture tardive des établissements musicaux et de loisir.

Avis Sanitaires	U	2016	2017	2018
Dossier d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, autorisation de travaux…)	Nb	91	97	83
Fermeture tardive d'établissements musicaux (bars, salle polyvalentes, manifestations musicales, discothèques…)	Nb	8	37	19
Dossier d'enquête publique installations classées pour la protection de l'environnement, loi sur l'eau…	Nb	4	3	4

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé intervient en matière de contrôles de l'hygiène de l'habitat, d'hygiène alimentaire, d'hygiène des établissements recevant du public de 5ème catégorie, de la qualité de l'eau potable et des eaux de baignade, de lutte contre les nuisances sonores, olfactives et environnementales.

Interventions	U	2015	2016	2017	2018
Lutte contre l'habitat indigne et l'indécence dans les habitations	Nb	67	65	66	76 dont 10 logements squattés
Avis et Contrôles des établissements alimentaires et des offices des crèches et des écoles	Nb	83 dont 16 dans écoles et crèches	54	88	74
Lutte contre les dépôts de déchets dans les propriétés privées	Nb	17	22	33	18
Lutte contre les nuisances olfactives (feux de jardin, fumées de cuisson…)	Nb	19	14	57	41
Suivi du contrôle de l'eau destiné à la consommation humaine dans les crèches et les écoles	Nb	69	33	32	33
Lutte contre les nuisances sonores	Nb	13	17	19	20
Lutte contre les écoulements d'eaux usées dans les propriétés privées et contre la pollution des vallons	Nb	32	24	48	29
Contrôle de l'hygiène de certains établissements recevant du public de 5e catégorie (auto-écoles, hôtels, coiffeurs…)	Nb	8	14	12	14

- **Eclairage nocturne excessif**

Pour lutter contre l'éclairage nocturne excessif, chaque projet d'éclairage public est conçu en suivant la norme NF 13201.

- **Pollutions publicitaires**

– Adoption du Règlement Local de Publicité

Le Règlement Local de Publicité révisé a été approuvé par délibération du conseil municipal du 12 décembre 2017. Il est applicable depuis le 14 février 2018.

Dans un monde saturé par l'image, les enseignes ont envahi les villes, dénaturant souvent le paysage urbain. L'objectif est de mettre en place un encadrement à la fois plus strict des dispositifs d'annonces et plus respectueux des particularités du territoire.

Objectifs :

- Mieux prendre en compte les enjeux du paysage naturel et urbain par une analyse fine des caractéristiques paysagères et patrimoniales de la commune.
- Réguler et harmoniser les dispositifs publicitaires en améliorant notamment le traitement des entrées de ville et les grands axes de circulation routière.
- Réduire la facture énergétique et la pollution lumineuse en instaurant des plages d'extinction nocturne des publicités et des enseignes lumineuses.

Le Règlement Local de Publicité est consultable sur le site de la ville de Grasse.

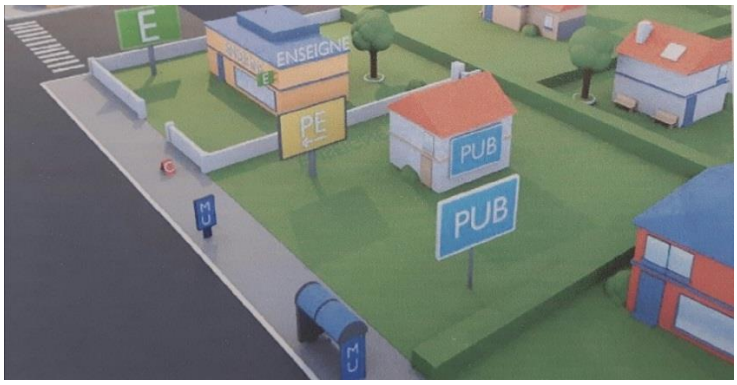

– Contrôle de la publicité

Suppression des dispositifs publicitaires en infraction, arrêtés, amendes et astreintes.

Indicateurs	U	2015	2016	2017	2018
Procédures contentieuses	Nb	2	5	2	10
Procédures amiables	Nb	6	24	35	12
Régularisation des dispositifs en infraction	Nb	9	19	10	16

Le service Publicité a également procédé :

– À la dépose d'affichage sauvage (88 affiches) concernant des spectacles divers et se produisant, la plupart du temps, hors de la commune de Grasse (Mouans-Sartoux, Cannes, …) ;
– À la demande de mise en conformité des enseignes par respect à la législation, mais aussi pour une raison de sécurité et d'assurance, principalement dans le secteur sauvegardé ou dans la zone de protection des monuments inscrits ou classés où l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est obligatoire.

Action à venir : Une charte commerciale doit être mise en application dans le secteur sauvegardé.

- **Homogénéisation du mobilier urbain**

En complément de la charte commerciale existante et dans un souci de cohérence et d'esthétique, la Ville de Grasse a, en 2017, fait établir une charte du mobilier urbain : de protection et de sécurité, de repos, de propreté, de signalétique, et d'éclairage. Pour le secteur historique, un choix de mobilier de qualité a été présenté et validé par les Architectes des Bâtiments de France.

Les lieux à qui ce changement a été profitable sont le boulevard Fragonard (en amont et en aval de la Villa Fragonard), la place aux Aires, l'esplanade du Cours Honoré Cresp, le départ du boulevard Victor Hugo, l'avenue du Général de Gaulle, la rue Mirabeau, les places du Pontet et de la Buanderie ainsi que l'avenue Thiers.

Réalisations à venir (2019) :
- Signalétique des ronds-points et totems d'entrées de ville
- Divers lieux en centre ville historique dont rue Amiral de Grasse, rue Jean Ossola et les escaliers du Cours Honoré Cresp

32 - Développer une ville durable dans le respect de l'identité locale

- **Plan Local d'Urbanisme et Plan (PLU) de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)**

Le service Ville d'Art et d'Histoire contribue à l'enrichissement des documents d'urbanisme par les inventaires architecturaux thématiques conduits en partenariat avec la Région depuis plusieurs années :

anciennes parfumeries, anciens moulins, villégiature. Toutes les fiches descriptives obtenues sont consultables sur la base MERIMEE du ministère de la Culture.

Le Plan Local d'Urbanisme révisé contient :

- Un inventaire du patrimoine bâti à préserver

Matérialisé par une annexe au règlement répertoriant le bâti remarquable sur le territoire, et par une OAP centre-ville répertoriant le bâti autour du secteur sauvegardé (PSMV).

Ces documents permettent de localiser les différents éléments de patrimoine bâti que la commune souhaite préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme tel que mentionné dans son règlement.

- Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) portant sur la mise en valeur de la trame verte et bleue, des paysages et du patrimoine – OAP centre-ville

La ville de Grasse recèle un patrimoine urbain, industriel et agricole exceptionnel, reconnu mondialement. Au-delà du centre ancien, protégé par le PSMV, s'étend une partie de la ville chargée d'histoire, témoin de la naissance et de l'essor de l'industrie du parfum. Or, ce patrimoine est vulnérable et il convient de le protéger. Les orientations et principes programmatiques déclinés par cette OAP ont pour ambition de mieux évoquer « l'usine à parfums » aux portes de la ville médiévale et de favoriser une (ré)appropriation par les grassois de leur patrimoine industriel. Il s'agit de mettre en valeur un espace historique encore délaissé.

Il s'agit de mettre en valeur un espace historique encore délaissé, ainsi que les grands paysages remarquables qui façonnent le territoire.

- **Campagne de thermographie aérienne**

L'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) a constaté qu'entre 25% et 30% des déperditions thermiques totales d'un bâtiment passent par sa toiture. Ainsi, connaître le niveau de déperdition de sa toiture, c'est avoir un excellent indicateur sur la déperdition globale de son habitation et donc connaître la qualité de son isolation. Sur la carte, plus c'est rouge, plus c'est chaud et plus vous gaspillez de l'énergie.

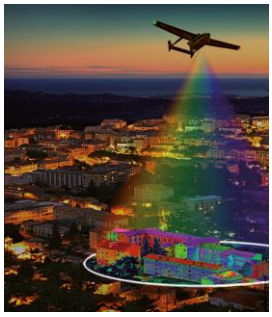

Il est possible de connaître le niveau global de déperdition mais aussi le détail, ce qui permet d'identifier d'éventuels défauts d'étanchéité thermique.

Vous n'avez pas pu vous rendre aux salons et souhaitez recevoir la photo thermique de votre maison ? Rendez-vous sur la page : http://www.paysdegrasse.fr/thermographie

- **Guide éco-construire**

Le Guide est toujours disponible dans le service des dépôts de demande d'autorisation de construire.

ASSURER UN PARTAGE HARMONIEUX ENTRE TOUS LES USAGERS DU DOMAINE PUBLIC

33 - Adapter les infrastructures routières à un mode de vie durable

- **Requalification de voies**

Des travaux d'embellissement, de sécurisation des usagers ou des riverains et de mise aux normes d'accessibilité ont été coordonnés entre divers intervenants : le département, la communauté d'agglomération, les services de l'eau et assainissement et la voirie et/ou les concessionnaires de réseaux. 2018 est marquée par de nombreuses requalifications portées par la ville de Grasse :

Voies	Travaux	Budget
Rue Mirabeau	Requalification – Renouvellement des réseaux humides + dallage + mise en lumière des façades	93 000 €
Place de la Buanderie	Requalification / Rénovation	23 000 €
Avenue Général de Gaulle	Enfouissement et réhabilitation du réseau d'éclairage public	95 000 €
Place du Pontet	Réalisation d'une aire de jeux pour enfants	15 000 €
Cours Honoré Cresp	Reprise étanchéité et revêtements au droit de la pharmacie	30 000 €
Intersection Cigales / Canteperdrix	Aménagement d'un mini giratoire	28 500 €
Boulevard Alice de Rothschild	Création d'un plateau ralentisseur	13 000 €
Intersection Campanettes / Canteperdrix	Elargissement de la chaussée, création d'un trottoir, enfouissement réseaux éclairage public et ORANGE	18 000 €
Chemin de Garagaï	Enfouissement réseau éclairage public avec reprise du trottoir	23 500 €
Avenue Marguerite Raineri	Pose d'un escalier dans le prolongement du chemin des Chasseurs	13 000 €
Boulevard Pasteur	Création d'un trottoir + pose d'un radar pédagogique	8 000 €
Ensemble du territoire	Divers travaux de voierie (réparations trottoirs, murets, signalisations)	180 000 €

- **Travaux de sécurisation 2018**

Voies	Travaux	Budget
Ecole élémentaire St Antoine	Reconstruction mur de soutènement du terrain des sports	18 000 €
Impasse des Chaudronniers	Reconstruction d'un ouvrage de soutènement	30 000 €

Travaux 2019 : Les travaux sont en cours d'arbitrages. Ils concernent aussi bien des travaux de sécurisation, de revêtement de chaussée que de signalisation.

- **Contrôler la vitesse des véhicules**

A l'approche d'un passage piétons ou d'une intersection dangereuse, des radars pédagogiques ont été installés afin de prévenir le conducteur de sa vitesse, et l'inciter dans le cas où la vitesse limite est dépassée, à ralentir. Les données des 24 radars pédagogiques sont étudiés et analysés bimensuellement afin de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de tous.

34 - Maintenir le sentiment de sécurité et de propreté dans les espaces publics

- **Brigades municipales**

La Police Municipale est composée de 53 Policiers Municipaux qui assurent une présence quotidienne (renforcée en fin de journée) et de proximité qui rassure et crée du lien social de manière à faire reculer « un sentiment d'insécurité ». Le service assure une surveillance accrue du terrain avec l'aide de la vidéo surveillance, mise en place d'une nouvelle caméra nomade. (1194 procédures : renseignement, d'intervention, de constatation, de contravention, de mise à disposition, de délits).

La mise en place de la verbalisation électronique est un système sûr et équitable par l'automatisation du traitement des amendes et de leur archivage dématérialisé et sécurisé. Les avantages sont la suppression des souches timbre amende et la baisse de risque d'amende majorées car il n'y a plus de risque de perte ou de vol de timbre amende sur le pare-brise. À ce jour, il y a eu 71 610 verbalisations par PVe.

Interventions	U	2015	2016	2017	2018
Lutte contre les brûlages	Nb	-	131	202	270
Lutte contre les dépôts illicites d'objets encombrants	Nb	85	200	173	1 400

- **Brigades environnement : sensibilisation, information, prévention et répression**

Depuis le mois de janvier, la Brigade de l'environnement de la Ville de Grasse assure différentes missions dont l'objectif est de rendre la ville plus propre et plus agréable pour ses habitants et ses visiteurs. Elle est composée de 2 policiers municipaux et de 6 ASVP, et se trouve dans l'ancien poste de police municipale, rue de la Pouost.

Ses missions sont diverses, mais il s'agit avant tout de faire respecter les arrêtés préfectoraux et municipaux relatifs au règlement sanitaire départemental (dépôts d'encombrants, déjections canines, divagations animales etc.), mais aussi de lutter contre les nuisances sonores et de faire respecter l'occupation du domaine public sur tout le territoire grassois.

Des patrouilles permettent d'assurer une proximité avec les habitants et de surveiller des lieux sensibles. La brigade organise également des opérations ciblées géographiquement sur des thématiques. Elle travaille en collaboration avec la vidéosurveillance, qui informe en direct de manquements aux règles, le service de la Proximité, le service de la Collecte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (*) et le service Communal d'Hygiène et de Santé.

Une brigade réactive, des missions de nature moins répressive, un effet boule de neige car un endroit qui est propre incite les gens à le garder tel quel, et des chiffres en nette augmentation (mains courantes et procédures) conforte le bilan positif de cette équipe, sans oublier le travail de la Police Municipale qui reste en appui pour ces missions spécifiques. Dans le futur, il est à espérer une baisse de ces chiffres, montrant que la population se sentira davantage concernée et que le travail de sensibilisation de l'équipe aura porté ses fruits.

Lors des deux premières semaines de fonctionnement, 120 mains courantes ont été rédigées et 18 dossiers transmis pour verbalisation à l'Officier du Ministère Public. Lorsque certaines situations relèvent d'une méconnaissance des règles, le discernement est de mise et la clémence est adoptée en cas de bonne foi manifeste.

La Brigade de l'environnement est joignable par email : brigade.environnement@ville-grasse.fr. En cas d'urgence ou pour faire constater un flagrant délit, elle est joignable via le standard de la Police Municipale au 04.97.05.49.40.

(*) Pour les encombrants, il est rappelé que la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse met au service des habitants une collecte sur rendez-vous (0800 506 586).

Procédures	Nombre
Brûlages	119
Encombrants / dépôts sauvages	79
Déjections canines	28
Divagation animal	20
Total	246

ZOOM SUR… L'APPAREIL PHOTO NOMADE

Après la caméra nomade, voici venu l'heure des appareils photos nomades. Nouvel outil au service de la brigade, au nombre de trois, ils sont disposés à des endroits problématiques pour lutter plus efficacement contre les manquements aux règles de civisme. Ils ont déjà fait leurs preuves, et pour rappel les verbalisations de classe 5 peuvent aller jusqu'à 1 500€ d'amende.

- **Centre de Surveillance Urbain**

La vidéosurveillance est un outil clé de la prévention et de lutte contre les incivilités et la délinquance pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Tout en respectant le cadre légal, la supervision des caméras est utilisée pour la protection de la voie publique et des administrés qui est assurée 24h/24h par 15 opérateurs vidéo dont 10 agents en équipe de jour et 5 agents en équipe de nuit et 2 responsables.

Le centre de surveillance urbain est en lien permanant avec les Policiers Municipaux et les Agents de la Surveillance de la Voie Publique qui sont sur le terrain (renseigne, oriente et assiste), ce qui permet des interventions rapides et ciblées.

La vidéo protection permet notamment d'améliorer une lutte intensive contre les incivilités, les dépôts d'encombrants, les déchets ménagers, les déchets verts, les déjections canines.

	U	2015	2016	2017	2018
Caméras de surveillance	Nb	60	60	71 + 6 intérieures	80 + 6 intérieures

- **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

Le CLSPD, présidé par Monsieur le Maire, réunit tous les partenaires institutionnels et les organismes publics et privés concernés par les questions de prévention de la délinquance. Ce sont 62 membres qui siègent en séance plénière, mais les acteurs de la prévention sont beaucoup plus nombreux : associations de quartier, partenaires des services municipaux (jeunesse, sports, proximité etc.), la Police Nationale, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, les chantiers et entreprises d'insertion …

Une cellule de veille est organisée régulièrement. En fonction des situations signalées, une cellule municipale d'échanges sur la radicalisation peut se réunir. Enfin, la séance plénière du CLSPD se déroule 1 à 2 fois par an.

Une coordination est réalisée afin d'accompagner les structures, de faire du lien entre elles, de mettre en place de nouvelles collaborations et de proposer des actions de terrain sur les cinq priorités établies dans le cadre de la stratégie nationale à savoir :

- La prévention de la délinquance chez les mineurs ;
- La tranquillité publique ;
- La prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- La prévention de la récidive ;
- La lutte contre la radicalisation.

De septembre 2017 à septembre 2018, un « Diagnostic Local de Sécurité » a été réalisé par un cabinet spécialisé dans le conseil en matière de sécurité auprès des collectivités locales. Il a été rendu et signé par M. le Maire, Mme le Procureur de la République et M. le Sous-Préfet de Grasse lors de la dernière séance plénière du CLSPD le 13 Novembre 2018. Cet audit a permis de mettre en évidence les problématiques de sécurité rencontrées sur la commune.

Projet à réaliser :	– Continuer les actions de prévention – Réaliser une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance – Par le biais de groupes de travail thématiques, élaborer de nouveaux dispositifs tels qu'une cellule de veille éducative

- **Gestion Urbaine de Proximité en centre historique**

La Gestion Urbaine de Proximité intervient auprès des publics et sur des territoires, avec la volonté de mettre en œuvre des politiques adaptées qui permettent des rééquilibrages entre les quartiers de la ville afin d'éviter l'accentuation des ruptures sociales et spatiales.

Les missions du service de Gestion Urbaine de Proximité s'articule autour de 3 axes :

1. **Maintenance Urbaine et Propreté**

– Surveillance des Points d'apport volontaire (6 sites dans le centre ancien)
– Repérage et signalement des dépôts sauvages des déchets
– Repérage et signalement des dépôts sauvages des encombrants
– Coordination du ramassage des encombrants par le service de collecte des déchets
– Distribution de sacs pour les déjections canines
– Surveillance des parcs à chiens et des rues ciblés pour les déjections canines

2. **Prévention et tranquillité publique**

– Co-construction avec le CLSPD d'un plan Anti-Incivilités
– Participation au groupe de réflexion sur la prise en charge des jeunes dans le cadre du CLSPD
– Contribution et accompagnement des Marcheuses (Marches Exploratoires)
– Contribution et propositions dans la prise en compte de la prévention situationnelle

3. **Animation et vie sociale**

– Financement du projet d'animation « City Stade Pâques 2018 » et co-construction du projet d'animation « City Stade Eté 2018 »
– Préparation et co-construction de la Fresque sur le quartier de la Gare
– Mise en œuvre du projet de redynamisation des cellules commerciales vacantes en lien avec les artistes.
– Soutien à la vie associative et aux services municipaux
– Co-construction du Projet des Siestes Parfumées au Pontet avec les Affaires Culturelles.
– Instauration d'un partenariat avec le Conseil Citoyen Grand Centre pour la création d'un programme d'animation annuel 2018 sur le centre-ville.

ZOOM SUR … LA MAISON DU PROJET

Située en centre-ville depuis 2018, la Maison du Projet est ouverte à tous et permet de répondre à toutes les questions sur la rénovation du quartier et son cadre de vie (démolitions, relogements, reconstruction, réhabilitation, aménagements, animation, tranquillité publique, propreté…). C'est un lieu d'échange et de débat, elle vise à favoriser l'émergence de projets de développement social. La Maison du Projet est un espace favorisant la convivialité et le mieux vivre ensemble.

- **Services d'intervention rapide de proximité**

L'équipe service Proximité et Interventions Lourdes travaille 6 jours sur 7. Ses missions sont :

- Débroussaillage et élagage ;
- Maçonnerie ;
- Réfection de trottoir ;
- Scellement de mobilier urbain ;
- Reprise des enrobées ;
- Soutenir de l'équipe de proximité …

Les demandes d'intervention proviennent des Mairies Annexes, des Élus, des habitants par courrier ou via le site internet. La présence des agents municipaux sur le territoire permet également de formuler des demandes, et notamment lorsqu'il y a une urgence, un danger éventuel.

35 - Soutenir la mobilité durable au travers des politiques de stationnement et de la circulation

- **Parkings et Parcs de Stationnement**

Dans la continuité de 2017, les parkings couverts du parc privé n'ont pas été l'objet de modifications. La compagnie de Phalsbourg continue de gérer les parkings Roure (609 places) et Palais (64 places) tandis que la société Indigo (anciennement Vinci) garde la concession des parkings du Cours Honoré Cresp, de la Foux et de l'Hôtel de Ville (soit 582 places).

La régie des Parkings Grassois gère les parkings de Notre-Dame des Fleurs-Martelly (550 places dont 8 places pour véhicules électriques) et La Roque (520 places).

Pour réponde à la demande des deux-roues, il est possible de stationner en centre-ville : 128 places 2 roues en voirie sont disponibles. Nouveau et gratuit au parking Notre Dame des Fleurs, une consigne proposée aux motards et voyageurs de 7h à minuit (gants, blousons et casques).

Le parking de la Roque offre désormais une zone réservée aux véhicules hors gabarit (x1.90m) ne rentrant pas dans les parcs de stationnement. Campings Car, Utilitaires, VL avec galerie et chargement sur le toit sont concernés, dans le but de faciliter l'accès à la vieille ville aux artisans et entrepreneurs faisant des travaux dans l'hyper centre. Cette plateforme est accessible aux tarifs en zone jaune soit 30 minutes gratuites par demi-journée puis 1,50€ une heure, 2,20€ une heure trente et ensuite 1€ par heure supplémentaire. Ouverte de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, du lundi au samedi avec gratuité les dimanches et jours fériés.

L'aménagement du plateau supérieur et la mise en accessibilité du parking de La Roque font maintenant partie d'un projet plus vaste concernant la zone La Roque/Le Pontet/Porte Neuve.

En effet, la multiplicité des études déjà menées sur ces sites montre qu'une vision d'ensemble est nécessaire pour mettre en cohérence ces études et définir d'un schéma directeur sous forme de master décomposable en éléments simples.

Réflexion : l'étude de faisabilité, en cours, devra répondre à l'ensemble des points citées ci-dessous ainsi qu'à une certaine cohérence dans un contexte urbain.

- L'ascenseur du parking de La Roque : il s'inscrit dans le cadre de l'ADAP de la ville. Cette implantation ne dessert que 12 des 24 demi-niveaux du parking. Il pourrait aussi servir de liaison fonctionnelle pour les usagers hors parking afin de créer une liaison entre la partie basse de la ville (avenue Maurel) et la partie haute de la ville (boulevard Gambetta). Cet ascenseur pourrait se poursuivre d'un ou deux niveaux pour permettre d'accéder à une future passerelle en liaison avec Le Pontet mais aussi un point de vue en encorbellement.

- Liaison Pontet – La Roque : la mise en place d'une passerelle entre Le Pontet et le futur ascenseur du parking de la Roque, pourrait permettre de réaliser en bout et en encorbellement un nouveau point de vue sur la commune en lien avec le centre historique.
- La signalétique du parking de La Roque : il demandé dans le cadre du projet de mettre en œuvre une nouvelle signalétique/lisibilité pour favoriser l'attractivité du parking de La Roque.
- L'aménagement du Pontet : cet aménagement peu qualitatif est à repenser intégralement, l'aire de jeux en cours de réalisation pourra être conservée si cohérence mais sans nécessité absolue.
- La circulation dans le parking de La Roque : il est demandé dans le cadre du projet d'avoir une réflexion sur la circulation du parking de la Roque. A ce jour, l'entrée se fait par le haut et la sortie par le bas, il est donc à étudier, selon les plans, la mise en place d'un double sens.
- Piétonisation de la porte neuve : intégrer au projet dans le schéma de circulation, la porte neuve.

- **Dépénalisation du stationnement payant et la politique de « Stationnez Zen »**

La loi du 27 janvier 2014 dite « loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (MAPTAM), prévoit la dépénalisation des PV et le désengagement de l'Etat sur le stationnement de surface. Dès le 1er janvier 2018, fini les amendes pour infraction, place aux « forfaits post-stationnement » dont le tarif est fixé par chaque municipalité. Cela permet aux communes plus de latitude dans la gestion de leur politique de stationnement (développement des activités économiques, maintien de la fonction résidentielle des centres-villes, processus de valorisation et de partage de l'espace public, amélioration de la rotation des véhicules sur voirie).

Le contrôle du stationnement payant par une équipe dédiée a permis de libérer des places de stationnement sur toutes les zones, la rotation est donc mieux assurée.

Tenant compte d'un espace public très contraint, Grasse entend rendre la voirie aux usagers dans un partage qui bénéficie à tous : « Stationnez Zen » détermine depuis janvier 2017 4 zones (rouge et orange en centre-ville, jaune et verte en périphérie) de stationnement offrant entre 30 mn et 60 mn de gratuité, mais aussi des tarifs dégressifs, des gratuités le week-end dans les zones périphériques et résidentielles et des abonnements pour les résidents. Les horodateurs « dernière génération » acceptent les pièces, les cartes CB sans contact ou le paiement dématérialisé ou PC interposé par smartphone.

ZOOM SUR… L'EQUIPE EN CHARGE DU CONTROLE DU STATIONNEMENT PAYANT

C'est une équipe de 7 agents (6 sur le terrain et un administratif) qui est en charge de cette mission. Ils se déplacent sur les 4 zones grâce à 4 scooters, plus un électrique en renfort. Leur rôle est à la fois régulateur car ils ont pour mission de faire appliquer les forfaits post-stationnement, mais aussi préventif en échangeant avec les usagers.

- **Bornes de recharge**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Ouest 06 et afin de faciliter le développement des véhicules électriques et hybrides sur le territoire, le conseil municipal a accordé la gratuité du stationnement pour une durée minimale de deux heures pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (voir délibération du 27/03/2018, n°2018-71).

Ces véhicules doivent arborer la vignette CRIT'AIR verte et un disque de stationnement pour faciliter le contrôle de la durée, quel que soit l'emplacement de stationnement, avec ou sans infrastructure de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

L'obtention de la vignette CRIT'AIR verte (certificat de la qualité de l'air) se fait sur le Ministère de la transition écologique et solidaire tandis que le disque vert peut être acheté à l'accueil du parking Notre Dame de Fleurs.

- **Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse**

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Pays de Grasse a été arrêté en Septembre 2018. C'est un outil d'aide à la planification de la mobilité dans l'agglomération pour les prochaines années et concerne tous les modes de transports (transports en commun, au covoiturage, à l'usage de la voiture, du vélo, de la marche, de la circulation des marchandises, …).

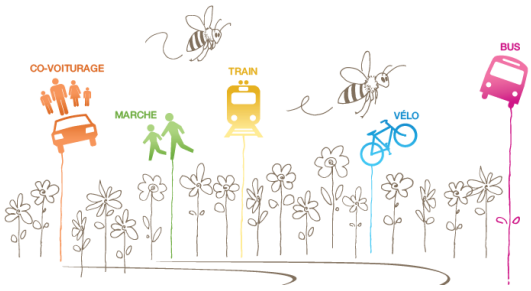

Les objectifs du PDU du Pays de Grasse sont les suivants :

- Améliorer la sécurité de tous les déplacements ;
- Diminuer le trafic automobile ;
- Développer l'usage des transports collectifs, des moyens de déplacements économes et moins polluants, comme les modes doux, piétons, vélos, rollers …
- Aménager et exploiter le réseau principal de voirie d'agglomération afin de rendre plus efficace son usage ;
- Organiser le transport et la livraison de marchandises de façon à réduire les impacts sur la circulation et l'environnement ;
- Organiser le stationnement sur voirie et dans les parcs publics ;
- Encourager les entreprises et les collectivités publiques à établir un plan de mobilité et à favoriser le transport de leur personnel par les transports en commun et le covoiturage ;
- Mettre en place une tarification et une billettique intégrées pour l'ensemble des déplacements ;
- Réaliser, configurer et localiser des infrastructures de charge favorisant l'usage des véhicules électriques ou hybrides.

Quels enjeux pour le territoire ?

- Comment réduire l'usage de la voiture personnelle ?
- Quels freins au développement des autres modes ? Quels leviers pour les favoriser ?
- Comment faciliter l'intermodalité ?
- Comment organiser l'espace public pour répondre au mieux aux différents besoins, variables dans le temps ?

- **Transport en Commun en Site Propre**

Le PLU prévoit la création d'un ouvrage de transport en commun en site propre entre la gare de Grasse et le centre-ville de Mouans-Sartoux, en renfort d'une servitude de localisation déjà existante entre la

gare de Grasse et le centre historique.

- **Mise en œuvre d'un service de location de vélo à assistance électrique moyenne et longue durée**

23 bicyclettes « nouvelle génération » sont mises à la disposition du public sur le site du Pôle intermodal de Grasse, et ont pour vocation de faciliter l'usage du vélo à tous pour les déplacements du quotidien en dépit des difficultés topographiques du territoire.

Ce nouveau service est accessible à l'adresse https://labicyclette.paysdegrasse.fr et il propose grâce à un système de réservation en ligne des formules d'abonnement attractives et des packages attractifs reliés à d'autres modes de transports collectifs.

- **Pôle Intermodal**

En décembre 2016, la ligne TER Cannes-Grasse a été rouverte avec un cadencement plus important. Pour compléter cet outil de déplacement, le pôle intermodal est opérationnel avec 224 places de parking. Il permet d'utiliser plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement (ex : voiture + train, train + bus…).

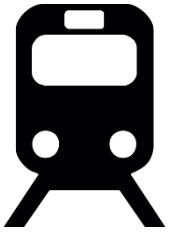

Il rassemble sur un même site plusieurs services :

- Les bus urbains Sillages ;
- La gare TER-SNCF ;
- Un parking-relais gratuit pour les utilisateurs des transports en commun (bus ou train) ;
- Les lignes A B C D 5 / 6 / 20 et 40 qui relient le Pôle Intermodal au centre-ville de Grasse toutes les 15 minutes.

- **Développement du covoiturage**

Les déplacements en voiture restent prépondérants et ne peuvent pas être uniquement solutionnés par le transport urbain, c'est pourquoi, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse s'est engagée sur la promotion du covoiturage, en partenariat avec de nombreux partenaires institutionnels.

3 applications de covoiturage (Boogi, Rydigo et Klaxit) ont ainsi été lauréates de l'Appel à Projet lancé par le Département des Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, afin de compléter cette offre et favoriser la mise en relation entre parents, et ainsi favoriser le covoiturage pour les trajets vers l'école ou les loisirs, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a conventionné avec la Start-Up Grassoise Drivekid'Z en octobre 2018.

De plus, le 18 juillet dernier a été inaugurée la nouvelle aire de covoiturage de Grasse, sur le rond-point de l'Alambic à l'entrée de la pénétrante Cannes-Grasse à proximité du giratoire des « Quatre chemins » à Grasse. Cette aire de stationnement comprend 22 places voitures dont 1 PMR et 2 pour la recharge des véhicules électriques, 6 stationnements motos, 8 stationnements sécurisés pour les vélos.

- **Fête du deux roues**

Ou comment sécurité routière et responsabilité riment avec plaisir et liberté ! Samedi 1er septembre sur le Cours Honoré Cresp a eu lieu un rendez-vous unique en son genre. Prêt de 3000 motards invétérés et adeptes du scooter ou des sorties vélo du dimanche se sont réunis pur un moment festif, informatif et didactique. Les organisateurs en ont profité pour mettre en avant des véhicules 2 et 3 roues propres (énergie électrique mais aussi vélo).

Plusieurs partenaires ont permis la réussite de cette fête, notamment la Police Nationale, des auto-écoles ainsi que des assureurs.

36 - Encourager une offre de service de transport en commun performant et de qualité

- **Abonnement au réseau de transport**

Plusieurs types d'abonnements existent et sont consultables sur le site http://sillages.paysdegrasse.fr/ dans la rubrique « Titres et Tarifs ».

Le Pass Sénior Sillage est un PASS annuel gratuit, offert par la municipalité aux habitants (de plus de 60 ans et non imposable ou pour toutes les personnes de plus de 65 ans) de la Ville de Grasse pour faciliter les déplacements des plus âgés.

Le Pass Ville est un pass annuel gratuit, offert par la municipalité aux habitants pour les personnes en possession d'une carte d'invalidité de 80% et plus.

Type d'abonnement	2015	2016	2017	2018
Abonnés PASS VILLE	1489	129	128	127
Abonnés PASS SENIOR		1 519	1664	1 615
Abonnés Mobiplus	146	126	128	124
Abonnés Sillages à la demande	147	113	86	111

En 2016, le Pass Ville est uniquement disponible pour les personnes en possession d'une carte d'invalidité de 80% et plus et le Pass sénior est réservé aux personnes âgées.

Type d'abonnement	U	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Abonnés SCOLAIRES + PITCHOUNS	Nb	1733	1 737	1 628

La Régie de transport en commun Sillages a lancé à partir du 2 janvier 2017, 2 nouveaux tickets en vente à bord des bus pour voyager en famille ou entre amis

- Le ticket Famille à 3,50 €, valable jusqu'à 5 personnes
- Le ticket Groupe à 6,50 €, valable jusqu'à 10 personnes

Tickets	U	2017	2018
Tickets Famille vendus	Nb	1 319	2 641
Tickets Groupe vendus	Nb	100	200

- **Modernisation des services de transport**

– Des QR codes habillent les poteaux et abribus Sillages pour connaître le temps d'attente de votre bus en temps réel. Une véritable avancée, simple d'utilisation et qui séduit de nombreux voyageurs.

– La carte est rechargeable par différents moyens (boutique en ligne et points de vente SILLAGES) et pour différents titres de transport. La carte personnalisée sans contact est délivrée pour 4ans et peut, en cas de perte ou de vol, être bloquée sur simple demande.

- **Déplacements à pied**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a balisé des cheminements piétons en centre historique au moyen de « traverses » formées d'escaliers et de ruelles qui ont la particularité de couper les routes principales et de donner un accès direct à la place du Petit-Puy, près de la cathédrale.

VALORISER LA RICHESSE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL GRASSOIS

37 - S'appuyer sur l'intérêt écologique de la nature en ville pour développer les espaces verts et créer des lieux de loisirs

- **Roquevignon, Parc Naturel Départemental**

La commune de Grasse, propriétaire de 21 hectares dans ce secteur, a mis à disposition 7,5 hectares, situés sur la partie ouest du site, en bordure de la RD 11, pour la réalisation de ce projet.

Le Département y a effectué plusieurs aménagements, afin d'accueillir le public. Des installations sont destinées aux familles et aux sportifs (parking, point d'eau, parcours sportif, aire de fitness, sentiers, aires de pique-nique…).

La deuxième phase de travaux d'aménagement a été présentée inaugurée en juillet 2018.

Pistes de progrès :	En concertation avec le comité départemental de tourisme équestre et la comité départemental de randonnée pédestre, le sentier GR 406 qui passe actuellement par le parc naturel de Roquevignon est en cours de déviation pour créer une jonction avec la zone de Grasse Loisirs. Projet Services de la ville.

- **Label « ville fleurie » : 3 fleurs**

« La ville de Grasse est labélisée « 3 fleurs » depuis 2009 par le Conseil National des Villes et Villages fleuris. Un satisfecit pour Grasse riche d'un territoire de 4444 hectares dont 1543 hectares de forêts et garrigues. En 2018, un jury s'est réuni pour étudier le maintien de la 3ème fleur : une fois de plus, la ville conserve ce label, gage des efforts quotidiens des équipes pour la commune et ses administrés.

Les critères du label ont évolué depuis sa création en 1959. Outre l'attractivité touristique, tous les aspects de la vie d'une commune sont pris en compte : l'économie, le cadre de vie dans son ensemble offert aux habitants et aux visiteurs (fleurissement, propreté, animations), la cohésion sociale, l'écologie à savoir la préservation des ressources naturelles, la biodiversité…

- **Projet Jardival au jardin des plantes**

La ville de Grasse, reconnue comme un site remarquable de l'histoire de la Riviera au XIXe Siècle, est l'une des partenaires, au même titre que cannes, Menton, San Remo, Imperia et Costa Rainera du projet européen JARDIVAL pour la valorisation des jardins de la Riviera franco-italienne.

La rénovation du jardin des plantes a permis de valoriser et de sécuriser cet espace central de 4 000 m² tout en attirant sur la ville de nouveaux visiteurs passionnés de botanique.

Les travaux réalisés visent à « capturer le public » à l'entrée principale en « fermant visuellement » les allées gauches et droites pour focaliser sur l'espace central (pergola, escalier central, cyprès…). Les limites ont été revues afin « d'isoler » le jardin et de recréer de l'intimité. La rénovation s'est poursuivie par l'augmentation des surfaces plantées (végétalisées). Le kiosque a été revu et les pergolas ajoutées.

Le projet comprend la création d'un amphithéâtre composé de bancs en béton, qui fait face à un espace central et pourra servir des évènements. De nouvelles plantations ont être réalisées, avec notamment la plantation de onze grands arbres cultivés dans les jardins de la Riviera pour leurs qualités ornementales et botaniques.

- **Jardins éphémères**

Cet événement ayant lieu tous les 2 ans, la ville de Grasse n'y a donc pas participé cette année. En revanche, dans un souci de développement durable, les décors de l'année 2017 ont été réutilisés pour décorer l'entrée de l'école Jean Crabalona et appréciés par les enfants et les parents.

Action à venir :	En 2019, 4 jardins seront réalisés dont un par le service des espaces verts de la ville de Grasse.

- **Requalification de l'avenue Thiers**

Préoccupée par les risques engendrés par le système racinaire des pins qui bordent l'avenue Thiers, la ville a pris la décision de les remplacer et de profiter de l'occasion pour requalifier cette artère importante située à l'entrée de Grasse.

Les études paysagères ont été confiées à Jean MUS, un enfant du Pays, soucieux d'offrir à la ville un lieu de promenade odorante, digne de la capitale mondiale des parfums.

Des arbustes, des Micocouliers et les bigaradiers ornent à merveille cette entrée de Ville au panorama exceptionnel.

Décembre 2017

Juillet 2018

38 - Favoriser et valoriser les éléments naturels et sauvages

- **Balisage des chemins de randonnée**

Le Conseil départemental offre des parcours de randonnées familiales dans la nature environnante. Trois parcours existent autour de Grasse (la Marbrière, plateau de la Malle, le Doublier) à proximité du GR 4 qui part de Royan en Charente Maritime pour se terminer à Grasse. Un autre itinéraire de promenade se situe à Clavary.

Les cartes de randonnées sont disponibles sur le site du département des Alpes Maritimes : https://randoxygene.departement06.fr/pays-cotier/pays-grassois-8953.html

04 axe
DYNAMISME TERRITORIAL

SOUTENIR LA RECONQUÊTE DU POTENTIEL AGRICOLE ET LA FILIÈRE NATURELLE OU LOCALE 89
39 - Développer et promouvoir les circuits de distribution courts et la production locale ou l'agriculture biologique 89
40 - Accompagner le volet agricole des produits naturels manufacturés 91

CONFORTER L'ATTRAIT PATRIMONIAL, TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA VILLE 93
41 - Orienter les visiteurs et les grassois vers un tourisme culturel 93
42 - Diversifier les offres d'animation et les activités saisonnières 94
43 - Orienter l'offre touristique vers des objectifs durables 96
44 - Développer et favoriser l'ancrage commercial et entrepreneurial 97

RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS OU DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 101
45 - Accompagner et conforter le tissu associatif 101
46 - Favoriser le développement durable citoyen au travers du monde associatif 101
47 - Favoriser les initiatives locales et encourager la croissance verte et les innovations ... 102

SOUTENIR LA RECONQUÊTE DU POTENTIEL AGRICOLE ET LA FILIÈRE NATURELLE OU LOCALE

39 - Développer et promouvoir les circuits de distribution courts et la production locale ou l'agriculture biologique

- **Marchés**

Aujourd'hui, il est important de changer sa façon de consommer. Pour le permettre, le centre-ville et son Cours Honoré Cresp, ses places aux Aires et aux Herbes, mais aussi les hameaux de Saint-Jacques et du Plan de Grasse, proposent des places de vente aux producteurs et maraichers, offrant fleurs coupées, plantes vertes, fruits, légumes, fromage, coquillages, miel, confitures, pains, olives mais aussi divers commerces : vêtements, boucherie, poissonnerie, ustensiles, linge de maison, décoration… On y trouve également de quoi se restaurer sur place, avec des traiteurs venant des 4 coins du Pays Grassois.

Tous les marchés sont hebdomadaires, seul le marché de la Place aux Herbes a lieu 3 jours par semaine (mercredi, samedi et dimanche).

Emplacement	Nombre de stands
Cours Honoré Cresp	50
Place aux Aires	11
Place aux Herbes	6
Place Frédéric Mistral Saint Jacques	12
Le Plan de Grasse	2
Flâneries Nocturnes	40
Marché de Noël	25

Piste de Progrès :

- Organiser une journée « Le Marché des Producteurs de La Ruche Qui Dit Oui » pour le printemps/début d'été, où la vente en direct sera privilégiée, sans intermédiaires ;
- Promouvoir l'arrière-pays Grassois en faisant connaitre ses producteurs.

- **Réseaux de distribution**

Les points de vente des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) : Avec l'aide des élus de quartiers pour trouver un lieu de distribution, 5 AMAP assurent sur le territoire l'attribution de paniers provenant de producteurs locaux.

– AMAP LA BANASTE
Produits : Légumes BIO, fruits, champignons, fromage de chèvre, viande d'agneau BIO, miel
Livraison le mercredi de 18h à 19h sur la Place Mottet - Route d'Auribeau (Quartier St Jacques).

– AMAP Nature et Saveurs dans l'assiette
Produits : Légumes, poulet, agneau BIO, veau et bœuf BIO, œufs BIO, poissons, champignons, endives, miel, vin, pain BIO
Livraison le mardi de 18h30 à 19h30 en été et de 18h à 19h en hiver sur le parking de l'Eglise Notre-Dame-des-Chênes (Quartier St Jacques).

– AMAP la Manne Bio
Produits : Légumes, fruits d'été, pommes de terre, fromages de chèvre et de brebis, produits laitiers, viandes, poisson, miel, produits floraux, légumineuses, vin
Livraison le vendredi de 18h45 à 19h45 devant la mairie annexe - Chemin du Servan.

- AMAP Plan de Grasse
  Produits : Légumes, champignons, œufs, agneau, poulets, fromage de chèvre, pain, miel, vin, huile d'olives
  Livraison le lundi de 18h à 19h à la salle paroissiale – Chemin du Vieux Pont.

Il existe d'autres acteurs locaux permettant aux consommateurs d'acheter des produits sains et de qualité en direct des producteurs, en leur assurant des débouchés économies justes :

- La Ruche Qui Dit Oui : lancée en septembre 2014, l'association La Ruche a pris ses quartiers au Cercle Saint Jean de Malbosc, dans un local prêté par la ville ouvert tous les vendredis de 17h à 19h où elle propose des denrées de 47 producteurs locaux ! Les commandes sont réservées exclusivement aux membres, au nombre de 2418, via leur site internet https://www.laruchequiditoui.fr/fr/assemblies/4391 ;
- Panier Fraîcheur 06 : le Comité des Œuvres Sociales de la ville relaie par mail, chaque semaine, l'information sur la composition des paniers fournis par l'association « Panier Fraîcheur 06 » permettant ainsi, à de plus en plus d'agents municipaux, d'être livrés sur leur lieu de travail en produits issus de la culture maraîchère locale.

- **Sodexo, acteur du développement économique du territoire**

L'introduction du Bio dans les menus participe à cette volonté de la ville de Grasse et de Sodexo de tisser des liens avec les acteurs du territoire. Ainsi, 20% des matières premières entrant dans la composition des menus servis sur les restaurants scolaires de la ville de Grasse sont issues de l'agriculture biologique, et un repas 100% bio est proposé chaque mois, ainsi que tous les potages.

Dans ce cadre, Sodexo travaille depuis de nombreuses années avec Ferderzoni GAEC (NaturDis), distributeur et producteur de produits issus de l'agriculture biologique implanté sur la commune de Grasse. Il cultive notamment des salades sur son exploitation pour les élèves des écoles grassoises.

Depuis janvier 2017, la cuisine centrale de Grasse s'approvisionne également en fruits et légumes frais auprès de la société Canavese implantée à Grasse. Ce fournisseur de fruits et légumes conventionnels garantit des approvisionnements auprès de producteurs locaux de la région PACA.

Sodexo a aussi noué un partenariat avec Anthony Lucas, un jeune apiculteur ayant signé une concession pour l'installation de ruches en forêt communale de Grasse. Tout au long de l'année, au fil des récoltes, les petits Grassois peuvent ainsi déguster des recettes à base de miel, telles que le cake au miel qui est servi régulièrement dans tous les restaurants scolaires de la commune.

L'exploitation VAZZOTTI à Fréjus, qui fournit des melons tout l'été, ainsi que l'exploitation BARBERIS à la Roquette sur Siagne, qui elle fournit du chou et des tomates de manière ponctuelle, ont vu leur partenariat avec Sodexo se renforcer cette année.

De plus, le partenariat entre Sodexo et la Ville de Grasse s'inscrit dans une démarche d'approvisionnement local, favorisant le développement durable et économique de la région. Le réaménagement de la cuisine centrale permettant de réaliser la totalité des cuissons sur place, facilite cet engagement.

Le projet de restructuration de la cuisine centrale de Grasse s'est achevé à la fin du mois d'avril 2018. Ce projet ambitieux a permis un réaménagement intra-muros de la zone cuisson, par son agrandissement et l'installation de nouveaux équipements plus performant et répondant parfaitement aux impératifs des normes sanitaires en vigueur et des procédures Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP : analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise).

Enfin, dans un souci d'écologie et d'économie, du matériel de cuisine a été mis à la vente lors du renouvellement de celui-ci dans la cuisine centrale. Cela a permis de leur offrir une seconde vie, de

récupérer environ 10 000 € et de faire profiter d'un matériel de qualité à moindre coût à d'autres professionnels, dont des sociétés et entreprises grassoises.

- **Esprit campagne, passion terroir**

La manifestation Esprit Campagne, Passion Terroir a pour objectif de promouvoir et de faire connaître les producteurs du territoire afin de remettre l'agriculture et l'artisanat local au goût du jour. Après une 1ère édition qui a réuni 43 exposants et 1500 visiteurs en 2016, la manifestation s'est renouvelée en 2017 pour une seconde édition.

40- Accompagner le volet agricole des produits naturels manufacturés

- **Soutenir et dynamiser la filière arômes et parfums**

Via le soutien financier procuré par le biais du Pôle d'Excellence du Végétal, le Club des entrepreneurs du Pays de Grasse et Les fleurs d'exception du Pays de Grasse, ont pu œuvrer à la protection et au rayonnement de la ville de Grasse en 2017.

Le 1er juin 2017, a eu lieu le lancement de la marque collective « Grasse expertise » portée par le Club des Entrepreneurs. Grasse expertise est la marque professionnelle réservée aux Entreprises de la filière Parfums & Arômes qui répondent au cahier des charges suivant :

- L'entreprise est localisée de manière significative sur le Pays de Grasse (périmètre élargi de la rive droite du Var au Pays de Fayence) ;
- L'entreprise contribue à l'amélioration continue et au rayonnement des savoir-faire du Pays de Grasse de manière significative et qualitative ;
- L'entreprise s'engage à soutenir la production et les producteurs de plantes à parfum sur le Pays de Grasse.

Au 31 décembre 2018, Grasse expertise compte déjà 32 entreprises toutes engagées à soutenir l'activité agricole du territoire.

De son côté, l'association les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse, également très impliquée dans la marque collective, a poursuivi son travail d'élaboration d'un Indication Géographique (IG) « Absolue Pays de Grasse ». L'indication géographique (IG) vise à protéger le processus de transformation en Absolues des plantes à parfum produites sur le Pays de Grasse.

L'IG est un nom, une appellation ou un symbole appliqué à certains produits ou services qui correspond à une localisation géographique ou à une origine spécifique (par exemple une localité, une région ou un pays). L'Absolue est un extrait obtenu à partir d'une concrète qui elle-même résulte de l'extraction par solvants volatils d'une matière première fraîche d'origine végétale (fleurs, feuilles…).

Ici, il s'agit de protéger les Absolues issues des fleurs traditionnellement cultivées à Grasse : Rose Centifolia, Jasmin Grandiflorum, Tubéreuse, Violette, Verveine citronnelle, Œillet, Mimosas, Tagette, Narcisses, Géranium rosa, Oranger à fleurs.

Par ailleurs et plus largement, au registre de la culture des plantes à parfum (PPAM), il est important de noter l'évolution positive des surfaces agricoles proposées au nouveau PLU de la Ville de Grasse qui nécessite l'accompagnement des porteurs de projets en installation de cultures de PPAM, la défense des intérêts de cette filière auprès de la Région (SRDEII, OIR Naturalité…), et le sourcing en matière premières naturelles locales pour le développement de certaines start-ups du territoire.

- **Pôle Parfums Arôme Saveur Senteur (PASS)**

Labellisé Pôle de compétitivité au plan national et PRIDES (Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire) en PACA, PASS a pour objectif de devenir un pôle international de référence pour la caractérisation, l'évaluation et la production des extraits naturels utilisés dans l'industrie aromatique et cosmétique. Le Pôle de Compétitivité PASS (Parfums Arômes Senteurs Saveurs) est composé de la totalité de la chaîne de valeur de cette filière, historiquement présente sur l'ensemble de la région, depuis la culture des plantes à parfum et aromatiques, jusqu'à la production d'ingrédients aromatiques et leur formulation dans des produits finis. Ces ingrédients aromatiques s'adressent à quatre grands secteurs industriels aux marchés majeurs : la parfumerie, les produits cosmétiques, les détergents et les produits agroalimentaires.

En collaboration avec la plateforme ERINI, le Pôle PASS a mis en place un guide pratique du dosage des pesticides dans les huiles essentielles. Il vise à aider les entreprises à améliorer leur compréhension de la problématique pesticides et de leur présence éventuelle dans les extraits.

Deux outils de développement des entreprises de la filière ont été mis en place :

– Le label « Eco Socio Extrait »

Il s'agit d'un outil de pilotage garant d'ingrédients performants au niveau socio-environnemental tout en préservant leur qualité et performances d'actifs. Conçu sur une approche transverse de la filière, ce label évalue la matière première et le procédé aussi bien au niveau environnemental que sociétal. Il ne constitue pas une nouvelle certification mais au contraire regroupe l'ensemble des référentiels existants (ISO, ITES, IUCN, OIT…).

– Le dispositif Croissance PASS

Il a pour ambition de permettre aux entreprises d'optimiser leur développement efficacement. Le principe est simple. Des experts sectoriels sur les différents leviers de développement des entreprises (R&D, Business développement, Déploiement commercial, Financement, Ressources humaines, etc.) accompagnent les jeunes start-ups et PME pour les aider à accélérer la réussite de leurs innovations et de leurs produits.

CONFORTER L'ATTRAIT PATRIMONIAL, TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA VILLE

41 - Orienter les visiteurs et les grassois vers un tourisme culturel

- **Label « ville d'art et d'Histoire »**

Le label du ministère de la Culture « Ville d'Art et d'Histoire », a été attribué à Grasse en 2003. Il permet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère de la commune à travers de nombreuses actions (visites guidées thématiques, médiations, expositions). Le dossier de renouvellement de cette convention vient d'être adressé au ministère de la Culture.

Véritable réseau, il permet également d'appuyer la sensibilisation des habitants à leur cadre de vie, d'initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme, mais aussi à inciter au tourisme de qualité.

- **Maison du Patrimoine**

La Maison du Patrimoine accueille le service qui porte le label Ville d'Art et d'Histoire. Des expositions sur le patrimoine de Grasse, accompagnées de médiations, sont proposées dans ce lieu ainsi que des visites guidées de la ville. La Maison du Patrimoine propose un espace d'ateliers pédagogiques pensé pour les scolaires et pour les enfants les mercredis (« Le rendez-vous des enfants »).

La Maison du Patrimoine donne accès à l'ensemble du Pôle Médiation (guides conférenciers et administratifs), au Pôle Inventaire (Recherches sur les patrimoines mobilier, monumental et immatériel), au centre de documentation et à une présentation du réseau VPAH.

La Maison du Patrimoine conduit le public vers les autres lieux culturels et patrimoniaux du territoire (Archives, médiathèques et musées...) afin de compléter leur vision.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Fréquentation de la Maison du Patrimoine	Nb	3 808	5 739	6 018	4 340

– <u>Visites guidées thématiques pour adultes</u>

De nouveaux thèmes sont développés tous les ans. Une trentaine de thèmes disponibles en 2018.

– <u>Visites guidées thématiques pour les scolaires</u>

En 2017, la Maison du Patrimoine a développé des propositions de visites guidées thématiques à destination des enfants des écoles maternelles. De manière plus générale, la fréquentation à ces évènements est en augmentation.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Visites guidées programmées	Nb	128	132	165	135
Médiations enfants	Nb	154	190	268	349
Visites presse et protocole	Nb	59	28	46	47
Visites groupes	Nb	64	43	127	207
Evénements	Nb	3	2	2	3
Expositions	Nb	1	1	2	1
Brochures éditées	Nb	2	0	1	1

Cette année, lors de l'édition du Kiosque de Juillet-Aout, une partie spéciale fut rédigée par la Maison du Patrimoine, afin de faire découvrir aux habitants et aux touristes, à tous les âges, les événements liés à la culture proposés par la ville. Ce guide a rencontré un vif succès puisqu'il a permis de regrouper jour par jour toutes les animations, expositions, ou ateliers, qui ont vu leur fréquentation augmenter de manière significative.

42 - Diversifier les offres d'animation et les activités saisonnières

- **Les Marches Festifs**

  – Les Matinales du Cours

En Avril les Matinales fêteront leur 4ème bougie. L'occasion de découvrir ou redécouvrir ce marché de 50 exposants qui vit en fonction des saisons, tout comme ses stands qui sont présents selon les périodes (transhumance, produits d'été, etc.).

  – Les Flâneries Nocturnes

Pour la 3ème année consécutive les Flâneries Nocturnes ont remplacé les marchés nocturnes, et se déroulent tous les jeudis soir pendant la période estivale. La ville s'anime et met l'artisanat à l'honneur.

  – Le Marché de Noël

Chaque année, la ville de Grasse propose un marché en plus de diverses animations pour fêter Noël. Cette année il s'est déroulé du vendredi 14 au dimanche 16 Décembre, dans une ambiance familiale, où l'on pouvait se balader à travers les chalets et les stands, au nombre de 25, proposant de quoi offrir ou se faire plaisir ! Cette année a permis de délocaliser la patinoire sur le Cours Honoré Cresp (200m² à l'abris sous un chapiteau) du 14 décembre au 6 janvier, pour le bonheur des petits mais aussi des plus grands.

À noter : les chalets sont sélectionnés après réception d'un dossier, disponible auprès du service Foires et Marchés, en fonction de la qualité du stand (produits proposés et esthétique du chalet).

- **Les manifestations annuelles**

L'année est ponctuée de manifestations qui font la réputation de la ville de Grasse et qui attirent habitués, touristes et badauds : des rendez-vous festifs qui mobilisent les services municipaux et disent la volonté de créer du « bien-vivre ensemble ».

- Avril 2018 : Journées du Parfum
- Avril 2018 : Miss Grasse
- Mai 2018 : Fête de la Centifolia
- Mai 2018 : Fête du Jasmin « Flower Power »
- Juin 2018 : Grasse Running Days
- Juin 2018 : Esprit Campagne Passion Terroir
- Juin 2018 : Fête de la Musique
- Juin 2018 : Les instants de Grasse, festival de musique de Chambre
- Juillet 2018 : Holi Run
- Juillet 2018 : Fête de la Toscane
- Août 2018 : Fête du Jasmin
- Septembre 2018 : Fête de la Bière
- Septembre 2018 : Les journées du patrimoine
- Septembre 2018 : Le sport en état de Grasse
- Septembre 2018 : Fête des Vendanges Libres

- **Les Arts Vivants**

Alors que les soirées nocturnes organisées par le service événementiel des musées offrent comme tous les ans une très belle programmation dans les jardins du MAHP en théâtre et en musique, la ville devient théâtre à ciel ouvert pour accueillir *Les promeneurs du temps*, *le temps des contes* mais aussi une création itinérante dans les rues de Grasse, *Sur les pas d'Ulysse*, qui associe, avec la complicité d'un chef étoilé, le théâtre et la gastronomie. Le service des Bibliothèque &Médiathèques profite des siestes parfumées pour murmurer aux oreilles des enfants *contes et comptines* et les rues s'animent du matin jusqu'au soir de milliers de nouveaux visiteurs venus admirer *l*a lumière de nos façades.

- **Le Sport**

Le sport complète la programmation d'animations et activités saisonnières par des événements comme le 4ème Trail du Pays de Grasse, le Mondial Parfumé des boules carrées, le Tri Games, Sentez-vous sport, etc.

- **Evènementiel patrimonial**

– <u>Les Journées européennes du Patrimoine</u>

Les journées européennes du Patrimoine est une manifestation nationale organisée par le ministère de la Culture, tous les troisièmes weekends de septembre, pilotée localement par le service Ville d'Art et d'Histoire. Elles s'accompagnent de visites de chantiers de réhabilitation selon l'actualité du moment.

– <u>Les Journées Nationales de l'architecture</u>

Pour la deuxième année à Grasse, organisation locale de cet évènement national se déroulant le 3e weekend d'octobre avec en vedette 5 visites guidées du chantier de la future médiathèque et aussi du Tribunal de Grande Instance, œuvre de C. de Portzamparc (architecte mondialement connu).

– <u>Visites guidées</u>

Elles sont programmées toute l'année, les deux derniers samedis de chaque mois et à un rythme plus soutenu pendant les vacances scolaires toutes zones.

– <u>Les Promeneurs du temps</u>

Les Promeneurs du temps sont un spectacle-balade, à la rencontre de 11 personnages qui ont compté dans l'histoire de Grasse du Moyen Age à notre époque

– **Les Nocturnes parfumées du MAHP**

Durant les mois d'été une programmation de spectacles vivants est proposée au public familial. Ouvert à tous et gratuit de manière à favoriser l'accès à tous, il s'agit de découvrir le musée autrement au travers le regard d'artistes. Ainsi chaque jeudi durant deux mois une compagnie aura carte blanche pour nous faire vivre le musée autrement.

En 2019 sont prévus 7 compagnies théâtrales dont 1 groupe de musique et 1 conteur qui viendront se saisir des collections du MAHP et proposer aux visiteurs-spectateurs un autre point de vue sur les collections.

- **Siestes parfumées**

Les siestes parfumées (accès gratuit) proposent aux Grassois et aux visiteurs une pause dans des transats, sous une brumisation parfumée dont la fragrance est en lien avec l'exposition temporaire du MIP.

De même certaines rues du centre historique sont brumisées afin d'offrir une certaine fraicheur aux passants

43 - Orienter l'offre touristique vers des objectifs durables

- **Office du tourisme**

Association loi 1901, créée en 1907, l'Office de Tourisme de Grasse est l'organe de proposition et d'exécution de la politique municipale en termes de tourisme. L'Office de Tourisme de Grasse a obtenu la Marque **QUALITÉ TOURISME** le 27 septembre 2016.

L'Office de Tourisme de Grasse est classé en 2016 « Commune touristique » de 1ère catégorie pour une durée de 5 ans. Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes.

La marque QUALITÉ TOURISME™, créée par le ministère en charge du tourisme français, est la reconnaissance des démarches d'amélioration continue de la qualité de services mises en place par les Offices de Tourisme. Un audit est réalisé tous les 3 ans.

Un Office de Tourisme ayant obtenu la marque QUALITE TOURISME™ garantit :

- Un accueil personnalisé ;
- Une information qualifiée, claire et précise ;
- Un personnel compétent et à votre écoute ;
- Un lieu confortable ;
- Une prise en compte de vos avis et un traitement de vos réclamations ;
- Une amélioration continue des services et des prestations.

Faisant suite à cet important travail en 2016, l'Office de Tourisme a, aux côtés de la Ville de Grasse, constitué le dossier et a soutenu la Ville pour l'obtention du Label Station Touristique Classée obtenu le 29 novembre 2017.

En 2018, l'Office de Tourisme de Grasse est devenu l'Office de Tourisme communautaire unique du Pays de Grasse, et s'est également vu remettre le « prix spécial régional pour la brochure Passions Jardins éditée par l'Office du Tourisme de Grasse » suite à la visite du Jury Régional du Label Villes et Villages Fleuris « Qualité de Vie ».

- **Réseau d'accueil et Veille touristique**

En 2018, l'Office de Tourisme du Pays de Grasse a donc élargi sa zone de compétence. En effet, la Loi NOTRe a conduit les offices de tourisme à intercommunaliser leurs services touristiques. Ainsi, l'Office de Tourisme Communautaire Unique du Pays de Grasse a développé un certain nombre d'actions en matière d'accueil, de promotion de la destination et de la fédération de ses partenaires qui, toutes, tendent à développer l'ensemble de ses propositions et suggestions de séjours ou de visites intégrant Grasse, sa ville centre rayonnante.

Son territoire de référence est composé de vingt-trois communes du Pays de Grasse ainsi que certaines structures institutionnelles et privées à proximité, dont l'image et la promotion sont éminemment Pays de Grasse.

- **Marketing territorial**

En termes de marketing territorial, les actions de l'Office de Tourisme du Pays de Grasse ont été encore plus nombreuses en 2018, eu égard à l'étendue territoriale qu'il se doit de couvrir et de promouvoir. Autour de ses quatre axes stratégiques de promotion dont deux apparaissent toujours plus tournés vers l'écodéveloppement touristique, à savoir l'axe Fleurs & Parfums et l'axe Activités de Pleine Nature, ils ont développé un réseau partenarial, notamment sur le Haut Pays de Grasse, ont soutenu différentes activités touristiques à fort potentiel touristique et ont, enfin, pu mettre en valeur de nombreuses actions claires, participant au développement durable de ses régions : covoiturage, télétravail, conférences téléphoniques, mise en valeur et utilisation de produits locaux, promotion des circuits courts…

44 - Développer et favoriser l'ancrage commercial et entrepreneurial

- **Maison du commerce**

La Maison du commerce, installée au Cours Honoré Cresp, est un relai pour tout porteur de projet d'ouverture d'une boutique ou d'une activité artisanale sur Grasse. Elle fait le lien et oriente vers les différents services publics de la ville ou de l'agglomération.

La charte commerciale est téléchargeable sur le site de la ville de Grasse.

La Maison du commerce répertorie également sur le Grand Centre tous les locaux commerciaux vacants soit occupés et en cession, soit vides. Elle intervient auprès des propriétaires pour les aider à trouver de nouveaux exploitants, elle anime également régulièrement le comité d'attribution des locaux commerciaux qui sélectionne la meilleure activité adéquate au secteur concerné ainsi que le porteur de projet le plus fiable.

Ses liens avec le commerce de proximité sont multiples car il commence par l'accompagnement du porteur de projet jusqu'à l'ouverture de sa boutique mais aussi toutes les doléances du quotidien afin de faciliter sa vie et l'aider à régler ses problèmes (incivilités, nettoiement, hygiène, nuisances de tous genres etc.…). C'est un réel travail de terrain qui lui permet de faire le lien entre le commerçant, la mairie et toutes les instances et partenaires (CCI, chambre des métiers etc.…).

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Nouveaux commerces	Nb	61	70	55	40
Commerçants accompagnés par la maison du commerce et toujours ouverts au 31 décembre de l'année	Nb	54	61	41	25

Pistes de progrès : Inciter les commerçants à faire partie du réseau Cliiink

- **Carte shopping**

Une carte de fidélité « shopping » a été instaurée en 2000 en centre-ville sous l'impulsion des services municipaux dans le cadre du FISAC avec la Fédération Économique de Grasse. Cette carte est simple d'utilisation et sans engagement pour les 8 000 clients qui en sont porteurs.

Elle fonctionne comme un porte-monnaie électronique et peut être utilisée chez la cinquantaine de commerçants adhérents (identifiés par un autocollant sur leur vitrine) selon un système de calcul (+ 2 % du montant de l'achat alimentaire transformé en points ou + 4 % si achat non alimentaire chez Auchan 2% dès 80 € d'achat). Il est également possible d'utiliser cette carte comme moyen de paiement au parking du Cours.

Ses intérêts visent à favoriser l'activité commerciale en centre ancien et fidéliser les porteurs de la carte auprès des commerçants.

Diverses animations ont été organisées en 2018 en lien avec la carte shopping :

- Le 29 septembre « La Fête des vendanges » avec la participation d'une quinzaine de vignerons, sur un secteur limité pour la 1ère édition. Elle sera reconduite en 2019 et concernera un périmètre plus large.
- Le 13 octobre l'ensemble des commerçants a joué le jeu pour « La Belle journée », organisée par la Chambre de Commerce. Le principe était simple : faire un selfie avec son commerçant, le poster sur un site dédié et pouvoir gagner une croisière pour deux. La ville de Grasse a terminé 2ème ville de la région Paca par son nombre de selfies ;
- Le chéquier cadeau des commerçants carte shopping valable jusqu'au 20 octobre dernier avec + de 250 € offerts ;
- Le 23 novembre a eu lieu le « Grasse Friday », soit un doublement des points dans les commerces porteurs de la carte shopping.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Boutiques adhérentes à la carte shopping	Nb	51	50	48	50

Réalisation 2018 : La solution CLIIIINK, dispositif de recyclage qui récompense le geste de tri qui a été mis en place par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et qui concerne les commerçants du Centre Ville .

L'application ALLIN SMART, disponible sur les plateformes Google Play et Appstore, permet de consulter la liste des magasins adhérents et de visualiser les offres en cours.

- **Ecodéfis**

Le 6 décembre 2018 a eu lieu la 3ème cérémonie des remises des labels « Éco-défis », action portée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. C'est un label national pour les commerçants et les artisans de proximité qui s'engagent à mettre en place des actions concrètes en faveur de l'environnement et du développement durable comme les déchets, rejets et fluides, transports, énergie, écoproduits ou services durables.

Ils sont sélectionnés d'après une liste de défis prédéfinis, comme « parrainer » (pour impliquer un voisin commerçant dans ECODEFIS), ou « communiquer de manière durable » (pour réduire les impacts environnementaux issus des pratiques de communication tout au long de leur cycle de vie).

C'est une opération qui rencontre un vif succès puisque la plupart des acteurs engagés depuis sa mise en place reste fidèles. Le bénéfice qui se dégage de cette opération est de toucher une nouvelle clientèle, très attentive aux démarches écocitoyennes et à la recherche de valeurs durables.

Le bilan de cette 3ème édition est plus qu'encourageant : sur les 115 entreprises labellisées, 1166 défis ont été relevés, soit une progression de 31,4% (contre 887 défis pour l'édition 2017). C'est environ 10,3 défis par entreprise contre 7,7 pour l'année précédente.

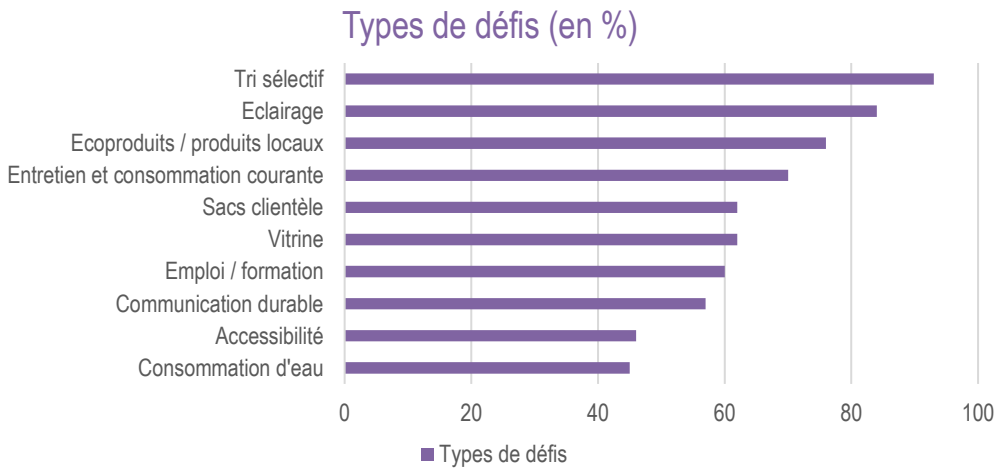

Les défis liés à l'accessibilité et « stop au gaspillage » ont chacun progressé de 40%.

Projet 2019 :	Travailler sur les défis liés au transport, que ce soit en approvisionnement ou en livraison, car à l'heure actuelle ils restent les moins relevés.

- **Pépinière commerciale**

La ville de Grasse a confié à la Société Publique Locale « Pays de Grasse Développement », la mission d'acquérir, rénover et louer des cellules commerciales à des conditions avantageuses dans les secteurs Oratoire/Journet/rues Droite et de la Fontette. Après une reprise économique effective estimée entre 5 et 10 ans d'existence, ces locaux sont remis en vente avec priorité d'achat aux locataires.

La pépinière s'inscrit dans le cadre d'une redynamisation visant à restaurer l'attractivité et la qualité de vie du centre historique en prenant le développement économique comme moteur de renouvellement urbain. Elle s'intègre à un programme qui vise à favoriser, sur un secteur où l'activité commerciale s'est amoindrie, la création et la croissance de commerces. Il vise également à rendre la ville aux Grassois avec un espace ouvert agréable répondant à leurs besoins de consommation.

- Les acquisitions foncières de la pépinière (acquisition, travaux et location à des commerçants) : 53 locaux à maîtriser pour 31 commerces créés ou à créer pour 2 409 m² ;
- Gestion des locaux et veille commerciale ;
- Comité mensuel avec la ville de Grasse pour étude des porteurs de projets et attribution des commerces.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Acquisitions de locaux à rénover	Nb	51	51	50	51
Création de commerce	Nb	21	21	21	24
Commerces loués > 5 mois	%	18	19	14	17
Commerces cédés	Nb	1	1	1	1

- **INNOVA Grasse**

Depuis 2010, l'espace Jacques-Louis Lions abrite la pépinière d'entreprises Innova Grasse qui favorise le démarrage d'entreprises innovantes et renforce la filière historique de la parfumerie avec des activités connexes et complémentaires. La pépinière héberge environ une trentaine de sociétés à l'année.

Innova Grasse accompagne toutes les innovations : celles liées au Pôle des sciences du vivant (arômes, chimie, cosmétologie, pharma, biotech, biomédical et monde végétal), mais aussi celles du secteur des Nouvelles Technologies de l'information et de la communication (les TIC), de la microélectronique, des smart grids, etc.

- **Grasse Biotech**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a ouvert sur le Parc AromaGrasse un hôtel d'entreprises, Grasse BIOTECH destiné aux activités de recherche et développement autour des sciences du vivant, de la santé et des biotechnologies.

L'hôtel d'entreprises vient compléter une politique de développement économique exemplaire permettant :

- de combler une partie du manque d'offre de laboratoires standards en location pour des jeunes entreprises innovantes ;
- de couvrir toute la vie de l'entreprise et tout le processus d'innovation : de la phase de création jusqu'à la mise sur le marché. Ainsi, les start-ups pourront évoluer d'un hébergement et d'un accompagnement dans la pépinière d'entreprises InnovaGrasse, au sein de l'Espace Jacques-Louis Lions, de l'idée du projet à leurs 4 ans d'existence environ, pour être ensuite être accueillies dans l'hôtel d'entreprises afin de pérenniser leur développement. L'installation en sortie d'hôtel se fera sur une des 11 zones d'activité du Pays de Grasse ;
- d'attirer des entreprises endogènes à forte valeur ajoutée pour le territoire ;
- de compléter un soutien affirmé à la filière arômes et parfums par l'implantation d'entreprises innovantes aux activités connexes et complémentaires.

- **Divers autres**

  - <u>Initiatives Terres d'Azur</u>

En presque 20 ans de présence sur le territoire, initiative terres d'azur, plateforme opérationnelle au service des entreprises, a facilité la création de plus de 3 400 emplois en pays de grasse et accompagné plus de 1 300 entreprises. ITA accompagne techniquement et financièrement la création, la reprise et le développement d'entreprises sur le territoire du Pays de Grasse.

En 2018, ce sont 620 personnes accueillies, 275 emplois créés ou maintenus, 110 entreprises financées pour 926 000 euros de prêts d'honneur engagés.

  - <u>Club des entrepreneurs</u>

Le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse multiplie les actions depuis son lancement en 1998. Impulseur d'idées nouvelles, créateur de liens, facilitateur d'initiatives concrètes, l'association se veut inclusive et généreuse. Assez éloignés de l'esprit d'un club d'affaires où chacun viendrait échanger des cartes de visite ou jouer de son influence, les membres qui constituent le Club des 100, sont des dirigeants d'un genre particulier, unis dans un même attachement pour le territoire grassois, solidaires autour d'une même idée de l'entreprenariat.

RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS OU DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

45 - Accompagner et conforter le tissu associatif

- **Maison des associations**

La Ville de Grasse a réorganisé la Maison des Associations, afin de libérer des créneaux de réservations pour les associations Loi 1901. Des nouveaux tarifs ont été votés par le Conseil municipal. Il s'agit d'aider les associations dans le déroulement de leurs activités toute l'année : mise à disposition de boites aux lettres, de salles pour leurs réunions, assemblées générales, ateliers…

Une homogénéisation des tarifs entre les salles communales a été actée afin de permettre une meilleure équité territoriale.

- **Forum des associations**

L'Association Forum bénéficie d'une subvention de la Ville de Grasse afin de réaliser un guide des associations Loi 1901 sur la Commune, et pour organiser le « Forum des Associations » en septembre de chaque année afin de permettre aux administrés de trouver leurs activités de loisirs annuels.

Le guide des associations est consultable sur le site de la ville de Grasse dans la rubrique vie associative.

- **Plateforme de réservation des sites**

Une cellule spéciale « la cellule de coordination des manifestations » s'occupe de la gestion des salles et de coordonner les réservations et les manifestations sur tous les sites de la ville. Ceci afin de permettre aux acteurs locaux et aux associations de suivre une procédure unique.

Les associations ou entreprises peuvent louer le Palais des Congrès, l'espace Chiris, la salle sous le Cours, l'Espace Culturel Altitude 500, la maison des associations et la salle des Augustins.

Un document unique est à remplir et à retourner à la Cellule de Coordination des Manifestations.
(04 97 05 50 96 – gestion.salles@ville-grasse.fr ou secretariat.ccm@ville-grasse.fr)

46 - Favoriser le développement durable citoyen au travers du monde associatif

- **Contrats entre associations et centres de loisirs**

Dans le cadre de la politique jeunesse, une coordination est mise en place entre les associations intervenant dans les différents contrats signés par la ville. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales assure un suivi des actions et des budgets menés, une aide méthodologique, un accompagnement, une circulation de l'information et un positionnement commun face aux usagers conforme aux orientations de la ville et des partenaires.

Fin 2017, les réunions de coordination CEJ ont été relancées pour une harmonisation des pratiques, pour des échanges d'expériences et une mutualisation des moyens.

- **Politique de la ville**

En 2015, la compétence Politique de la Ville est devenue une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG). Elle pilote le nouveau contrat de ville. Ce dernier a été signé le 15 décembre 2015 et concerne 2 quartiers dits prioritaires ou cœur de cible situés sur la ville de Grasse. La ville contribue financièrement aux actions sociales et maintient l'aide financière accordée dans le cadre de ses compétences.

La Politique de la Ville est une politique de transition permettant aux territoires connaissant les dysfonctionnements les plus importants, de devenir, grâce à la concentration des efforts publics des quartiers comme les autres, elle vise ainsi à réduire les inégalités entre les territoires, à revaloriser les quartiers les plus en difficulté et à favoriser l'égalité des chances entre tous les citoyens.

La nouvelle Politique de la Ville est fondée sur une géographie prioritaire simplifiée, s'appuyant sur un critère unique et objectif : le revenu des habitants. Ainsi, sont identifiés comme « quartiers prioritaires » ou « cœur de cible », les territoires d'au moins mille habitants, sur lesquels plus de 50% de la population ont un revenu médian inférieur au seuil de pauvreté. Ces quartiers sont identifiés comme Quartier Politique de la Ville dit QPV.

Pour la ville de Grasse, 2 quartiers ont été retenus :

- Le Grand Centre : 6 740 habitants avec un revenu médian de 10 200 €/an
- Les Fleurs de Grasse : 1 610 habitants avec un revenu médian de 9 900 €/an

Chiffres Clés :

- 1 252 830 € - Montant total des actions menées
- 22 actions financées
- Participation financière de la CAPG : 40 500 €
- Participation financière de la ville de Grasse : 111 111 €
- Apport financier extérieur : 1 101 219 € soit un co-financement de 88 %

47 - Favoriser les initiatives locales et encourager la croissance verte et les innovations

- **Economie Sociale et Solidaire**

Les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) développent des services innovants répondant aux besoins locaux et aux enjeux sociaux et environnementaux tout en réinterrogeant les modes de gouvernance et les modèles économiques.

Pour soutenir l'ESS, comme partie prenante du développement économique et social durable du territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) a mis en place depuis 2012 une politique volontariste.

En 2018, le soutien de la CAPG s'est organisé autour de 2 axes :

- **Promotion de l'ESS et plus globalement des nouvelles formes d'économie de la transition écologique et solidaire auprès de publics cibles :** forum de l'ESS à la maison d'arrêt avec plus de 60 détenus présents sur une journée en novembre 2018; sensibilisation, tout au long de l'année 2018 de jeunes collégiens, lycéens et apprenants du territoire, avec la participation de plus de 800 jeunes (ateliers au sein d'entreprises de l'ESS, interventions directes dans les établissements, organisation de la Semaine de l'ESS à l'Ecole, participation à notamment une matinée d'animation dans le cadre du Mois de l'ESS) ; tables rondes sur les nouvelles formes d'économie de la transition écologique dans la cadre du Mois de l'ESS (coopératives, groupements d'employeurs, …) ; organisation d'une Festival des Solidarités « FestiSol 2018 : Tous Solidaires » permettant de valoriser les initiatives locales en lien avec la transition écologique et solidaire en présence de plus de 400 visiteurs, une quarantaine d'exposants et une vingtaine d'animations ludiques et culturelles.
- **Soutien au développement de dynamiques économiques par filières et thématiques :** les démarches d'économie circulaire (textile, DEEE, Bâches événementielles, bois, encombrants, Repair Café, Recyclerie, les déchets verts, …), les circuits courts solidaires et la promotion d'une consommation responsable et locale (Autre boutique, AMAP, Autre Marché Libre, coopérative alimentaire « Coop La Meute », …), la mobilité douce (vélo, « joëlette », plateformes de covoiturage…), les énergies renouvelables (coopérative d'habitants pour

l'investissement et l'exploitation d'unités de production éthique d'énergie « PEP2A »), l'habitat (accompagnement de projets d'habitat groupé participatif), l'agriculture avec la valorisation des démarches d'innovation sociale (jardins partagés, incroyables comestibles, …) ; la structuration d'une démarche achats responsables (recensement et promotion des fournisseurs responsables du territoire avec création d'un annuaire en ligne, contribution à la promotion des achats socialement responsables) ; soutien aux démarches d'innovation sociale avec notamment l'appui au centre de recherche appliquée en innovation sociale de la SCIC TETRIS et son incubateur de projets, etc.

Chiffres clés :

- Plus de 700 acteurs dans l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations) qui représentent plus de 2 000 salariés et près de 39 millions d'euros de salaires bruts versé
- Un réseau actif de plus de 150 entreprises de l'ESS
- Plus de 1 000 participants accueillis durant le Mois de l'ESS 2018
- Plus de 700 jeunes lycéens et collégiens sensibilisés à l'ESS

05 axe

ÉQUITE SOCIALE & CULTURELLE

RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LES SOLIDARITÉS ENTRE HABITANTS, GÉNÉRATIONS ET TERRITOIRES 107

47 - Maintenir l'offre de service à la personne et atténuer les inégalités 107
48 - Coordonner la politique de santé publique territoriale 111
49 - Animer et aménager de nouveaux espaces d'activités, de discussions ou d'échanges 113
50 - Développer l'emploi et favoriser l'insertion sociale et professionnelle 113
51 - Consolider la coopération décentralisée et développer les échanges culturels et savoir-faire entre pays 116

FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE, À LA CONNAISSANCE, AUX SPORTS ET LOISIRS 118

52 - Faciliter l'accès aux activités sportives culturelles et de loisirs des personnes présentant un handicap 118
53 - Renforcer les actions et conforter les activités éducatives pour la jeunesse 119
54 - Donner l'accès culturel à tous les publics et faciliter la participation de chacun 124
55 - Faciliter l'expression artistique ou culturelle de chacun 128
56 - Développer les activités sportives 129

SENSIBILISER ET FACILITER L'IMPLICATION DES GRASSOIS DANS LA VIE DE LEUR CITÉ 133

57 - Intéresser les Grassois à la vie locale passée, présente et future 133
58 - Sensibiliser à l'environnement, au développement durable et aux enjeux énergie-climat 136
59 - Informer et associer les acteurs locaux 136

RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LES SOLIDARITÉS ENTRE HABITANTS, GÉNÉRATIONS ET TERRITOIRES

48 - Maintenir l'offre de service à la personne et atténuer les inégalités

Le CCAS, dont les missions sont définies par la loi, est un établissement public présidé par le Maire. Son personnel est au service d'une action sociale pour tous les Grassois, de la petite enfance à la fin de vie.

- **Petite enfance**

Accueil des 0 – 3 ans : 7 structures de multi-accueils/ crèches. L'accueil peut être occasionnel ou régulier, ce qui explique la différence qui apparaît dans le tableau entre le nombre de places en crèche et les enfants accueillis.

En 2018, la crèche « les Petites Frimousses » a été déplacée dans une structure adaptée, le Mas du Collet réhabilité, répondant aux normes qui règlementent le monde de la petite enfance. Elle bénéficie d'un jardin extérieur et d'aires de jeux ; une salle de motricité a également été installée à l'étage.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Places d'accueil petite enfance	Nb	290	290	290	293
Enfants accueillis	Nb	651	672	680	672

L'accueil des enfants en situation de handicap a été repensé suite à la formation d'éducateurs de jeunes enfants et à la participation du CCAS au réseau handicap organisé par la CAF. Un Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) a été élaboré en complémentarité avec le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) déjà en place. Un suivi des enfants est fait avec la PMI et/ou le CAMSP dans le cadre du PAP et/ou PAI. Des ateliers d'analyse des pratiques ont été ensuite mis en place pour accompagner les professionnels référents des enfants en situation de handicap accueillis.

Une malle sensorielle a été créée avec les éducatrices de chaque structure. Elle permet de proposer des situations d'éveil sensoriel, avec un matériel spécifique (bouteilles sensorielles, panneaux tactiles, matériel de récupération), dans tous les multi accueils. Des ateliers sensoriels ont été mis en place avec des auxiliaires de puériculture de toutes les crèches afin de les sensibiliser au projet. Les enfants de différentes structures ont pu profiter d'une animation en fin d'année 2018.

Un projet a également été mis en place sur la crèche familiale sur le thème de la culture et des émotions ; 5 séances ont été réalisées avec un spectacle fin décembre pour les enfants et leur famille, et des ateliers enfants-parents ont eu lieu 1 à 2 fois/mois.

Le service Petite Enfance du CCAS se démarque également en matière de développement durable par :

- La formation sur « les actions de sensibilisation aux impacts des facteurs environnementaux sur la santé » de 5 professionnelles des établissements d'accueil ;
- Le renouvellement du marché sur les « produits d'entretien, hygiène et produits ouatés et jetables, articles pour le ménage et droguerie » est en cours, avec une réflexion portée sur les produits Ecolabel et/ou ingrédients d'origine naturelle ;
- Une art-thérapeute est intervenue sur une structure collective pour des ateliers « peinture au naturel » fabriquée à partir d'aliments simples (betterave...) ;
- Une autre structure a eu pour objectif de « développer l'écologie au sein du multi-accueil avec les familles ». Plusieurs actions ont été concrétisées en sensibilisant les familles : animations avec les enfants sur la découverte des matières premières (plastique, carton, coton...), fabrication d'objets à partir de matière recyclée, tri des déchets, récupération des bouchons de bouteille, fabrication de mangeoire à oiseaux avec des briques cartonnées.

- Des poufs et « mobiliers éphémères » ont également été confectionnés avec les enfants (notion de remplir) à partir de la destruction de papiers brouillon utilisés.

Piste de Progrès :
- Le multi-accueil du Peyrard travaille pour 2019 sur un projet autour de la nature e d matériel de récupération
- Le RAM a pour thème en 2019 : recyclage, écologie et environnement. Les animations proposées seront en lien avec les 4 éléments naturels (eau, terre, air et feu).

- **Maison de la petite enfance**

– Ludothèque

Avec une forte hausse de fréquentation cette année, ce sont 1 500 jeux et jouets pour tout âge (jeux de société, de construction, d'adresse, de stratégie, des jeux symboliques, des puzzles, des jeux surdimensionnés, jeux en bois) qui peuvent être empruntés ou utilisés sur place. Des ateliers sont proposés aux enfants pendant les vacances scolaires et des animations à thème toute l'année avec un public diversifié.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Entrées à la ludothèque	Nb	11 221	12 519	6 879	10 453
Jeux prêtés	Nb	2 389	2 900	1 895	2 869

– LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent)

Espace de parole et d'accueil 3 demi-journées par semaine (9h hebdo) autour d'un goûter avec des animatrices éducatrices de jeunes enfants. La fréquentation reste importante, même si une baisse est à noter depuis 2017.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Enfants accueillis	Nb	1 792	1 959	1 455	1 221
Adultes accompagnants	Nb	1 498	1 740	1 316	975

– Relais assistantes maternelles

Lieu d'information pour les parents et les assistantes maternelles privées, lieu de recensement de l'offre et de la demande d'accueil, lieu de renseignement sur les droits, les démarches… Des activités et animations sont proposées aux enfants et à leurs assistantes maternelles privées.

Des réunions mensuelles, avec la participation de la CAF, pour présenter les différents modes de garde et les prestations ont été mis en place à partir de septembre 2018.

Le service Point Enfance a été réorganisé avec l'acquisition d'un logiciel afin de faciliter les démarches administratives pour les parents.

Sur l'année 2018, au total, 2 534 enfants ont été accueillis lors des animations proposées, accompagnés de 1 106 adultes.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Animations	Nb	91	118	112	108
Sorties	Nb	84	121	125	52

Pistes de progrès : Création d'un « portail famille » courant 2019 pour améliorer le service.

- **Personnes âgées**

– Plateforme gérontologique

La plateforme gérontologique résulte de la synergie de 2 partenaires : le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique-CLIC, service du CCAS, qui constitue le maillon social et le réseau de santé AG3 (Association de Gérontologie et de Gériatrie Grassoise) qui constitue le maillon sanitaire.

Le service du CLIC s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et peut être tout particulièrement sollicité pour toutes les problématiques liées à la perte d'autonomie entrainant une dépendance chez les personnes vieillissantes.

Indicateurs	Unités	2016	2017	2018*
Personnes âgées prises en charge par le service	Nb	830	887	767
Visites à domicile réalisées	Nb	733	881	694

* Chiffres au 30/11/2018

Le service du CLIC est engagé depuis plusieurs mois dans le « projet de convergence » et participe aux réunions de travail et de concertation avec les différents partenaires concernés.

En effet, pour 2019 est prévue la création d'une plateforme unique par une convergence des dispositifs de coordination existants en gérontologie (CLIC, AG3, Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer-MAIA, Equipe Mobile Gériatrique-EMG).

L'objectif de cette plateforme est in fine d'améliorer l'efficience des différents dispositifs ; Pour le public et les professionnels, il s'agit de mieux coordonner les réponses apportées aux problématiques identifiées, de proposer une lisibilité simplifiée et des actions gérontologiques harmonisées.

– SSIAD

Soins infirmiers à domicile. Une équipe d'infirmiers et d'aides-soignants se rend quotidiennement au domicile des personnes âgées en perte d'autonomie pour effectuer des soins d'hygiène de toilette, des soins techniques et suivi relationnel, conseil aux aidants, coordination avec les autres intervenants.

Indicateurs	Unités	2016	2017	2018*
Soins à domicile (interventions)	Nb	26 767	28 895	24 751

* Chiffres au 30/11/2018

– Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA)

Cette équipe offre des soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile destinés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées avec une approche globale de la personne.

Indicateurs	Unités	2016	2017	2018*
Soins à domicile (interventions)	Nb	959	750	611

* Chiffres au 30/11/2018

– Portage des repas à domicile

Repas du midi et/ou du soir, du lundi au dimanche, au domicile des personnes âgées. Possibilité de personnalisation (régime médical, sans sel…).

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Repas livrés le midi	Nb	35 871	32 523	34 020	31 748
Repas livrés le soir	Nb	10 464	11 364	14 193	12 525

* Chiffres au 30/11/2018

– Foyer-restaurant « La Rotonde »

Ouvert du lundi au dimanche le midi, toute l'année. Fermé les dimanches de juillet et août.

Indicateurs	Unités	2016	2017	2018*
Repas servis	Nb	14 873	14 195	12 155

* Chiffres au 30/11/2018

– Activités physiques pour les séniors

Réédition en 2018 du programme « Prévention active séniors » porté par l'Association Azur Sport Santé et financé par la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Programme accompagné par le service des sports.

Programme composé de 24 séances d'activité physique d'une heure, à raison de 2 séances par semaine, pour un public de plus de 60 ans, désireux de démarrer ou reprendre une activité physique

– Prévention de l'isolement des séniors vivant à domicile : « Dispositif d'animation séniors isolés vivant à domicile »

Le projet de dispositif d'animation séniors isolés à domicile a été initié dès 2017 à titre expérimental par le CCAS, et coconstruit par les coordinatrices du CLIC et de l'Atelier Santé Ville.

Il se pose en réponse à l'évolution des besoins des seniors, nombre d'entre eux faisant le choix de retarder le plus possible leurs placements en institution par choix de vie ou pour des raisons budgétaires, mais contraints à l'isolement compte tenu de l'éloignement ou de l'éclatement des familles.

Il se pose également dans une démarche préventive, au vu des projections démographiques concernant les plus de 75 ans, dans les 10 ans à venir (passage d'un taux de 9.3 % à 10.8 %)

La mise en œuvre effective a pu être réalisée en 2018, avec l'embauche de l'animatrice en mai*, suite à l'octroi de cofinancements de fonctionnement de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en 2017 et 2018. (*contrat du 22 mai au 27 juillet ; puis du 17 septembre au 31 décembre)

Piloté par le CLIC, le dispositif a pris en charge depuis cette date près d'une cinquantaine de séniors, orientés essentiellement en interne par les différents services personnes âgées du CCAS : CLIC, Office municipal des retraités, portage repas à domicile, service social….

Ces premiers 6 mois d'activité ont été prometteurs et le CCAS souhaite vivement pouvoir pérenniser l'action, sous réserve du renouvellement du cofinancement de la Conférence des Financeurs, et étendre le repérage et l'orientation avec les partenaires extérieurs.

Indicateurs	Unités	Du 22/05/18 au 15/12/18
Séniors orientés	Nb	59
Séniors intégrés dans le dispositif	Nb	38
Séances d'animation individuelles à domicile	Nb	62
Séances d'animation collectives hors domicile	Nb	22
Séances d'animation individuelles hors domicile	Nb	20

- **Inégalités sociales**

Le service social du CCAS accueille les habitants de la commune de Grasse de plus de 25 ans et sans enfant mineur à charge. Six travailleurs sociaux, sur des services différents, accompagnent les personnes rencontrant des difficultés (administratives / sociales / financières), sur le site du CCAS ou en visite à domicile.

Il y a également le service RSA (deux assistantes sociales et un agent instructeur) qui instruit les demandes et assure le suivi des allocataires, ainsi que le service d'aide facultative qui reçoit et

accompagne les personnes ne bénéficiant pas du RSA. Une assistante sociale a pour mission d'accompagner les personnes en situation d'expulsion locative.

L'ensemble des travailleurs sociaux peuvent solliciter auprès du CCAS des secours alimentaires et financiers. De plus, un partenariat a été créé dans le cadre de la DSP avec SUEZ pour pallier aux difficultés de paiement des familles en situation de précarité, en attribuant des chèques « eau ».

Les autres actions du CCAS se déclinent aussi dans l'aide aux personnes sans domicile stable qui peuvent bénéficier d'une domiciliation au CCAS, afin de leur permettre d'accéder à leurs droits ; dans la participation aux frais de cantine scolaire (selon barème) ; dans la mise à disposition d'un vestiaire (dons de vêtements et collecte de jouet pour Noel) ; et dans un accueil de nuit de 12 places hommes qui est ouvert pendant la période hivernale.

Enfin, le service de l'aide légale intervient sur la constitution des dossiers sociaux (placement EHPAD, aide-ménagère, foyer restaurant …) ainsi que dans l'instruction des demandes d'Aide Médicale d'Etat permettant l'accès aux soins des personnes en situation irrégulière.

- **Précarité énergétique : le fonds de solidarité**

En plus des dispositions législatives et réglementaires définies à l'article 14.5 ci-après, le Délégataire qui se trouve être SUEZ, ouvre dans sa comptabilité un Fonds de Solidarité spécifique à la Collectivité. Chaque année ce fonds est crédité de 10 000 euros.

Il est destiné à maintenir l'accès à l'eau aux abonnés les plus démunies en prenant en charge tout ou partie de leur facture d'eau. L'utilisation de ce Fonds est décidée par le CCAS. De plus, les montants d'aide attribués aux abonnés par le CCAS prennent la forme de « chèque eau » que les abonnés utiliseront pour payer leurs factures d'eau au Délégataire.

49 - Coordonner la politique de santé publique territoriale

- **Contribuer à la réduction des inégalités de santé à travers la démarche Atelier Santé Ville**

Poursuite de l'animation de la dynamique de développement territorial en matière de santé.

Depuis 2015, la démarche a été recentrée sur une action de proximité avec les quartiers prioritaires Politique de la ville, conformément au référentiel National des ASV et aux missions spécifiques prévues dans la convention annuelle de financement.

En 2018, comme chaque année, différentes actions d'animation du réseau d'acteurs locaux en matière de santé et actions de prévention ont été menées sur plus d'une dizaine de thématiques, concernant la petite enfance, le grand public, ou encore les seniors.

Par rapport aux perspectives évoquées dans le bilan DD 2017, notons en particulier, les points suivants :

- La réalisation de projets lancés en 2017 : mise en œuvre et renouvellement pour 2019 des projets « la Santé c'est la vie » et la « Semaine d'Information sur la Santé Mentale » ; réalisation en avril 2018 d'une première session sur le repérage et la prise en charge de la crise suicidaire ; Une première rencontre habitants en novembre 2018 dans le cadre du groupe de travail « santé des jeunes fleurs de grasse »
- La réalisation de nouvelles actions, initiées cette année : avec le CLSPD, prévention du harcèlement scolaire en Novembre 2018 ; Sensibilisation au dépistage du col de l'utérus et ateliers collectifs de sensibilisation à la santé et aux dépistages avec l'Assurance Maladie.

En parallèle, la Ville de Grasse s'est vue contrainte d'abandonner le projet de Diagnostic Santé Environnement, travaillé conjointement avec le Service Communal d'Hygiène de Santé, l'ASV apportant son expertise et une lecture globale et transversale des questions de santé et de prévention.

En effet, le marché engagé pour la réalisation du diagnostic a été déclaré infructueux, notamment en raison du coût trop élevé de la prestation par rapport à la subvention de 24000 € attribuée.

Les négociations entreprises avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional n'ont pu permettre d'aboutir à une solution réalisable : la Ville n'ayant pu retenir la proposition d'accompagnement de l'Observatoire Régional de Santé, faute de pouvoir mettre à disposition durant 4 mois un personnel qualifié pour la réalisation du diagnostic.

Au-delà des actions engagées, la plus-value du dispositif ASV repose sur sa capacité à mobiliser les différents acteurs médico-sociaux du territoire, de façon transversale sur des projets partagés de santé ; Et ce qu'il s'agisse d'acteurs internes (services du CCAS ou municipaux) ou externes, institutionnels ou associatifs, d'intervenants opérationnels ou de financeurs.

En interne, 2018 a ainsi permis la mise en œuvre de coopérations réussies, avec différents services du CCAS sur des préoccupations médico-sociales partagées :

Avec le Service Senior (CLIC) pour l'élaboration du dispositif d'animation seniors isolés (cf C – Axe équité sociale et culturelle – 47/Maintenir l'offre de service à la personne et atténuer les inégalités – volet : prévention de l'isolement des seniors isolés vivant à domicile)

Avec le Service Petite enfance dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale 2018 « parentalité et enfance » et 2019 à venir.

Citons également quelques exemples de coopérations engagées, hors services du CCAS : Service jeunesse/Programme de Réussite Educative/Centre d'Action Médico-Sociale Précoce sur les problématiques de bilans spécialisés ; PRE/service jeunesse/Harjès et art thérapeute ; Police nationale/Office Municipal des Retraités pour une sensibilisation aux escroqueries ; Harjès/Defie et Mutualité Française pour ateliers sur les gestes d'urgence pédiatrique ; service de psychiatrie/lycées concernant les questions de santé mentale et de souffrance des jeunes ; Assurance Maladie/acteurs locaux pour des sessions de sensibilisation au dépistage des cancers, l'organisation d'ateliers numériques autour de la création des Dossiers Médicaux Partagés, ou encore pour le conventionnement dans le cadre de la MSAP des Fleurs de Grasse…

- **Actions de sensibilisation/prévention/formations**

L'antenne de santé publique du Service Communal d'Hygiène et de Santé intervient en matière de protection vaccinale de la population âgée de plus de 6 ans (gestion du fichier vaccinal de la population grassoise, organisation d'une séance gratuite de vaccinations publiques par mois, le 1er mercredi après-midi de chaque mois). Des campagnes de communication et d'information sont réalisées au sujet des intoxications au monoxyde de carbone dans l'habitat, en matière de prévention contre la légionellose dans l'habitat et les hôtels, contre le saturnisme infantile dans les habitations, contre les punaises de lits dans les logements et les hôtels.

Indicateurs	Unités	2016	2017	2018
Vaccination de la population grassoise	Nb	38	58	29
Vaccination des employés municipaux	Nb	42	47	36
Campagne d'information	Nb	1 en lien avec CCAS	1 en lien avec le CCAS et le Service vie scolaire	1 en lien avec Kiosque et les services Vie Scolaire et Jeunesses

Piste de progrès :	Relance d'une campagne d'information sur les vaccinations obligatoires en lien avec l'Atelier Santé Ville du CCAS.

50 - Animer et aménager de nouveaux espaces d'activités, de discussions ou d'échanges

- **Jardins collectifs**

Depuis 2009, le Pays de Grasse s'est engagé dans une démarche de soutien et d'accompagnement à la création de jardins collectifs sur le territoire intercommunal. Neuf jardins familiaux sont actuellement en activité sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, dont 7 sur la ville de Grasse.

En décembre 2018, les jardins partagés implantés dans le quartier de la gare SCNF ont été inaugurés. Ce projet est issu d'une réflexion collective et pour lequel toutes les bonnes volontés ont été associées. Cela démontre que le monde associatif, la collectivité et les organismes tels que les bailleurs sociaux peuvent agir efficacement lorsqu'ils travaillent main dans la main.

- **Formations au jardinage**

Le Pays de Grasse, avec l'appui d'associations telles que, Atelier 06, la LPO, Sollicités, Planète Sciences Méditerranée, les Jardins du Loup et Natur'abelha, propose aux jardiniers amateurs, tout au long de l'année, des formations aux pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et de la biodiversité locale ainsi que des initiations à l'apiculture. C'est le programme « Jardinons ensemble ».

En 2018, 16 modules de formations ont été organisés de mars à décembre au sein des jardins partagés du territoire (6 sur Grasse), sur la création de jardins en buttes, en carré ou en lasagne, les traitements naturels, le jardinage hors sol, la production de graines et de plants… 246 personnes y ont participé.

- **Espaces culturels de la Chênaie et Altitude 500**

Deux espaces culturels sont mis à la disposition d'association pour dispenser des activités périodiques :

– Altitude 500

– 16 associations dispensent des cours à l'année : cours de danse, yoga, danse flamenco, salsa,
– Peinture, activités retraités, tai chi, musique, etc.……
– Location de salles pour des réunions, conférences, spectacles de danse, théâtre, concert, arbre de Noël, etc…
– Un studio d'enregistrement et un studio de répétition (tarifs très attractifs entre 4 et 6€/heure)

En 2018, on compte 74 locations, contre 54 en 2017.

– La Chênaie

L'espace culturel La Chênaie à Saint-Jacques héberge, pour un loyer annuel très modique, des associations sportives, culturelles et sociales qui dispensent leur enseignement en pratiquant une politique tarifaire basse.

51 - Développer l'emploi et favoriser l'insertion sociale et professionnelle

- **Ensemble Bougeons l'emploi pour les jeunes**

Portée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la manifestation Ensemble Bougeons l'Emploi (E.B.E) pour les jeunes à Grasse est devenue un rendez-vous majeur dans le paysage de la cité des parfums. Cet évènement a regroupé en 2018 encore plus de 500 jeunes collégiens, lycéens et étudiants au Palais des Congrès de Grasse pour des moments de découverte, d'échanges, d'informations et de partages les 21/22 et 23 novembre 2018.

Des objectifs ambitieux :

- Présenter les filières de formations du bassin grassois.
- Dresser un portrait du territoire en matière d'emploi et d'attractivité économique.
- Aider les jeunes dans leurs projets d'orientation.
- Présenter des métiers en tension sur notre territoire.
- Préparer aux attentes du monde de l'entreprise.
- Donner des conseils pour réussir une recherche d'emploi ou de stage.
- Sensibiliser aux nouvelles technologies.
- Participer à la construction du projet professionnel.

Grande nouveauté donc pour l'année 2018, la manifestation s'est étalée sur 3 jours afin de gagner en lisibilité et pour permettre l'intégration des collèges du Pays de Grasse. En effet, une journée a été dédiée aux classes de 3ème afin de leur ouvrir les portes de l'attractivité de notre territoire à travers la filière formation et la filière métier. Nous avons eu à cœur de dresser avec les jeunes présents un véritable portrait économique du territoire afin de les guider dans leurs choix professionnels.

Véritable tremplin pour l'emploi, vecteur d'orientation ou d'ouverture vers l'entreprise, chaque participant a retrouvé une information pertinente pour son parcours et sa construction professionnelle.

- **Organisation d'évènements « emploi »**

Ces rencontres réunissent les entreprises, les structures en charge de l'accompagnement à l'emploi ainsi que les demandeurs d'emploi. Ces actions organisées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ont pour but de faciliter la rencontre directe entre les entreprises et les demandeurs d'emploi. Ces échanges s'effectuent de manières individualisées sous la forme d'entretiens. Les actions emploi sont programmées sur un planning annuel en fonction de la saisonnalité de la demande et des autres actions parallèles.

- **Pitch Emploi aux Bois de Grasse : « Et si on inversait les rôles ? »**

Le service emploi de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a organisé en partenariat avec l'Association des Entreprises des Bois de Grasse, le Pôle Emploi, la Mission Locale, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'APEC et l'AVARAP une manifestation autour de l'emploi. L'objectif était de proposer une action novatrice entre des demandeurs d'emploi et les entreprises de la ZA des Bois de Grasse. Une rencontre axée sur l'échange et la découverte en inversant les rôles puisque ce sont les entreprises qui sont allées vers les demandeurs d'emploi qui se sont présentés en amont avec un « pitch » d'une minute. Une vingtaine de participants ont donc réalisé la très belle performance de mettre en lumière leurs profils, parcours, expérience ou formation en une minute devant les entreprises et partenaires présents. A la suite de cette présentation, candidats et recruteurs ont pu échanger autour de mange-debout afin d'envisager de possibles opportunités. Ce nouveau format de rencontre a été apprécié par tous les participants et a permis de créer une nouvelle dynamique sur notre territoire.

- **Job dating pour les jobs d'été**

En 2018, en partenariat avec la Mission Locale de Grasse, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a proposé une action de recrutement ciblée autour des jobs d'été et des emplois saisonniers. Ce rendez-vous a été préparé sous la forme d'un « job dating » avec des entretiens programmés en amont pour chaque recruteur.

- **10 jours pour l'Emploi**

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a organisé en mars dernier la traditionnelle manifestation des 10 jours pour l'emploi. Une action proposée sur l'ensemble du territoire et articulée autour de 10 rendez-vous sectorisés.

Les objectifs de cette manifestation sont de faciliter les rencontres entre les entreprises et les demandeurs d'emploi, de faciliter les opportunités d'échanges et d'apporter une réponse multiple aux participants.

Au programme de la 9ème édition : des ateliers de préparation au recrutement, un grand forum généraliste, une matinée pour l'intérim, un forum des métiers de la santé et des services aux personnes, des conférences pour les entreprises, un rendez-vous autour de la création d'entreprise, un forum formation/alternance, un forum de l'ESS, une journée dédiée à l'industrie et une matinée de l'emploi sur le Haut Pays.

Chiffres clés :

- Entreprises mobilisées : 192
- Organismes de formation mobilisés : 50
- Entreprises de travail temporaire mobilisées : 21
- Heures de manifestations : 39
- Offres d'emploi proposées : 260
- Manifestations organisées : 12
- Visiteurs mobilisés sur les 10 jours : 2 275

- **Signature Charte intérim en Pays de Grasse**

En 2018, une charte de partenariat entre les agences de travail temporaire du territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, le PLIE du Pays de Grasse et la Mission Locale du Pays de Grasse a été signée.

L'objectif de cette convention est de qualifier le partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la mission locale du Pays de Grasse et les agences de travail temporaire du territoire à travers un engagement commun autour de l'emploi en intérim.

- **Insertion sociale et professionnelle des jeunes**

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse soutient de manière très active la Mission locale du Pays de Grasse qui anime un lieu de proximité au sein d'un quartier prioritaire. Plus de 3 000 jeunes sont accueillis chaque année et accompagnés vers une insertion sociale et professionnelle durable.

La Mission Locale agit en proximité et contribue à l'amélioration de la cohésion sociale en animant des points d'écoute et de médiation et en apportant une réponse aux problématiques auxquelles sont confrontées les jeunes en situation de fragilité.

- **Insertion par l'activité économique**

L'Insertion par l'Activité Economique : Les SIAE sont des acteurs économiques incontournables dans la lutte contre l'exclusion. Leur vocation première est l'insertion des personnes éloignées du marché du travail, qu'elles accompagnent sur les plans social et professionnel, elles produisent des biens commercialisables, des services et/ou des réponses aux besoins des populations et des territoires.

Elles sont aussi considérées comme des acteurs de l'innovation économique.

Les SIAE accompagnent individuellement, redynamisent socialement et requalifient professionnellement les personnes privées d'emploi en proposant une offre d'insertion fondée sur la formation par le travail, l'emploi salarié et toutes autres actions liées à la mise au travail.

- **Promotion des clauses d'insertion dans les marchés publics**

La clause d'insertion, un levier vers l'emploi : une opportunité pour les demandeurs d'emploi et les entreprises locales. Le code des marchés publics a intégré des dispositions permettant de faire de la commande publique un outil en faveur de la lutte contre le chômage et l'exclusion. Le terme de « clauses sociales » ou « clauses d'insertion » regroupe l'ensemble de ces dispositions relatives à

l'embauche de personnes éloignées de l'emploi pour exécuter les marchés publics. Selon le besoin exprimé, ces clauses sont incluses dans le marché correspondant.

La ville de Grasse a conclu deux marchés réservés avec des associations locales afin de réaliser des petits travaux (peinture, carrelage, …) et du montage et démontage de mobilier. Ces marchés sont dits réservés car ils ne peuvent être attribués qu'à des entreprises employant des travailleurs handicapés ou défavorisés ou aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

52 - Consolider la coopération décentralisée et développer les échanges culturels et savoir-faire entre pays

La ville de Grasse, historiquement tournée vers l'international pour ses échanges économiques autour de la parfumerie, entretient des relations privilégiées avec ses villes jumelles et amies. Depuis 50 ans le service du Protocole et des relations internationales encourage les échanges commerciaux (organisation de foires internationales, présentation des savoirs faire), développe les rencontres culturelles et sportives et facilite la mobilité internationale des étudiants vers ou au départ de Grasse.

- **Echanges culturels et économique dans le cadre des jumelages**

– 3ème édition de la fête de la bière dans le cadre du jumelage avec Ingolstadt ;
– Accueil de stagiaires d'Ingolstadt ;
– Nombreux échanges scolaires ;
– Accueil de plusieurs délégations de nos villes jumelles (Carrare, Ingolstadt, Kazanlak, Pardess Hanna Karkur, etc.) ;
– Semaine de la Toscane en partenariat avec la ville de Carrare ;
– Organisation de déplacements d'élus de Grasse représentants Monsieur le Maire.

Dans le cadre des relations internationales Grasse-Ingolsdadt, qui fêtent leurs 52 ans de jumelage, la ville de Grasse fête la bière. Toujours autant de succès pour cet événement qui réunis beaucoup de Grassois mais aussi des habitants des villes voisines.

Qui dit bière dit verre ! Pour cette occasion, la ville a fait appel à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse qui est venue mettre en place un système de tri dernière génération, le conteneur Cliiink, accompagné d'un stand d'information sur le tri. Les poubelles de collectes jaunes qui étaient à disposition des utilisateurs et des exposants.

Pistes de progrès :

- Préparation de l'accueil d'un orchestre vocal d'Ingolstadt à l'occasion de la prochaine fête de la musique
- Faire partir un groupe folklorique grassois à l'occasion de la prochaine fête de la Rose à Kazanlak

- **Coopération décentralisée**

Dans le cadre de la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 et conformément à l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la ville de Grasse souhaite mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leur groupement. Dans la limite de 1% des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, la ville de Grasse, ses partenaires (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, associations et ONG) et les collectivités territoriales étrangères coopèrent dans le but de développer des infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

En ce sens, deux projets ont vu le jour en 2018.

- **Le premier est mis en œuvre avec l'association « Un Partage un Sourire un Bonheur » dans la région de Salta en Argentine**. Cette dernière a été créée en 2014 tout en étant basée à Grasse. Elle demeure un mouvement d'union et d'action pour améliorer les conditions d'éducation et de santé des enfants défavorisés et aider au développement local dans les zones où elle intervient.

  Le projet est destiné à la décontamination des eaux des villages et zones contaminés à l'aide de la jacinthe d'eau. Grace à sa structure caverneuse et spongieuse, les fibres de la jacinthe d'eau sont extrêmement absorbantes, de quatre à dix-sept fois son poids selon les liquides, permettant la récupération des fuites d'hydrocarbures sur eau, sur terre et rochers. Cette technique permet ainsi d'aider à la gestion de fuites d'essence, d'huiles, d'hydrocarbures au niveau des garages et stations d'essence mais également au niveau des industries et dépôts pétroliers.

  Le budget prévisionnel de ce projet qui doit se dérouler sur plusieurs années est de 75 654.58 €. La ville de Grasse a choisi de participer, via une délibération de son conseil municipal à hauteur de 15% soit 11 348 € sur les exercices budgétaires de 2018 et 2019. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a quant à elle été sollicitée à hauteur de 80%.

- Aussi, le **deuxième projet en cours est celui mis en œuvre avec l'association Rain Drop au TOGO**. Cette dernière a été créée le 3 mars 2010 tout en étant basée à Grasse. Elle vise à améliorer la gestion des ressources naturelles. Sa présence au Togo a commencé en 2014 avec l'étude d'un premier projet proche de Kara. Rain Drop souhaite aujourd'hui continuer son implication au Togo à travers un nouveau projet en partenariat avec l'association OPED.

  L'OPED (Organisation Pour l'Environnement et le Développement Durable) est une association à but non lucratif créée le 24 septembre 2011 à Lomé (capitale du Togo). Elle est reconnue par le Ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales sous le récépissé n°0484/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 22 mars 2013, et inscrite au Journal officiel de la République Togolaise depuis le 16 mai 2013. OPED intervient dans les domaines des changements climatiques, de l'énergie, de l'eau et assainissement et dans le renforcement des capacités en matière d'environnement et de développement durable en région Maritime.

  Le projet est destiné à améliorer durablement les conditions de vie et de santé des populations de 10 villages par l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, aux bonnes pratiques d'hygiène et à la gestion durable des ressources en eau nécessaires à l'agriculture et au maraîchage. Sa première phase vise à réaliser des études techniques afin d'analyser la faisabilité et les moyens techniques à utiliser pour sa mise en œuvre.

  Le budget prévisionnel de ce projet qui doit se dérouler sur 4 mois est de 45 012,50 €. La ville de Grasse a choisi de participer, via une délibération de son conseil municipal à hauteur de 15% soit 6 752 € sur l'exercice budgétaire de 2018. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a quant à elle été sollicitée à hauteur de 80%.

FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE, À LA CONNAISSANCE, AUX SPORTS ET LOISIRS

53 - Faciliter l'accès aux activités sportives culturelles et de loisirs des personnes présentant un handicap

- **Label « Tourisme et handicap »**

L'Office de Tourisme de Grasse a obtenu le label « Tourisme & Handicap » le 31 décembre 2014, pour les 4 handicaps (moteur, visuel, auditif et mental) et dispose donc d'équipements, d'aménagements, de documentations... à l'attention des visiteurs affectés d'un handicap

L'association Tourisme et Handicaps a pour objectif de :

- sensibiliser les professionnels du tourisme et le grand public à l'accueil des personnes en situation de handicap dans les équipements de tourisme et de loisirs ;
- mettre en œuvre et gérer des dispositifs permettant la promotion des politiques favorisant cet accueil.

Elle œuvre ainsi pour l'accès aux loisirs et au tourisme des personnes en situation de handicap.

Ce Label tombera en janvier 2019 et sera l'occasion, pour l'équipe, de candidater à nouveau et, pourquoi pas, de revisiter les procédures et actions dans ce domaine.

- **La joëlette**

Partenaire de l'office du tourisme et des services événementiels, depuis 2013, les Grassois l'ont croisée dans les ruelles de la cité historique et ont pu mesurer l'ingéniosité de cet étrange mode de transport, lors des grands rendez-vous événementiels que sont Noël, ExpoRose ou la Jasminade. Sorte de fauteuil tout terrain, chaise à porteurs des temps modernes, la joëlette offre aux personnes handicapées ou dépendantes une joyeuse mobilité. Une monoroue, un siège confortable, deux accompagnateurs musclés et Grasse, si difficile d'accès pour le public fragilisé, se découvre et s'apprivoise.

Joëlette en plein cœur : une manière de faciliter l'intégration et de rendre la mobilité attractive. Devenue une « institution », notre joëlette a été, en 2018, un élément fort tourné vers le handicap avec, fait marquant, la mise en place cette année, d'un business model visant à sa pérennité.

- **Projets artistiques et culturels à destination des publics handicapés**

Les médiateurs et animateurs culturels ont suivi durant leur cursus de formation universitaire des unités de valeur intitulées « Études des publics » avec des options « publics spécifiques et handicapés ». Trois personnes de l'équipe ont suivi des formations par le biais d'organismes spécialisés (associatifs ou CNFPT). S'ajoute à cette formation continue l'expérience du terrain.

L'équipe du Service des Publics de la Conservation des Musées de Grasse accueille régulièrement, et ce depuis plus de 10 ans, diverses associations encadrant les personnes handicapées. Certaines associations sont partenaires et les actions menées avec elles sont suivies de débriefing afin

d'améliorer la conception et la mise en œuvre des projets de médiation à destination de ces publics et d'optimiser la qualité de l'accueil.

Seulement les groupes souffrant d'handicap mental et déficients visuels sont accueillis et non pas moteurs du fait de la difficulté à se mouvoir avec un fauteuil au sein du bâtiment. Les structures en bénéficiant actuellement sont CAJ Le Roc et La Siagne, ainsi que le SESSAD Les Castors. Avec celui-ci, le projet est de réaliser un jardin au sein de leur structure (opération suivie et coordonnée par un médiateur culturel). La restitution se déroulera dans leurs locaux.

En outre un nouveau partenariat a été mis en place pour l'année 2018-2019 avec les animateurs du groupe Domus Vie Grasse (service d'accueil de jour) à destination des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ainsi que de leur famille. Pour le moment ce programme va concerner 5 familles qui vont suivre des ateliers principalement accès sur les pratiques gastronomiques afin de faire appel essentiellement au sens du goût.

– Handicap mental/autisme et polyhandicap

Pour chacune des structures partenaires avec qui les projets sont menés régulièrement et de manière annuelle, une collaboration avec les éducateurs est mise en place pour définir les thèmes à aborder en fonction des compétences et handicaps du public ciblé.

Depuis 2002, il y a une collaboration avec le centre d'accueil de jour pour adultes avec handicap mental, moteur et visuel, CAJ La Siagne. Au cours de rendez-vous mensuels tout au long de l'année, les groupes découvrent les collections autour de visites et d'ateliers arts plastiques au Musée d'Art et d'Histoire de Provence (MAHP). Une seconde collaboration existe la SAS Almandin.

– Autisme et polyhandicap

La spécificité de la SAS Almandin est l'accompagnement du handicap sensoriel. Depuis quelques années déjà la SAS Almandin a établi un programme annuel avec un accueil mensuel au Musée International de la Parfumerie (MIP) et aux Jardins du Musée International de la Parfumerie (JMIP).

Après avoir expérimenté diverses thématiques (arts plastiques, couleurs et musique) en lien avec les collections du MIP et du JMIP lors de médiations tournées vers une démarche sensorielle, cette année ce partenariat a été ouvert au MAHP.

Aux Musées de Grasse, les groupes de la SAS Almandin testent différentes médiations. L'équipe profite de leurs conseils pour améliorer, adapter et diffuser ces médiations auprès d'un plus large public handicapé ou non.

- **Accueil de loisirs**

Permettre aux enfants porteurs de handicaps de participer à des activités de loisirs organisées par des associations en renforçant les équipes d'animation, cordonnant la mise en œuvre de l'accueil et en facilitant les échanges entre associations, familles, instituts spécialisés.

Piste de progrès :	Groupe de réflexion à mettre en place dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

54 - Renforcer les actions et conforter les activités éducatives pour la jeunesse

- **Conseil Municipal des jeunes**

Un Conseil Municipal des Jeunes doit être un lieu privilégié pour l'apprentissage de la démocratie, de la citoyenneté et des valeurs de la République qui participent au Bien Vivre-Ensemble.

C'est dans cet esprit, en lien avec l'Education Nationale, que la jeunesse grassoise est initiée aux processus de la vie démocratique de notre commune, en leur proposant de s'investir pleinement pour le développement de leur école et de leur quartier.

Après le dépôt des candidatures dans les 14 écoles élémentaires de la Ville, une campagne électorale est menée, puis vient le temps des élections et les résultats.

Avec le temps, les projets se sont étoffés et leur qualité s'est améliorée. De plus, les acquis de compétences, en termes de savoir être et de savoir dans le domaine de la citoyenneté, ont pu être mesurés.

Depuis l'élection du 17 octobre dernier, les 28 élèves de Cm2 représentant 14 des écoles de la commune ont collationné les idées de leurs camarades de classe et se sont réunis mensuellement au sein d'une commission thématique. Ils ont élaboré un plan d'actions sur l'amélioration du cadre de vie et le bien vivre ensemble. 4 groupes de travail ont planché sur des projets d'ordre environnemental, patrimonial, solidaire et préventif.

Sensibilisés à la lutte contre le gaspillage, les enfants du CMJ ont donné RDV aux grands comme aux petits pour une matinée d'information aux bons gestes écocitoyens. C'est à LA PETITE MAISON, lieu pédagogique fréquenté par les écoles du quartier Saint Claude pour son potager et ses plantations de plantes méditerranéennes que tout le monde s'est réuni. Avec l'action « Faisons un geste pour Grasse », le but était de participer au nettoyage du quartier Saint-Claude et de la gare, de créer des sculptures à partir de déchets propres, et de recevoir des explications sur le fonctionnement d'un composteur.

Piste de Progrès : Renforcer le lien avec l'Education Nationale

- **Cité Rêves pour les 16-25 ans**

L'opération annuelle « Cité Rêves » permet à des jeunes de 16 à 25 ans de mettre en œuvre leurs projets (voyage, humanitaire, exploit, aventure, action culturelle…) avec une participation financière de la ville moyennant un retour concret pour la ville (formation, ambassadeur à l'étranger, mise en valeur de la cité). Cette expérience formatrice les oblige à une approche de la méthodologie (objectifs, moyens, évaluation, budget) et les confronte à des contraintes avec apport de solutions

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Dossiers déposés	Nb	14	16	10	10
Dossiers retenus	Nb	13	13	8	6
Bourse moyenne allouée	€	2 093	19 23	3 056	1 996
Total des bourses allouées	€	24 200	25 000	24 450	11 979

- **Chantiers jeunes**

Poursuite des chantiers de jeunes consistant à réhabiliter des locaux qui sont ou seront dédiés à l'animation et à l'accueil des jeunes, dont l'aménagement d'une maison dédiée à l'éducation et à l'environnement et au développement durable. Cette dernière accueillera les accueils périscolaires de 4 écoles et des scolaires.

- **Stages et séjours de vacances**

Dans le cadre des activités de loisirs adolescents proposées durant les vacances scolaires, les animateurs sensibilisent les jeunes sur des actions concrètes qui répondent aux objectifs éducatifs sur les notions environnementales, de citoyenneté et du vivre ensemble. Quelques exemples d'actions menées : un échange intergénérationnel en partenariat avec une maison de retraite grassoise, découverte du milieu marin et l'histoire du fort St Marguerite aux îles de Lérins, création d'objet de décoration avec des matériaux de récupération, récolte alimentaire en faveur des plus démunis en partenariat avec une association caritative …

- **Soutien aux Familles et à la Parentalité**

Il s'agit d'un programme de soutien aux familles, choisi par l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) qui apporte préventivement une aide à la mise en place d'un climat familial favorable.

La ville de Grasse a souhaité l'instaurer, en partenariat avec le CODES, dès janvier 2014. 12 personnes ont été formées au programme.

Pour l'année 2018, l'action s'est poursuivie en reconduisant une session avec 8 familles accueillies durant 14 semaines.

Ce programme est adapté aussi bien pour les familles ayant des enfants entre 3 et 6 ans, qu'à celles composées d'enfants de 6 à 11 ans.

- **Projets artistiques et culturels à destination des scolaires**

Les musées accueillent les élèves de la maternelle à la terminale.

Un programme est proposé à l'ensemble des établissements scolaires.

Les enseignants sont invités à partager leurs expériences et leurs projets sur le wiki des musées : http://wiki.museesdegrasse.fr/

Chaque année, le service des Musées construit avec les enseignants des projets spécifiques au MAHP et à la Villa Fragonard. Ces projets rentrent dans le cadre de la politique d'Education Artistique et Culturelle et des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires :

– Trilogie agricole provençale :

En partant des collections du Musées d'Art et d'Histoire de Provence en lien avec la trilogie agricole provençale, les élèves de l'école élémentaire Saint Jacques ont réalisé des œuvres individuelles et collectives. L'objet du projet était également de sensibiliser les enfants à la médiation culturelle afin de les amener à travailler la présentation de leur création. La restitution en public de leurs réalisations a été totalement assurée par les enfants en juin 2018.

– Escape Game intitulé « Charles Nègre – artiste polymorphe » :

Projet collaboratif associant 6 classes de collèges et/ou lycées sur le territoire (collèges de Pégomas, Peymeinade, St Hilaire, Carnot et Lycée Tocqueville) :

- 5 classes travaillant au recensement d'informations en lien avec la vie personnelle ou professionnelle de l'artiste Charles Nègre
- 1 classe travaillant à la scénarisation et mise en œuvre de l'Escape Game à partir des travaux des autres classes

L'ensemble du projet est suivi par la chargée de mission Art visuel de la D.A.A.C. de Nice. L'objectif final étant que ce projet, réfléchi, conçu et testé par les élèves du bassin grassois, soit itinérant et s'installe dans d'autres collèges du département des Alpes Maritimes à la rentrée 2019.

Ce dossier a été retenu par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre des appels à projets TraAM (travaux d'académie mutualisée) et sera présenté lors du festival de Fontainebleau 2019.

– La Classe, l'Oeuvre ! : la gastronomie provençale :

Le public concerné est la classe de première hôtellerie et première hôtellerie européenne du Lycée professionnel de Croisset (Grasse). En partant de l'exposition permanente du MAHP qui concerne la trilogie agricole provençale, les lycéens vont reconstituer le chemin parcourus, au fils des siècles et des découvertes, par les fruits et légumes aujourd'hui identifiés comme typiquement « provençaux » (exemples : la tomate de la cordillère des Andes, l'aubergine de l'Inde, l'olive de la méditerranée etc.). Leur enquête, qui sera menée durant l'année scolaire 2018-2019, aboutira à la présentation d'une exposition au sein du musée lors de la Nuit des Musées 2019. Les lycéens assureront également la création et la présentation de plats que les visiteurs pourront goûter.

– Projet spécifique à destination des mineurs exilés :

Un projet particulier a été en effet conçu pour 15 jeunes en F.L.S (Français Langue de Scolarisation niveau collège), originaires principalement du Moyen-Orient et Afrique et ayant subi des traumatismes induits par l'exile mais également par le fait qu'ils sont majoritairement issus de zones en état de guerre. Accompagné d'une professeure spécialisée et d'un médiateur culturel, ces jeunes viendront régulièrement au MAHP ; c'est en effet ce musée qu'ils ont majoritairement élu, suite à une 1ère rencontre, parce qu'il leur a plus aisément évoqué « la maison ».

Chaque visite sera l'occasion pour eux de choisir un objet qui les marque ou les intrigue, afin qu'ils se racontent et se reconstruisent à travers chacun des objets choisis.

Dans un deuxième temps, en mai-juin 2019, ils vont concevoir une exposition sur le thème de : « habiter, se nourrir ici et ailleurs » qu'ils réaliseront et installeront dans le hall du collège où ils suivent des cours d'alphabétisation et de remise à niveau.

Le hall a été choisi avec l'enseignante pour lutter contre le sentiment dont ils souffrent au quotidien, celui « de non reconnaissance et de non visibilité » au sein de l'établissement et vis-à-vis des autres élèves qui les ignorent et ce notamment parce qu'il leur est difficile de s'exprimer et donc de s'insérer.

– À la découverte des instruments de musique **:**

En collaboration avec le Conservatoire de musique à rayonnement communal de Grasse. A partir des collections d'instruments de musique du MAHP exposés et représentés dans la collection de peintures, les enfants de la maternelle de l'école maternelle Les Cigales à Grasse, ont été sensibilisés à l'approche musicale. Ils ont ainsi découvert la fabrication d'instruments de musique, l'évolution des formes en comparant des instruments anciens et contemporains, aiguiser leurs oreilles par l'écoute de morceaux assurés par les professeurs du conservatoire.

– Les héritiers de Charles Nègre :

Après plusieurs visites au musée pour découvrir les collections Charles Nègre du MAHP, les élèves d'une classe de 1ère L du Lycée Amiral de Grasse ont rencontré des professionnels de la photo notamment Alain Sabatier, photographe et spécialiste de l'héliogravure. Ils ont ensuite réalisé des créations individuelles et collectives, en rapport avec le travail de rendu de l'image de Charles Nègre, notamment sur le mouvement. Ce travail s'est déroulé en deux temps : d'abord la photographie puis la gravure.

– Projet archéologie / préhistoire :

Projet effectué en lien avec les sites archéologiques de St Cézaire et de St Vallier. Ont participé à ce projet, les élèves des classes de 6ème du Collège Paul Arène de Peymeinade, encadrés par leurs professeurs d'histoire et de SVT et deux professionnels : Bernard Gassin, archéologue et professeur d'histoire ainsi que Mathilde DESPOIS, régisseur des collections du MAHP.

– **Anniversaires et ateliers vacances (familles et enfants)**

La programmation de médiation hors scolaire propose des visites-ateliers au Musée d'Art et d'Histoire de Provence (MAHP) afin d'aborder divers sujets de manière expérimentale et ludique.

Ces activités expérimentales ont pour objectif de susciter la curiosité, de découvrir le patrimoine local et de créer des passerelles avec ce que nous vivons au quotidien. Ces visites-ateliers sont à vivre entre enfants de 6 à 18 ans ou en famille, sans limites d'âge, favorisant ainsi les expériences intergénérationnelles.

Pour les anniversaires, elles ont lieu tous les mercredis, samedis et dimanches. Concernant les ateliers vacances (enfants et familles) aux Musées de Grasse : tous les lundis, jeudis et vendredis durant les vacances scolaires de la zone B et pendant les vacances d'été.

Voici des exemples d'ateliers proposés : « Masques et grimaces » (visite, échanges puis réalisation d'un masque), « Tapenade » (découverte, réalisation et dégustation d'une tapenade), « Puzzle » (découverte d'ouvrages et de matériaux en vue de confectionner son puzzle), « Feuillage décoratif » (observation au sein du MAHP, recherche et réalisation d'un motif décoratif), « Gargouille » (mise en lumière d'une galerie de portraits suivie d'un modelage) et « Des visages dévisagés » (échange sur la collection suivi de la réalisation d'un portrait au pastel).

– **Projet d'aide à la parentalité en partenariat avec le centre social HARJES**

Les enfants du centre-ville bénéficient d'activités culturelles via l'école ou l'accueil en centre de loisir mais ne peuvent pas toujours le partager avec leurs parents qui ne sont pas coutumiers de ces pratiques. Or il est fondamental que parents et enfants puissent partager des expériences communes, notamment culturelles.

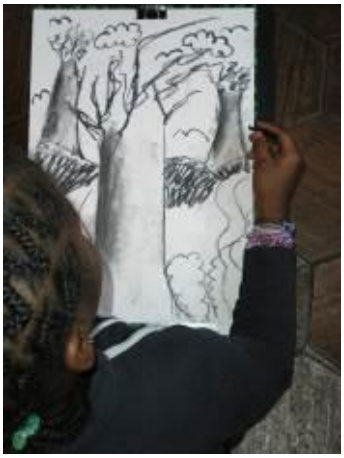

C'est pourquoi en 2018-2019 il a été discuté d'un nouveau partenariat avec le centre social, situé en centre-ville de Grasse, zone prioritaire, qui accompagne des parents dans le cadre d'un programme « d'aide à la parentalité ».

De novembre 2018 à août 2019, ont été programmées 10 séances de 2h sur les mercredis après-midi et les vacances scolaires afin que 21 personnes, soit 5 familles, viennent s'initier d'abord à des pratiques artistiques telles que : peinture, sculpture, fusain, modelage et collage… avant de découvrir dans un second temps les collections.

– **Stages Dessin et Arts plastiques tout public**

À partir des collections du musée, des stages dessin sont proposés au public adolescent et adulte.

Une offre ciblée pour le public adulte et adolescent est proposée tous les après-midis sur une semaine durant les vacances scolaires de la zone B. Adaptés aussi bien à un niveau débutant que perfectionné, l'objectif de ces ateliers est d'étudier les œuvres peintes présentées dans le musée et d'aiguiser son œil afin de pouvoir mettre en pratique.

Ces ateliers lancés en 2017-2018 ont connu un relatif succès, parents et enfants s'inscrivant afin d'apprendre et partager une pratique artistique ensemble.

Piste de Progrès :	Plus de transversalité entre le MAHP et les Jardins du MIP afin de créer des parallèles entre les dessins et peintures conservées dans le premier et le paysage naturel qui s'offre aux participants de l'atelier dans le second.

55 - Donner l'accès culturel à tous les publics et faciliter la participation de chacun

- **Actions culturelles ciblées du service Bibliothèque & Médiathèques**

Actions auprès des publics empêchés : des visites sont organisées au sein des maisons de retraite et au centre de détention de Grasse (médiations, lectures, information) pour les majeurs et pour les mineurs.

L'objectif est de porter l'offre culturelle auprès de personnes qui ne peuvent pas sortir, inviter au débat et à la découverte. Le but premier est d'entretenir les liens entre le monde d'hier et d'aujourd'hui en interrogeant le sens et en stimulant les sens. La médiation culturelle au sein de ces structures spécialisées est vitale.

Indicateurs	2015	2016	2017	2018
Interventions dans 3 EHPAD (4 avant 2017) : Résidence Sophie, L'air du temps, Jardins de Grasse	14	23	11	28
Interventions de bibliothécaires en maison d'arrêt (bibliothèques majeurs et mineurs)	32	32	47	43
Organisations d'actions culturelles en Maison d'arrêt (public majeur)	24	29	23	29

- **Réseau bibliothèques/médiathèques**

Le réseau des Bibliothèques & Médiathèques de Grasse propose une offre de lecture publique riche et variée, déclinée sur l'ensemble du territoire :

- 3 médiathèques de quartier, situées au Plan de Grasse, à Saint Jacques et à la Gare SNCF, proposent une collection multimédia pour tous publics, régulièrement enrichie de nouveautés ;
- 1 Bibliothèque Patrimoniale, la Villa Saint-Hilaire, vient compléter le réseau sur la thématique « Maison, Jardins et Paysages » ;
- 1 service de navette : la navette réduit considérablement l'empreinte carbone de nos adhérents qui peuvent grâce à elle récupérer ou rendre leurs réservations dans le site qu'ils désirent.

Le service a mis en place, en partenariat avec l'association Chemin des Sens, un accès à des livres lus et traduits en langue des signes sur son site.

Nombre d'inscrits au réseau des Bibliothèques & Médiathèques :

Indicateurs	2016	2017	2018
Inscrits	6 628	7 190	8092
Lecteurs actifs	1 832	1 870	1980

Les lecteurs actifs sont ceux qui empruntent au moins un document dans l'année.

- Ateliers et animations :

Tout au long de l'année, le réseau Bibliothèque & médiathèques de Grasse propose différents ateliers ; ceux pour les adultes demandent une participation financière de 5€ par personne et par atelier (selon les thèmes, les sessions d'ateliers peuvent aller jusqu'à 20 ateliers dans l'année). Les personnes non imposées sur le revenu bénéficient d'un tarif solidaire de 2,5 € et la participation est gratuite pour les mineurs, les étudiants jusqu'à 25 ans, les chômeurs et les titulaires du RSA.

L'atelier VOIR est le seul atelier payant pour 18 séances en 2018 d'apprentissage à la photographie en compagnie d'un photographe plasticien, M. Moïse SADOUN. Depuis 2011, l'atelier VOIR aborde de

manière approfondie les différentes étapes de la pratique photographique, mais surtout, conduit les participants à se construire un regard personnel. En 2018, le recueil « En Filigrane » a vu le jour et est empruntable à la bibliothèque.

Les ateliers, stages et rencontres proposés régulièrement aux enfants et aux adultes sont le plus souvent en relation avec la thématique « Maison Jardin et Paysage ». Ils traitent de la nature et utilisent des matériaux recyclés.

Parmi eux certains sont **en liens direct avec le développement durable :**

Pour l'année 2018 :

- Stages « À vos plumes » : Graines ;
- Inauguration des caisses à semis de la Villa Saint-Hilaire ;
- Atelier créatif de Valérie « réalisation de mini caisse à semis » ;
- Réalisation de semis dans les caisses + pour le public ;
- Atelier créatif de Valérie « Dans la fraicheur du jardin » ;
- Place aux jeux en partenariat avec la ludothèque de Grasse : création de jeux en famille sur les thèmes de la nature, des animaux…

« Atelier créatif Juin »

« Atelier créatif / stage gravure »

Indicateurs	Unités	2016	2017	2018
Ateliers, stages, rencontres (**hors expositions)**	Nb	90	90	110
Public enfant		33 ateliers 543 enfants	39 ateliers 569 enfants	50 ateliers 813 enfants
Public adulte		57 ateliers 986 adultes	66 ateliers 1 355 adultes	60 ateliers 1 357 adultes
Part du Développement Durable	**%**	**32%**	**30%**	**40%**
Expositions	Nb	-	5	7
Public enfant	Nb	-	32 enfants + 57 scolaires	646 enfants / scolaires
Public adulte	Nb	-	1 492	1 096
Part du Développement Durable	**%**	**-**	**40%**	**20%**

- **Accès à la culture via la dématérialisation**

– **Le Kiosk** : service de presse en ligne (900 titres de revues en lignes comprenant les titres en cours mais aussi les archives) et gratuit (inscription à la bibliothèque obligatoire) ;
– **Le prêt de livres électroniques et de liseuses** : service utilisé par 126 usagers ;
– **Numérisation du fonds Tripet** (coupures de presse relatives à la guerre 1914/1918) en ligne sur le site http://www.bibliotheques.ville-grasse.fr/exploitation/

Piste de Progrès : - Trouver plus de moyens humains pour intervenir dans les hôpitaux et

davantage dans les EHPAD ;
- Plus de coordination entre les services municipaux pour une meilleure information du public ;
- Une communication davantage diversifiée pour toucher tous les publics.

- **Ville d'Art et d'histoire**

Le service Ville d'art et d'histoire de Grasse propose une offre variée en direction des enfants et des adultes, déclinée sur l'ensemble du territoire. Les visites et ateliers sont gratuits pour les scolaires.

– Ateliers et visites scolaires :

- Histoires de jardins : visites des jardins publics de la Ville, histoire, composition, végétation
- Découverte du canal de la Siagne : histoire, fonctions de l'eau, végétation
- Où court l'eau ? : cheminement de l'eau dans la ville, fonctions de l'eau, fontaines, lavoirs, moulins
- Habiter la méditerranée : histoire des techniques de construction traditionnelles en centre-ville et ailleurs.

– Travail mené avec les enseignants sur des projets précis :

- Les guides conférenciers travaillent avec les enseignants sur la découverte de l'environnement de l'école : histoire de l'école, du quartier, insertion dans le paysage (Les fleurs de Grasse par exemple).
- Partenariat avec le collège Canteperdrix : sorties journées de toutes les classes de 5e. Départ et retour à pied. Sujets abordés : hameau de Saint-Jacques, canal de la Siagne, habitat rural et urbain, terrasses de culture et cultures méditerranéennes, microcentrale de la Marigarde, ancien moulin à huile, technique de construction, ancienne voie de chemin de fer….

– Ateliers vacances pour les 8-12 ans :

- Les guides-conférenciers proposent des ateliers autour de la lecture de paysage (paysage rural/paysage urbain) avec réalisation de carte pop'up. Exemples : la bastide et son jardin, les collines de Grasse.

- **Offre culturelle en direction des scolaires**

La politique culturelle de la ville de Grasse privilégie, depuis de nombreuses années, le développement et le renforcement de l'éducation artistique des jeunes, plus particulièrement en milieu scolaire.

La signature, en octobre 2009, d'une convention entre la ville et ses partenaires institutionnels, l'inspecteur d'Académie et la Direction régionale des Affaires Culturelles, entérinait les actions portées par les services culturels de la ville de Grasse.

Renouvelée en 2017, avec les mêmes partenaires auxquels s'ajoutent la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la ville de Mouans-Sartoux, cette convention prévoit la mise en œuvre d'un parcours d'éducation artistique et culturelle des jeunes afin qu'ils découvrent et s'approprient les ressources culturelles de leur territoire. Ces animations pédagogiques sont gratuites pour les établissements scolaires grassois avec prise en charge, depuis 20 ans, par la ville, du transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires vers les structures culturelles, en temps scolaire.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Etablissement bénéficiant de l'offre	Nb	23	23	23	23
Enfants bénéficiant de l'offre	Nb	4 573	4 502	4 455	4358
Budget consacré	€	36 800	38 500	36 100	37100

- **Cinéma**

« Le Studio », géré en régie municipale autonome, est un lieu animé, vivant et ouvert à tous (Grassois, entreprises, milieu scolaire et associations). Il offre une programmation étudiée de manière à ce que les projections répondent à la demande. Le Cinéma Le Studio est un cinéma de proximité.

Le cinéma diffuse des films programmés par les établissements scolaires.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Films en VF	Nb séances	330	260	275	218
Film en VO	Nb séances	250	180	185	109
Films Art et Essai	Nb séances	-	-	-	901

À noter : plutôt que de diffuser des films pour très peu de personnes, le Conseil d'Exploitation du Cinéma a préféré optimiser les projections de séances en réduisant leur nombre et en ciblant des créneaux plus propices. Ce changement permet de réduire les dépenses dont celle de la consommation d'électricité.

- **Archives communales** : **offre culturelle en faveur des jeunes et des adultes**

Le service des archives a la vocation d'accroître son offre culturelle.

Un partenariat plus étroit avec l'inspection d'académie a permis de répondre au plus près aux demandes des enseignants. Dorénavant, le service des archives élabore des ateliers et des visites avec les scolaires du niveau de la dernière section de maternelle au lycée. Chaque projet pédagogique permet à la fois de faire découvrir les fonds conservés aux archives et d'illustrer les programmes éducatifs tout en impliquant les élèves à travers des ateliers de découverte historique ou artistique.

En 2018, le service des archives a accueilli 283 scolaires et s'est déplacé dans les établissements scolaires (école maternelle Roses de Mai, lycée Fénelon...)

En 2018, le service des archives a pour la première fois mis en place des activités hors temps scolaires pendant les vacances d'été. Ces activités ont connu un vrai succès correspondant visiblement à une demande ou un besoin.

- **Musées**
  - Muséomix

Muséomix au Musée International de la Parfumerie. Venus de tous horizons, les muséomixeurs ont revisité le Musée en élaborant des prototypes présentés aux visiteurs. Marathon créatif entre graphistes, communicants, artistes, écrivains, scientifiques de 3 jours et 3 nuits est animé par les médiateurs du MIP, il entraîne aussi de nombreux partenaires.

  - Nuit Européenne des Musées

Le Musée International de la Parfumerie (MIP) et le Musée d'Art et d'Histoire de Provence (MAHP) ont préparé une programmation sur-mesure et gratuite pour la 13ème édition de la nuit européenne des musées.

Les élèves, les associations et les musées grassois se sont beaucoup investis dans cette soirée, avec l'envie de proposer aux visiteurs un programme original, ludique, accessible, moderne, dynamique, plein d'émotions et de divertissement

  - Les musées

La médiation culturelle dans les Musées en France correspond à l'ensemble des actions mises en place afin de faciliter et optimiser la rencontre entre l'œuvre et le public. Elle s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur le musée, ses missions et sa place dans la société et sur les pratiques culturelles des Français. Celle-ci a notamment conduit à une reconnaissance professionnelle des compétences réclamées et à la rédaction et l'application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de

France. Aujourd'hui la médiation occupe une place incontournable dans le musée de par sa vocation de diffusion et de mise à disposition des collections. Elle recouvre différents champs d'actions et de compétences : connaissance des collections et des visiteurs, mise en place de dispositifs de médiation et animations adaptés, définition d'une programmation et d'une politique des publics, muséographie et scénographie (réflexion de médiation intégrée à la demande du pôle scientifique).

Les compétences et le savoir-faire des médiateurs, en termes de médiation culturelle à destination de tous les publics, permettent d'agir sur ces quatre sites. Cette flexibilité donne la possibilité de répondre au plus largement possible aux demandes sur chacun des musées.

Chaque année sont également organisées des présentations pour les Tour Operators, voyagistes, et ce en lien avec la personne en charge de la privatisation, mais aussi des stages à destination de tous les professionnels susceptibles de travailler avec nous : enseignants du 1er degré, 2nd degré et universitaires (particulièrement Nice, Marseille, Aix), mais également à l'étranger (un stagiaire du MIT reçu en 2015, une stagiaire de l'Université de Toronto reçu en 2016).

Ces sessions de formation et d'information sont conçues conjointement avec le partenaire concerné : institut de recherche (INRA, CNRS, INRIA, GIP, LPO…), Rectorat (DAAC), AGEEM…

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Fréquentation MAHP + Villa	Nb	26 762	15 618	13 797	10 131
Dont jeune public	Nb	3 414	4 153	5 013	3 730

56 - Faciliter l'expression artistique ou culturelle de chacun

- **Conservatoire de musique**

Établissement d'enseignement musical ouvert à tous, enfants et adultes, pour des cours de formation musicale, de pratique vocale collective et de pratique instrumentale individuelle et collective. Enseignement de musiques traditionnelle, classique, jazz et actuelles. Cours d'éveil musical et de violon Suzuki pour les enfants à partir de 3 ans.

Dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et l'École St-Exupéry, création d'une CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) en septembre 2014. Actuellement, 3 niveaux : CE2, CM1 et CM2. Création d'une classe d'initiation musicale pour tous les élèves en CE1.

Participation du Conservatoire au dispositif "Écoles Chantantes" – mise à disposition d'une formation orchestrale pour accompagner les enfants des écoles participantes & coordination de l'ensemble du dispositif.

Spectacle "conte musical" donné par le chœur des élèves des CHAM, accompagné par un orchestre du Conservatoire. Deux séances scolaires avec présentation d'instruments et une séance tout public.

Participation du Conservatoire aux manifestations organisées par la Ville : La Nuit des Musées, Rendez-vous aux Jardins, Fête de la Musique, Journées du Patrimoine, animations de Noël, animation à l'hôpital de Grasse et dans plusieurs maisons de retraite. Échanges de classes avec d'autres Conservatoires.

Indicateurs	Unités		2015 - 2016	2016 - 2017	2017 - 2018
Élèves inscrits au Conservatoire	Nb	Total	503	490	523
Journée Portes Ouvertes	Nb	Événements	1	1	1
Animations scolaires / présentations d'instruments	Nb	Élèves sensibilisés	285	-	-

Auditions de classes et concerts au Conservatoire	Nb	Événements	32	49	40
Concerts d'élèves à Grasse hors Conservatoire	Nb	Événements	4	12	10
Concerts d'élèves hors Grasse	Nb	Événements	10	8	8
Conte musical (avec présentation d'instruments)	Nb	Animations scolaires Présentation d'instruments	2	3	2
	Nb	Élèves sensibilisés	320	1300	1000
	Nb	Séances tout public	1	2	1
	Nb	Spectateurs séances tout public	200	500	350
Master-class, conférence-concert avec artistes invités	Nb	Événements	-	2	2

Réalisation 2018 : Améliorer l'éclairage de la Chapelle de la Visitation, salle d'auditions et de concerts du Conservatoire grâce à la campagne de financement participatif qui a permis de récolter les fonds nécessaires à l'acquisition des matériels techniques, et à la contribution des services techniques pour leur installation.

- **Écoles Chantantes**

En partenariat avec l'Académie de Nice, l'Inspection de l'Éducation nationale et le Conservatoire à rayonnement communal de Grasse (pour les classes de grande section de maternelle au CM2), ce dispositif développe la pratique du chant choral dans les écoles et permet à un grand nombre d'enfants d'accéder à la découverte de la musique de façon ludique. Ce travail, tout au long de l'année, est récompensé par un spectacle final qui rencontre toujours un grand succès.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017
Représentations	Nb	8	8	6
Classes participantes	Nb	34	39	21
Enfants participants	Nb	867	-	535
Budget consacré	€	2 200	-	4 778
Recettes	€	7 045	-	1 500

57 - Développer les activités sportives

- **Evènements sportifs**

– La Holi Run : la 2eme édition de la Holi Run, la course colorée des Alpes-Maritimes, s'est tenue le samedi 21 juillet, en partie en nocturne. Les 700 participants ont profité d'un parcours de 5 km dans les rues du centre de Grasse, agrémenté tous les kilomètres d'un jet de poudre de couleur. A l'arrivée, sur le Cours Honoré Cresp, un lâchage de poudre général, dirigé par Monsieur le Maire en personne, et au son de musiques entrainantes, a eu lieu.

– Plogging : le samedi 10 novembre a eu lieu le 1er plogging de la Ville de Grasse, en association avec l'entreprise Kerry. Courir et ramasser des déchets en même temps pour contribuer à un environnement meilleur, voilà un beau défi. Au total ce sont 277 kg de déchets qui ont été ramassés par la centaine de participants, dans des conditions météorologiques exécrables qui n'ont pas sapé la motivation des ploggeurs ! Une deuxième édition est prévue le samedi 13 avril 2019.

– Mondial parfumé des boules carrées : cette nouvelle édition, la 5eme, a battu des records de fréquentation avec pas moins de 287 personnes qui se sont inscrites pour participer à cette compétition de boules carrées dans les rues du centre historique de Grasse, autour de la cathédrale. Bonne humeur, convivialité et rebonds aléatoires étaient au programme !

– Collégiades : le vendredi 13 avril, les 1eres collégiades de la Ville de Grasse ont été organisées, réunissant toutes les classes de 6éme des collèges grassois. Les collégiens ont couru par équipe pour défendre les couleurs de leur établissement, sans classement individuel, afin d'encourager l'esprit d'équipe et la solidarité. Une édition qui en appelle d'autres !

– Fan zone à Perdigon : à l'occasion de la finale de la coupe du Monde de football le dimanche 15 juillet, la commune a organisé une fan zone au stade Perdigon pour permettre aux grassois de suivre la finale sur un écran géant, dans un esprit de fête, convivial et sportif. 1 300 personnes ont pu ainsi se rassembler en toute sécurité pour assister à la victoire de l'équipe de France et à l'obtention de la 2eme étoile !
– Grasse Running Day : le week-end des 2 et 3 juin a vu le retour des 10 km de Grasse ! Après 6 années d'arrêt, cette course emblématique du calendrier sportif des coureurs du département et d'ailleurs a fait son retour. Le samedi soir un City trail a permis aux 150 participants de découvrir les rues et ruelles du Grasse historique de nuit, puis le dimanche les coureurs ont pu choisir leur terrain de jeu, soit le 10 km sur bitume, soit le trail de Grasse sur les sentiers. C'est au total plus de 1 000 coureurs qui se sont retrouvés lors de ce week-end de course à pieds.
– Sport en Etat de Grasse : Le traditionnel forum des associations sportives, baptisés sport en état de grasse, s'est tenu sur le Cours Honoré Cresp le dimanche 16 septembre et a rassemblé les associations sportives grassoises. Il a été le théâtre du 1er cross training de la

Ville de Grasse, auquel 13 équipes ont participé et se sont affrontées lors d'épreuves d'un haut niveau physique et cardiaque, pour déboucher sur une victoire de l'équipe des pompiers de Grasse.

Mais aussi :

- La route d'Or (rassemblement de 2 CV) ;
- Le Rallye Fleurs et Parfums ;
- Le tournoi des Ruby Tourist (à Plascassier) ;
- Le tournoi Chlietti (au Plan de Grasse) ;
- La Bigreen ;
- Le Duathlon ;
- Le challenge Julien ;
- Le trial 4X4 et buggy ;
- L'Open de Tennis ;
- Les Chaussettes en compet' ;
- Le tournoi Escoz (rugby enfant) :
- Le tournoi de pelote ;
- Le Trail nocturne et le City Trail ;
- La course ELA ;
- La fête du Judo ;
- Le challenge Killian ;
- Le gala entente gymnique ;
- La soirée spectacle à l'Hippodrome (à Cagnes sur Mer) ;
- La course de Noël des Coyottes.

- **Publications**

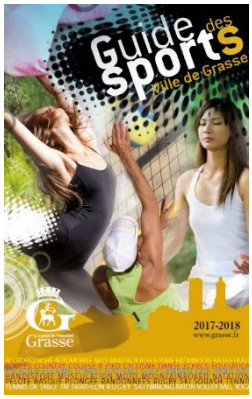

- Guide des sports édité par le service des sports listant les associations sportives grassoises, consultable en ligne et téléchargeable sur le site internet de la ville de Grasse (Rubrique Sports, Loisirs et Culture)
- « Laissez-vous conter le paysage de Grasse », livret gratuit sur les paysages de Grasse reprenant 5 parcours pédestres édité par le service Ville d'art et d'histoire (disponible à la Maison du Patrimoine).

- **Salles de Musculation ;**

La ville de Grasse propose 2 salles de musculation municipales. La première se situe dans le quartier des Aspres, dit « Les Fleurs de Grasse », à côté de l'école maternelle et primaire Jean CRABALONA. Parking gratuit à proximité, elle offre un plateau avec des appareils de musculation mais aussi de cardio-training, un vestiaire et une salle où peuvent se dérouler les cours de fitness. La seconde se trouve sur l'Allée des Bains, sous le Cours Honoré CRESP, entre le Boxing Club de Grasse et les locaux de l'association « Avenir de Grasse » (stand de tir). Elle se compose de trois salles mélangeant musculation, cardio, du matériel pour du cross-training ainsi que deux vestiaires (hommes et femmes séparés) équipés de douches.

Ces deux salles proposent des horaires mixtes (du lundi au vendredi), mais aussi des créneaux réservés aux hommes ou aux femmes. De plus, les tarifs sont minimalistes (90€ l'année – dégressif en fonction du mois d'inscription- demi-tarif pour les étudiants, les chômeurs, les retraités, les seniors de plus de 65 ans et le personnel Mairie), pour permettre à tout le monde de pratiquer la musculation, les cours collectifs, tout cela encadré par des agents diplômés en tant que préparateurs physiques.

Pour connaître les conditions d'accès : 04 97 05 57 05 (Cours) – 04 93 40 85 93 (Fleurs de Grasse).

- **Les Sportifs montrent la voie : les Ambassadeurs du Sport**

À la demande du Président, Jérôme VIAUD, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) a composé une équipe de sportifs de haut niveau en lien avec le territoire.

L'objectif de cette initiative est de constituer une équipe véhiculant une identité sportive forte afin de :

- Démontrer la richesse sportive de haut niveau du bassin de vie des 105 000 habitants du Pays de Grasse ;
- Rassembler sur les évènements intercommunaux et/ou communaux sportifs ou autres, des champions d'excellence reconnus et ce pour favoriser la médiatisation des évènements en question ;
- Permettre un portage de messages auprès de la jeunesse, du monde de l'entreprise, vers les populations en situation de handicap… ;
- Assoir et donner de la résonnance à la politique sportive.

Chaque année cette sélection évolue en fonction des résultats sportifs de ces ambassadeurs, mais conserve les mêmes critères de sélections : figurer dans la liste des sportifs de haut niveau du Ministère des Sports, avoir un titre récent de Champion de France ou du moins avoir été sélectionné en équipe de France, avoir un palmarès de sportif de haut niveau, ou avoir été sélectionné en raison de ses résultats par la Commission des Sports de la CAPG.

En ce qui concerne les représentants de 2018, il a été possible de les rencontrer lors de manifestions sportives telles que la Bigreen, les Olympiades de Peymeinade, la soirée des Ambassadeurs du Sport en Pays de Grasse, mais aussi lors de la conférence « Sport et Mental » De plus, les « micros d'or » ont sollicité deux des ambassadeurs pour participer à leur emblématique rencontre annuelle de remise de prix au meilleur sportif de l'année.

Pour 2019 une sous-commission est prévue afin de sélectionner les nouveaux ambassadeurs.

SENSIBILISER ET FACILITER L'IMPLICATION DES GRASSOIS DANS LA VIE DE LEUR CITÉ

58 - Intéresser les Grassois à la vie locale passée, présente et future

- **Archives communales : Expositions, conférences et numérisation**

Le service des archives veut rendre accessible au plus grand nombre les archives de la ville et sensibiliser les Grassois à ce patrimoine par le biais de conférences, d'expositions.

Deux expositions ont été réalisées en 2018 :

- 80 ans de l'escadron de gendarmerie mobile, caserne Saint-Claude, 1938-2018 du 8 au 27 juin 2018
- Le Patrimoine en partage : 20 ans de dons et de dépôts, 1998-2018 du 12 novembre 2018 au 1er mars 2019

Il accueille également des associations culturelles (Association historique du Pays de Grasse, Cercle littéraire et l'université du temps libre) lors de leurs assemblées générales et met également à leur disposition la salle d'exposition pour des cours et conférences.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Expositions fréquentations	Nb personnes	211	40	128	177
Conférences, journées européennes du Patrimoine	Nb personnes	40	37	169	258

Le service des archives s'est lancé dans une politique de numérisation des archives privées depuis 2013. Les grassois et non grassois qui souhaitent donner des archives peuvent le faire sous format numérique. Le service des archives numérise donc en interne les documents de petits formats (plaques de verre, tirages photographiques, négatifs, cartes postales, carnets...). Pour remercier ces généreux donateurs, le service des archives exposent les dons et dépôts réalisés depuis 20 ans du 12 novembre 2018 au 1er mars 2019.

Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018
Numérisation de documents	Nb documents	14	210	200	364

Depuis trois ans le service des archives en partenariat avec le service Ville d'Art et d'Histoire s'est lancé dans la collecte des témoignages oraux appelés les récits de vie. En 2018, certains ont été réalisés dans le cadre de l'exposition les 80 ans de la caserne de gendarmerie Mobile de Saint-Claude, les autres dans le cadre du partenariat VAH sur le thème des hameaux et quartier de Grasse.

Le service des archives a ouvert une page Facebook : Archives communales de Grasse

Pistes de progrès :
- Ouverture du site web des archives au public
- Ateliers de médiations pour les adultes

Le service des archives a modifié ses horaires. La salle de lecture est ouverte depuis avril 2018 du lundi au vendredi de 9h à 17H. Cette modification répond à une forte demande de la population notamment des personnes qui viennent consulter les permis de construire communiqués aux archives depuis juillet 2016. Les archives ont connu une forte augmentation des chercheurs inscrits : environ 60 personnes en 2015 à 217 personnes en novembre 2018.

Ce flyer a pour vocation de mieux faire connaître les archives communales à travers les missions, les fonds, les actions culturelles et les actions pédagogiques.

- **Ville d'art et d'histoire :**

– Ambassadeurs de Grasse

En partenariat avec l'Office de Tourisme, une ½ journée de formation est proposée gratuitement. Elle comporte une présentation du Pôle touristique et du label Ville et Pays d'art et d'histoire, une visite guidée spéciale sur l'actualité des travaux en centre-ville et se termine par une visite du Musée International de la Parfumerie. Cette formation s'adresse à toute personne qui souhaite faire aimer et découvrir sa ville.

– Publications charte des Villes et Pays d'art et d'histoire

Editions de brochures gratuites avec la charte des Villes et Pays d'art et d'histoire : Laissez-vous conter Grasse (Français et anglais), la cathédrale, les hameaux, le paysage de Grasse.

Nouvelles brochures gratuites en 2018 :
- 2 programmes des visites guidées ;
- Supplément détachable de Kiosque juillet/août regroupant toute l'offre culturelle enfant archives, bibliothèques, musées, VAH (a apporté une forte hausse de fréquentation) ;
- Deuxième de couverture du mensuel Kiosque dédiée au patrimoine et à l'architecture.

Indicateurs	Unités	2014	2015	2016	2017	2018
Expositions	Nb	3	1	1	2	1
Publication payantes	Nb	3	0	1	0	0
Publications gratuites	Nb	1	1	0	1	4

Pistes de progrès : Création d'un véritable centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (programmé à partir de 2023)

- **Inscription au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité UNESCO**

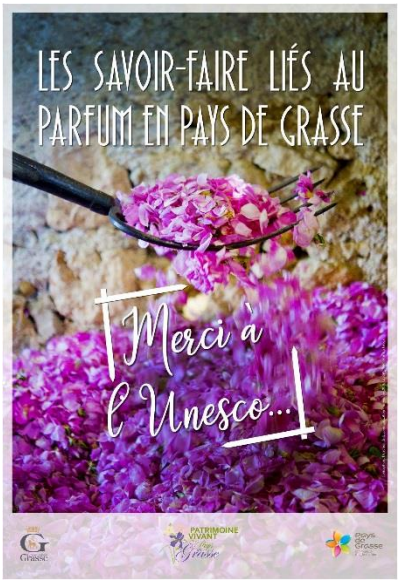

Immense joie, « Les savoir-faire liés au Parfum en Pays de Grasse » inscrits au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité par l'UNESCO par le comité Intergouvernemental.

Un évènement historique pour la France et pour l'histoire Mondiale de la Parfumerie, une démarche fédératrice qui tente à exprimer une reconnaissance à l'égard des générations passées qui ont tant travaillé pour offrir cet héritage. C'est un coup de projecteur sur le territoire, ce qui permet de le valoriser.

Remerciements à l'Association Patrimoine vivant du Pays de Grasse qui a porté cette démarche avec cette communauté de praticiens, agriculteurs, experts des matières premières, parfumeurs, scientifiques, chercheurs, historiens sans oublier l'ensemble des élus qui ont soutenu cette démarche aux côtés du Président de la CAPG, du Président de l'Association Patrimoine Vivant du Pays de Grasse ainsi que la directrice du projet.

Ce coup de projecteur sur le territoire permet de le valoriser. Ce tremplin peut servir, par exemple, à l'École Supérieur du Parfum, unique au monde, qui propose des programmes en formation initiale et en formation continue.

- **Parcours Patrimoine**

L'Office de Tourisme avait initié un parcours de visite du Centre Historique de Grasse en 1993 remanié en 2010. A la demande des élus et en partenariat étroit avec le Service Ville d'Art et d'Histoire, un nouveau parcours d'une heure a été créé, installé et imaginé au printemps 2017 avec de nouveaux plots en laiton, aux armes de la ville, jalonnant le parcours et, nouveauté importante, la mise en place d'un réseau en laiton de pré acheminement au sol des visiteurs vers ledit parcours.

Des clous lisses au départ de tous les parkings des abords permettent de rejoindre ce circuit. Les plans du centre-ville apposés à l'entrée des parkings publics reprennent également le tracé du parcours. Il s'agit d'un tour d'horizon non exhaustif du patrimoine bâti de la ville pour visiteurs pressés n'ayant pas le temps de suivre une visite guidée.

- **Le Musée de la Marine Amiral de Grasse**

Ce musée communal rattaché au service Pôle Associations et Animation Culturelle est dédié à la vie et à la carrière d'un grand marin de Provence et de ses compagnons : François-Joseph Paul Comte de Grasse (1722-1788) qui, en gagnant la bataille navale de la Chesapeake le 5 septembre 1781, mit fin à la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Les collections, qui appartiennent à l'association des amis du musée de la marine Amiral de Grasse mais qui sont gérées par la commune, sont constituées de maquettes en bois réalisées par Léon ARNOUX, maquettiste de renom qui travailla pour la Cour d'Angleterre.

Outre les bateaux du XVIIIème siècle, on y découvre également les navires français et américains qui ont porté ou portent encore le nom du célèbre amiral : le croiseur De Grasse, la frégate De Grasse, l'USS Comte de Grasse, le paquebot de Grasse. Pour information, la Marine Nationale recevra à

l'horizon 2025 un sous-marin De Grasse, de type Barracuda, 4 e de la série. Ces sous-marins seront les premiers à embarquer des femmes.

- **L'espace Napoléon**

Par délibération du 16 décembre 1999, Monsieur Robert Bartolozzi a fait donation à la Ville de Grasse de sa collection privée consacrée à Napoléon, composée de 400 objets contemporains.

Initialement exposée dans l'Espace Napoléon, terrasses Tressemannes, inauguré le 18 mai 2006, elle retrace les principaux événements de la vie de Napoléon. Elle est partiellement transférée place de la Foux en mars 2014, pour des raisons de conservation.

Les objets non exposés sont conservés en réserve et seront présentées au public lors d'expositions temporaires.

59 - Sensibiliser à l'environnement, au développement durable et aux enjeux énergie-climat

- **Dispositifs scolaires en Education de Développement Durable EDD mis en place par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse**

Pour l'année scolaire 2018/2019, deux nouveaux dispositifs scolaires ont été proposés aux écoles :

– Parcours de sensibilisation aux économies d'énergies « Watty à l'école » : l'enseignant s'engage sur une durée de 3 ans (donc jusqu'en 2021). Ce parcours est ouvert aux écoles primaires pour les classes de CM1/CM2 des 23 communes. Ce sont trois séances d'1h30 d'intervention en classe, une opération « gros pull » (mesures de température de chauffage en classe), un concours artistique ainsi qu'un accompagnement auprès de 10 familles par école.
Cette année, le comité de sélection s'est réuni au mois d'octobre pour retenir 28 classes (sur 30 places disponibles) dont 6 classes de Grasse (2 classes de Saint Mathieu, une classe de Saint Exupéry, une classe de Jean Crabalona, une classe de Macarry et une de l'école Antoine Maure), soit 149 élèves grassois sensibilisés sur un total de 640 enfants.

– Parcours de sensibilisation aux risques majeurs « inondation » : ouvert aux écoles primaires pour les classes CM1/CM2 mais aussi aux collèges et lycées. Ce dispositif comporte 3 demi-journées d'intervention en classe ainsi qu'une visite supplémentaire en classe pour adopter les bons comportements en cas d'urgence. Le comité a retenu 4 classes dont 2 sur Grasse (une classe du collège Carnot ainsi qu'une à Canteperdrix, soit 49 élève grassois sur un total de 104 enfants sensibilisés sur cette thématique.

60 - Informer et associer les acteurs locaux

- **Consultations : construire l'avenir ensemble**

Les citoyens attendent de leurs élus locaux de la proximité pour les aider à résoudre les problèmes du quotidien. A l'écoute des besoins, soucieuse d'accompagner les projets individuels tout en préservant l'intérêt général, l'équipe municipale assiste le Maire dans ses décisions. Si Grasse est bon chemin, c'est parce que la consultation, l'information et la communication directe sont au cœur d'une politique de co-construction d'un mieux vivre ensemble.

Les décisions qui touchent l'aménagement du centre-ville et des quartiers ne peuvent être prises sans la consultation des habitants, dont les conseils avisés sont pris en compte quand ils touchent à l'intérêt général. Les assemblées générales, les conseils de quartier et les réunions publiques sont des espaces d'échanges et de rencontres entre l'équipe municipale, les services municipaux et les grassois.

- **Conseils Citoyens**

La création des Conseils Citoyens, nouvelles instances démocratiques, découle de la loi du 21 février 2014 dite "Loi Lamy" sur "la Politique de la Ville relative à la mise en œuvre du nouveau contrat de ville pour la période 2015-2020 »

Constitution de deux Conseils citoyens, l'un dans le "Grand Centre" (Centre Historique plus quartier de la Gare), l'autre aux Fleurs de Grasse. Il s'agit de favoriser l'expression des habitants et des usagers. En outre, il s'agit aussi de « co-construire » les contrats de ville dans le cadre du NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain), de stimuler et appuyer les initiatives citoyennes autour des thématiques suivantes : éducation, emploi, santé, cadre de vie, habitat et animation sociale et culturelle…

- **Comités de quartier**

En termes de politique publique et de participation citoyenne, la mise en place de comités de quartier permet des échanges plus adaptés aux besoins des habitants et une coordination des manifestations.

- **Conseil de développement**

Ecouter, débattre, proposer, telles sont les missions du conseil de développement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créé en 2016 comme un espace de dialogue et de réflexion prospective prévu par l'article 88 de la loi NOTRe du 7 aout 2015. Composé d'une vingtaine d'acteurs du territoire, tous citoyens bénévoles, le conseil de développement se réunit régulièrement en toute indépendance, organise des groupes de travail, croise les compétences, visite, interroge, consulte, échafaude et trace de nouvelles perspectives dans les domaines aussi divers que l'économie, l'environnement, l'attractivité, la formation et la recherche. Son objectif : imaginer des propositions pour améliorer la vie en pays de Grasse.

Trois lignes fortes se sont dessinées : autour de l'habitat, dans le moyen et surtout le haut pays, autour de la santé connectée et autour de l'indépendance énergétique de notre territoire. Les groupes thématiques mis en place par le CDD se réunissent à leur rythme. Chaque réunion (bureau, séances plénières, groupes de travail) fait l'objet d'un compte-rendu et d'un relevé de décisions mis ensuite à la disposition des élus qui ont accès aux rapports d'activités du CDD.

- **Kiosque revue municipale**

Le journal Kiosque est téléchargeable sur le site de la ville de Grasse, il est distribué gratuitement dans tous les lieux publics, dans divers commerces, auprès des associations.

Cette année 169 000 exemplaires ont été imprimés contre 154 000 en 2016, 166 000 en 2015 et 150 000 en 2017. La version numérique, plus respectueuse de nos forêts, est privilégiée au format papier. D'ailleurs, ce ne sont pas moins de 1 900 contacts qui reçoivent la version numérique tous les mois. L'impression se fait sur du papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées (PEFC).

- **Site internet**

Le site de la ville de Grasse, www.ville-grasse.fr, présente les services municipaux et facilite l'accès aux démarches administratives grâce aux services en ligne. La présence de liens vers les partenaires institutionnels de la ville précise les divers secteurs d'action. De plus, une zone est dédiée aux demandes et requêtes des citoyens auprès des services.

AGENDA 21 Grasse

L'Agenda 21 se trouve dans la rubrique Vie quotidienne, Cadre de vie

Tout le monde peut saisir la ville de Grasse soit par courrier, soit par téléphone ou encore via le formulaire de contact sur le site internet. Le nombre de prise de contact par voie numérique (requêtes) est en constante augmentation.

ZOOM SUR… GRASSE WEBCAM

www.grasse.webcam permet de consulter en temps réel cinq points de la ville, avec 4 vues différentes (Cathédrale, vue panoramique, cours du Clavecin, quartier Saint-Claude et le Plan). Elle séduit de plus en plus de monde, notamment car elle permet de se renseigner sur la météo (la force et la direction du vent, la température et son évolution).

- **Réseaux sociaux**

Réseaux Sociaux	Groupe/Pages	2017	2018
Facebook	Grasse Tourisme	8 406 abonnés	9 897 abonnés
Facebook	Grasse Actualités	5 604 abonnés	6 903 abonnés
Facebook	Archives communales de Grasse	35 mentions j'aime	96 mentions j'aime
Facebook	Grasse Ville d'Art et d'Histoire		250 mentions j'aime
Facebook	Bibliothèques & Médiathèque	-	895 abonnés
Twitter	Ville de Grasse	3 554 abonnés 2 166 Tweets	4 019 abonnés 2 282 Tweets
Youtube	Ville de Grasse	11 abonnés 25 vidéos	21 abonnés 32 vidéos
Viméo	Ville de Grasse	26 abonnés 195 vidéos	36 abonnés 233 vidéos

ZOOM SUR… VIMEO

Vimeo est un site web communautaire destiné au partage et au visionnage de vidéos faites par les utilisateurs, le site a été lancé en novembre 2004. La ville de Grasse l'utilise régulièrement et voit 56% de ses lectures se faire sur un smartphone, devançant le traditionnel ordinateur de bureau (35% des visionnages). La vidéo la plus regardée concerne de la Fête du Jasmin, lors du journal télévisé de TF1.